

Diplôme d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

**Les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN :**  
**Quel type de tourisme peuvent-elles accueillir ?**

Travail de fin d'études présenté par :  
Carol Ann Vangindertael  
En vue de l'obtention du grade académique de  
Diplômé d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement

Année académique : 2005-2006

Directeur : Prof. M.F. Godart

Tous mes remerciements à Mrs Rosabal, Eagles et Nicolas pour les entretiens qu'ils m'ont accordés ;

Ainsi qu'à Madame Thiery, responsable de la bibliothèque à l'UICN-Genève, pour le fantastique travail de recherche et de préparation effectué afin de faciliter mon séjour.

Un grand merci également à Madame Godart, pour son travail précieux de correctrice et de conseillère ;

Ainsi qu'à mes nombreux lecteurs et correcteurs.

## RESUME

Le système de catégories, mis en place par l'Union Internationale de Conservation de la Nature en 1978, et révisé en 1994, met en place une classification des aires protégées au niveau mondial qui se base sur les objectifs de gestion de l'aire. Par la mise en place de six catégories, allant de la protection stricte à l'utilisation durable des ressources, l'UICN reconnaît la diversité des objectifs de gestion qui prévalent dans le monde de la conservation et met en place un système qui, idéalement, pourrait, de par cette diversité reconnue, s'appliquer à toute situation locale.

Un des objectifs reconnu comme primaire pour certaines catégories, secondaire ou potentiel pour les autres (excepté la catégorie Ia) est le tourisme. En effet, le tourisme comme outil éducatif, permettant de rallier la population à la nécessité de conservation et tout en développant les connaissances générales sur l'environnement, mais également comme outil financier pour la gestion des espaces, peut apporter un certain nombre de bénéfices à la gestion des aires protégées.

Il n'en demeure pas moins qu'une des pressions grandissante à laquelle doivent faire face les aires protégées résulte de l'augmentation croissante de ce tourisme de nature, qui par prédilection, s'oriente vers ces espaces préservés, du fait même de leur préservation. Les impacts que cette activité inflige aux aires protégées sont complexes, variés, dépendant fortement de l'écosystème, de la nature de l'activité ainsi que de la gestion de cette activité et auront des interrelations difficilement évaluables.

De ce fait, toutes les aires protégées ne sont pas susceptibles d'accueillir une activité touristique, ou un type d'activités, qui peut être en contradiction avec les objectifs de protection mis en place. Dans le système, il découle ainsi de la définition même de la catégorie de l'aire protégée et de la gradation d'intervention humaine qui y est sous-entendue, une amplification de possibilités de développement touristique.

Cette gradation de développement touristique, bien qu'intéressante, ne permet pas de définir un type de tourisme adapté aux aires protégées. Ce n'est pas tant le type de tourisme qui importe en fin de compte mais la gestion de cette activité touristique, qui se doit d'être effectuée dans l'optique de durabilité de l'activité, et de l'intégration de cette activité dans la gestion plus globale de l'aire. Une gestion efficace de l'activité touristique nécessite une collaboration entre les acteurs de l'industrie touristique et ceux de la conservation, ainsi qu'une meilleure connaissance des statistiques sur le tourisme dans les aires protégées, les attentes des touristes, les impacts des activités...

Ainsi, convenablement géré, le tourisme dans les aires protégées pourrait se révéler un outil de développement durable, au plus grand bénéfice des populations locales et du mouvement de conservation de la biodiversité.

## **PLAN**

<b>RESUME</b>	<b>p. III</b>
<b>PLAN</b>	<b>p. IV</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>p. 1</b>
<b>CHAPITRE 1 : HISTORIQUE DES AIRES PROTEGEES ET DEVELOPPEMENT DES CATEGORIES DE L'UICN</b>	<b>p. 5</b>
1. L'évolution du concept de la protection de la nature	p. 6
2. La création d'une structure internationale	p. 9
a) La création de l'UICN	p. 9
b) L'origine du système de catégories	p. 10
3. Le système de catégories de 1978	p. 12
4. Les objectifs du système de catégories de 1994	p. 14
<b>CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DU SYSTEME DE CATEGORIE DE 1994 ET L'EVOLUTION RECENTE DU CONCEPT</b>	<b>p. 17</b>
1. La description du système de catégories de 1994	p. 18
2. Une analyse plus détaillée du fonctionnement du système	p. 27
a) Les objectifs	p. 27
b) Le mode de désignation	p. 27
c) L'utilisation des catégories dans le monde	p. 28
d) Le zonage et la classification multiple	p. 29
e) Les activités	p. 30
f) Les objectifs du système	p. 30
3. L'évolution du concept de protection	p. 30
4. La révision du système de catégories de 1994	p. 32
a) L'assignation des catégories	p. 33
b) Le contrôle des activités	p. 34
c) L'efficacité de gestion	p. 35
d) La dénomination	p. 35
e) Une nouvelle forme de protection	p. 36
f) Conclusion	p. 38
<b>CHAPITRE 3 : L'EVOLUTION DU TOURISME</b>	<b>p. 39</b>
1. Les statistiques sur le tourisme mondial aujourd'hui	p. 40
2. Le tourisme en 2020	p. 43
3. Les différents types de tourisme	p. 44
4. Le tourisme de nature	p. 48
5. L'écotourisme	p. 49
6. Conclusion	p. 52

**CHAPITRE 4 : LA MESURE DES RETOMBEES DU TOURISME  
SUR LES AIRES PROTEGEES** **p. 53**

1. Les bénéfices des aires protégées p. 54
2. Les bénéfices du tourisme p. 56
3. Les impacts de l'activité touristique sur une aire protégée et la communauté résidente p. 58
4. Les techniques d'évaluation des impacts du tourisme p. 61
  - a) La capacité de charge p. 61
  - b) La limite de changement acceptable p. 62
  - c) La gestion de l'impact du visiteur p. 63
  - d) Conclusion p. 64
5. Les méthodes de gestion pour gérer les impacts touristiques p. 65
  - a) La mise en place d'un planning en tenant compte des politiques  
Existantes p. 65
  - b) La participation des différents acteurs p. 67
  - c) Le financement p. 68
  - d) L'éducation du public p. 68
  - e) Le marketing p. 69
  - f) Le zonage p. 69
  - g) Le monitoring p. 69
  - h) Stratégies concrètes de gestion touristique p. 70
6. Conclusion p. 71

**CHAPITRE 5 : LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENTS  
TOURISTIQUES POUR LES DIFFERENTES CATEGORIES  
D'AIRES PROTEGEES DE L'UICN** **p. 73**

1. Le tourisme dans les différentes classes de parcs provinciaux de l'Ontario p. 74
2. Le tourisme dans le système de catégories de l'UICN p. 76
  - a) Les premières évocations du tourisme dans le système de catégories p. 76
  - b) Rappel : le système de catégorie actuel p. 77
  - c) Le tourisme et le système de catégories p. 77
  - d) Les activités dans les aires protégées p. 82
  - e) Les infrastructures touristiques p. 84
  - f) Le zonage p. 86
  - g) Le type de visiteurs des aires protégées p. 87
3. Conclusion p. 92

**CONCLUSION** **p. 98**

**ANNEXES** **p. 102**

**BIBLIOGRAPHIE** **p. 107**

## **INTRODUCTION**

*« La nature, c'est la partie visible du jardin de Dieu » Gandhi*

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »  
Proverbe amérindien*

L'accroissement démographique, le développement technologique, l'augmentation de la pollution, la surexploitation des ressources, la diminution des espaces vierges sont autant de pressions grandissantes sur notre environnement. Jacques Chirac disait à ce sujet en 2002 : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. »<sup>1</sup>

En effet, depuis 1950, notre consommation qu'elle soit de bois, de produits halieutiques ou de combustibles fossiles a plus que triplé... Chaque année, environ 250 000 km<sup>2</sup> de forêts tropicales sont détruits. Mais la terre, comme la mer, n'a pas une faculté de régénération infinie. De plus, les scientifiques se rendent compte aujourd'hui du rythme inquiétant de la disparition des espèces. Ils estiment que le taux de disparition des espèces est de 100 à 1000 fois supérieur à ce qu'il serait sans les interventions humaines. Déjà en 1960, le botaniste Edward Wilson avertissait : « l'extinction des organismes vivants est le dégât biologique le plus important de notre époque, car il est totalement irréversible. Chaque pays possède trois formes de richesses : ses ressources matérielles, culturelles et biologiques. Nous comprenons très bien les deux premières, car elles font partie intégrante de notre vie quotidienne. En revanche, on néglige les ressources biologiques : c'est une grave erreur stratégique que nous regretterons de plus en plus. Les animaux et les végétaux sont une partie de l'héritage d'un pays, le résultat de millions d'années d'évolution en un endroit précis, leur valeur est au moins égale à celle de la langue et de la culture ». <sup>2</sup>

La protection d'espaces a de tout temps existé, mais les préoccupations émises ci-dessus suscitent une prise de conscience accrue dans le courant du 20<sup>ème</sup> siècle de la nécessité de conservation de la biodiversité. La protection de l'environnement, les problèmes d'énergies, de réchauffement climatique, de l'eau...prennent place dans les discours politiques et dans la société en général. La reconnaissance de l'effet de l'action de l'homme sur la nature et de l'aspect crucial des ressources naturelles pour la perpétuation du développement économique et social incitent à la mise sous protection d'espaces en vue de la recherche et de la préservation des acquis pour les générations futures.

Ainsi il existe aujourd'hui plus de 100 000 aires protégées dans le monde, toutes ayant des caractéristiques et dénominations différentes. Ces espaces sont vitaux, non seulement pour préserver les espèces et leurs habitats, mais également pour les services environnementaux qu'elles procurent, pour les bénéfices sociaux, culturels, spirituels et économiques qu'elles fournissent aux communautés locales et à l'humanité en général.

De ces différents bénéfices que procurent aujourd'hui les aires protégées vont découler des objectifs de gestion variés, des législations adaptées et des dénominations différentes. Pourtant, encore aujourd'hui, le même terme peut avoir dans deux pays des significations substantiellement différentes, se reflétant alors dans une législation et une gestion distincte. Afin d'uniformiser les données concernant les aires protégées, l'Union Internationale de Conservation de la Nature a mis en place un système de classification des aires en fonction des objectifs de gestion ainsi que des directives applicables au niveau national. L'objectif est ainsi de fournir un cadre structuré aux gouvernements afin de réduire la confusion terminologique existante et, par le biais de six catégories différentes, leur permettant de

---

<sup>1</sup> Discours de Jacques Chirac, Sommet du développement Durable de Johannesburg en Septembre 2002

<sup>2</sup> HULOT Nicolas « Le Syndrome du Titanic » Calman Levy, Paris, 2004, p.196-197

prendre conscience de l'importance des aires protégées, de développer leurs réseaux et de contribuer à la récolte de données internationales.

Ces différentes catégories correspondent ainsi à six types de protections spécifiques, chacune étant liée aux objectifs de gestion de l'aire en fonction des attributs de celle-ci. En effet, les objectifs de gestion d'une aire protégée peuvent être organisés en différentes classes, classification non absolue mais qu'il est possible de retrouver dans presque toutes les politiques nationales. Une aire peut bien entendu comprendre plusieurs objectifs de gestion, mais tous ne sont pas compatibles les uns avec les autres. De la définition de la catégorie découle ainsi certains types d'utilisations permises, envisageables, avec le type de protection mis en place.

Une autre tendance se dégage dans cette deuxième partie du 20<sup>ème</sup> siècle, à savoir le développement rapide de l'industrie touristique et, par conséquent, une augmentation importante du tourisme de nature. Par prédilection, le tourisme de nature s'oriente vers les aires protégées en raison précisément de la préservation de ces espaces. Certains pays utilisent aujourd'hui leur biodiversité comme atout touristique.

Cette évolution n'est pas sans effet sur les aires protégées. Les impacts du tourisme sont nombreux, de par la perturbation des habitats que les activités engendrent, la pollution, la modification paysagère que nécessitent les infrastructures... Le développement de ces deux tendances, à savoir l'expansion actuelle du tourisme de nature et la menace croissante qui pèse sur notre patrimoine de biodiversité, peut créer un conflit entre les professionnels de la conservation et ceux concernés par le développement.

Mais le tourisme, convenablement géré, peut également être un moteur de développement pour les communautés avoisinantes de l'aire protégée, un mode de financement pour la gestion de l'aire et une manière d'étendre les connaissances environnementales de la population et de ce fait, son soutien à la conservation. Il est reconnu aujourd'hui que le tourisme peut avoir des implications majeures pour la conservation et qu'une interrelation, bien que complexe et parfois antagonique, existe entre la protection de la biodiversité et le tourisme.<sup>1</sup>

Ainsi donc, nous pouvons considérer que le tourisme a besoin des aires protégées, et que les aires protégées pourraient également avoir besoin du tourisme. Mais toutes les aires protégées sont-elles susceptibles d'accueillir une activité touristique ? Le tourisme n'est-il pas incompatible avec certains objectifs de gestion ? Est ce que tout type de touristes et d'activités touristiques peuvent prendre place dans les aires protégées ?

Bien que précis sur certains types d'utilisations des aires protégées, l'UICN n'a cependant pas abordé le tourisme dans le système de catégories mis en place en 1994. L'objectif du système est d'instaurer un langage commun d'un point de vue mondial sur les aires protégées. Mais une aire protégée ne peut être définie comme une simple entité, car elle permet une grande diversité d'approches. Et au vu du développement rapide et des pressions que le tourisme de nature impose aux aires protégées aujourd'hui, une analyse plus complète des possibilités de tourisme par type de catégorie est indiquée afin d'adapter la gestion de l'aire en conséquence.

---

<sup>1</sup> RAUSCHELBACH Burghard, SCHAFER Annette, STECK Birgit « Cooperating for Sustainable Tourism – Kooperieren für Nachhaltigen Tourismus : Proceedings of the Forum International at the Reisepavillon 2002 » GTZ, 2002, p. 37

Les professionnels de la conservation reconnaissent aujourd'hui l'importance de l'intégration de la préservation des ressources naturelles dans un schéma plus global de développement durable. Le tourisme offre ainsi une possibilité non seulement d'accroître la légitimité de la conservation à travers la population, mais également de contribuer à la gestion durable des aires protégées et des communautés locales. Mais ce partenariat entre l'industrie touristique et la conservation ne sera bénéfique aux deux parties que si le développement touristique est lui-même géré d'une manière durable et dans le respect des objectifs de gestion principaux des aires protégées.

**CHAPITRE 1 : HISTORIQUE DES**  
**AIRES PROTEGEES**  
**ET DEVELOPPEMENT DES CATEGORIES DE L'UICN**

*« Chaque espèce est une bibliothèque d'information acquise par l'évolution au fil des centaines de milliers ou même de millions d'années. » Edward Wilson, savant américain.*

*« L'homme croit quelques fois qu'il a été créé pour dominer, pour diriger. Mais il se trompe. Il fait seulement partie du Tout. Sa fonction ne consiste pas à exploiter, mais à surveiller, à être un régisseur. L'homme n'a ni pouvoir ni privilèges, seulement des responsabilités. » Oren Lyons, indien Iroquois.<sup>1</sup>*

*« Ne pas laisser le parfait se mettre sur le chemin du possible » Paul Nitze*

---

<sup>1</sup> « Voix des sages indiens » Editions du Rocher, coll. Nuage Rouge, 1994

Ce premier chapitre a pour objectif de situer le contexte historique de la création du système de catégories de l'UICN. En effet, il nous paraît important de donner un aperçu de l'origine de la protection d'espaces naturels ainsi que l'évolution du concept de conservation afin de mieux comprendre les objectifs de l'époque. Nous décrirons ensuite brièvement la naissance de l'Union Internationale de Conservation de la Nature ainsi que les fondements qui sous-tendent la création de catégories de gestion d'aires protégées. Cela nous aidera à mieux percevoir le système original de 1978. Enfin, cette analyse du contexte historique nous permettra de cerner la nécessité d'évolution et les nouveaux objectifs dont dérivera le système de 1994, encore d'application aujourd'hui.

## 1. L'EVOLUTION DU CONCEPT DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La protection d'espaces naturels est un phénomène culturel dont on retrouve l'origine dans les traditions des communautés asiatiques, africaines, du pacifique ou européennes. Déjà il y a 2000 ans, certaines régions étaient dédiées par décret royal en Inde à la protection des ressources naturelles<sup>1</sup>.

Cependant, l'origine des aires protégées telles que nous les concevons aujourd'hui date du 19<sup>ème</sup> siècle. L'homme prend conscience alors qu'après avoir apprivoisé son environnement, l'avoir cultivé et l'avoir utilisé, l'abondance des ressources est en fin de compte limitée. Henri David Thoreau, philosophe, disait déjà à cette époque: « C'est dans la nature qu'est le salut du monde. »<sup>2</sup>. La notion d'écologie est introduite pour la première fois en 1866 par Ernst Haeckel, savant allemand, pour décrire la « toile » qui relie les organismes et leur environnement<sup>3</sup>. Vers 1820, des sociétés nationales se créent avec pour mission de protéger diverses espèces animales. Sous l'impulsion de grands naturalistes, le mouvement de conservation prend de l'importance et très rapidement apparaît la nécessité de coordonner le mouvement au niveau international.

Il est généralement accepté que le premier parc naturel créé est le parc du Yellowstone aux Etats-Unis en 1872. Pourtant dès 1858, un groupe de peintres, pour des raisons esthétiques, réussit à faire protéger légalement une partie de la forêt de Fontainebleau. Ce mouvement apparaît en même temps dans différents endroits du monde. Le Canada met dès 1885 les sources d'eau chaude de la Bow Valley sous protection, et le parc du Tongariro est créé en 1894 en Nouvelle Zélande.

Le mouvement prend forme en Afrique et en Europe également. Les motivations sont similaires de part et d'autre de la planète : la préservation d'espaces pour le bien-être de la population, une utilisation non consommatrice des ressources, la perpétuation des valeurs naturelles et historiques de certains sites pour permettre aux peuples un rapprochement avec leur environnement naturel. Les objectifs de la création de parcs sont divers : l'opposition à l'exploitation humaine pour préserver des écosystèmes, la conservation au profit de la recherche mais également au bénéfice des visiteurs, cette dernière motivation étant celle prédominante pour les précurseurs.

---

<sup>1</sup> UICN « Protected areas in 2023 : scenarios for an uncertain futur » UICN, Gland, Suisse 2003, p. 7

<sup>2</sup> HOLDGATE Martin « La Toile Verte : 50 ans de conservation internationale » Planète Conservation 3-4/98, p i.

<sup>3</sup> Ibidem p 1

Le mouvement croît au 20<sup>ème</sup> siècle. En 1909, Théodore Roosevelt organise une conférence internationale à Washington sur la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources mondiales. L'écologie évolue en même temps que cette volonté de protection grandissante pour arriver dans les années 1960 à être définie comme une science naturelle qui englobe l'être humain.

C'est dans ce monde d'après-guerre et donc de reconstruction économique, de fin de colonialisme et de guerre froide que la communauté internationale prend conscience de la nécessité de maîtriser et d'évaluer les ressources naturelles du monde.

La sensibilisation au besoin de protéger la nature grandit dans les années 1970, vu la pression croissante qui s'exerce sur les espaces naturels. Un intérêt particulier pour les parcs nationaux se développe dans les pays industrialisés. Une ambiance politique apaisée permet la mise en place de crédits et l'acquisition de zones encore peu peuplées pour les transformer en parcs nationaux. La densité de population européenne ne permet cependant pas la mise sous protection de grands espaces vierges. Un compromis est trouvé. On place sous protection des zones soumises à l'exploitation agricole et forestière tout en empêchant une urbanisation et une industrialisation galopante. Dans les pays en voie de développement, nombres de dirigeants commencent à comprendre que les parcs bien gérés sont une manne touristique. Par ailleurs, suite à l'internationalisation des préoccupations environnementales, des aides extérieures sont offertes aux dirigeants pour les assister dans leurs efforts.

A l'époque, certains occidentaux prétendront que les écosystèmes sont plus aisés à défendre dans les pays en voie de développement. La protection sera donc davantage une fin en soi dans ces pays-là, et plutôt vue comme une possibilité de tourisme et de récréation dans les pays industrialisés. En effet, « la politique des aires protégées en Afrique s'est construite sur la dichotomie foncière héritée du colonialisme et du nationalisme foncier. Les néo-protectionnistes radicaux parmi les biologistes de la conservation qualifient d'ailleurs la période des années 60 comme "le zénith de la conservation". Il était alors plus facile d'imposer les aires protégées sans consulter les populations, en mettant en avant le "capital naturel national" exceptionnel constitué par la faune charismatique africaine.(...) Ces conservationnistes se basent sur des idéologies morales et esthétiques, largement relayées dans le public des pays du Nord, pour légitimer des droits sur des espaces naturels lointains.»<sup>1</sup>

C'est également dans ces décennies que se sont créés certains grands organismes de protection tels que le WWF (1961) et the Nature Conservancy (années 40) et qu'apparaissent des conventions internationales telles que CITES, RAMSAR et la Convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, le premier instrument mondial qui tienne compte de tous les aspects de la biodiversité est la Convention sur la Diversité Biologique, en vigueur seulement depuis 1994. C'est l'instrument légal le plus important à nos jours pour supporter les aires protégées et l'article 8 demande expressément l'établissement d'un système d'aires protégées<sup>2</sup>.

Le concept de protection va évoluer dans les années 1980 avec la naissance de la notion du développement durable. Celui-ci implique de maintenir les processus écologiques essentiels

---

<sup>1</sup> « Un plaidoyer humaniste », entretien avec Mariteuw Chimère Diaw, issu de « Biodiversité : conserver, pour qui ? » Courrier de la planète n°75

<sup>2</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Use and performance of the IUCN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », résumé du Rapport, Cardiff University, IUCN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p.13

comme support de vie et suppose une utilisation durable des ressources ainsi que le maintien de la biodiversité génétique. On aborde alors une nouvelle conception d'aires protégées qui intègre le développement social et économique du pays ou de la région concernée.

Jusqu'alors, les aires protégées sont souvent vues comme des territoires fermés, s'opposant au développement. Les parcs nationaux traditionnels laissent la place à de nouvelles formes de protection qui permettent une diversité d'approche pour mieux répondre aux besoins locaux. On passe d'une vision des parcs nationaux, îlots préservés contre les peuples, à une conception d'aires protégées diversifiées pour les peuples. On prend ainsi conscience qu'exclure les populations des parcs en fait des ennemis, que les flux biologiques et dynamiques ne s'arrêtent pas aux frontières des aires et qu'une exploitation non consommatrice, ou même consommatrice mais bien régulée, sera nécessaire pour continuer à faire vivre le réseau de protection.

Les années 1990 voient quant à elles l'inscription de l'environnement dans les préoccupations politiques et économiques des organisations internationales et des gouvernements, préoccupations qui reflètent une inquiétude grandissante concernant les dépenses d'énergie des pays industrialisés, les pollutions diverses d'échelle internationale, la vulnérabilité des écosystèmes sous des pressions croissantes dues à la croissance démographique et à de nouveaux modes de consommation. L'environnement et les aires protégées deviennent parties intégrantes des plans de développement d'un pays et s'exprime alors le besoin d'une approche multidisciplinaire pour gérer ces aires protégées.

A la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, presque chaque pays a des espaces protégés sur son territoire et beaucoup d'organisations publiques et privées sont créées pour contribuer à la protection de l'environnement. Aujourd'hui, les aires protégées couvrent plus de 11% de la surface terrestre, objectif atteint et célébré lors du 5<sup>ème</sup> Congrès mondial sur les parcs qui s'est tenu à Durban en 2003<sup>1</sup>. On a assisté au doublement du domaine protégé mondial depuis le 4<sup>ème</sup> Congrès mondial sur les parcs de Caracas en 1992. Cette réussite est la conséquence de plusieurs évolutions : une meilleure compréhension du rôle des aires protégées en tant que fournisseurs de services écologiques fondamentaux, ainsi que de leurs valeurs culturelles, sociales et économiques, une meilleure connaissance scientifique, une plus grande sensibilité culturelle et sociale, l'évolution politique mondiale, une évolution dans la gestion des aires, des progrès technologiques et des forces économiques.

Cependant, il reste de nombreuses ombres au tableau. Plus de 11 000 espèces animales sont toujours aujourd'hui menacées d'extinction. On prend conscience aujourd'hui que beaucoup d'aires ne sont pas gérées efficacement quand elles ne sont pas tout simplement des « paper parks »<sup>2</sup>. Les actions de conservation et les aires protégées souffrent d'un déficit financier important. Certains biomes sont sous représentés. Ainsi, par exemple, alors que les aires protégées sont aujourd'hui plus de 100 000, les aires marines ne sont que 1350 et représentent seulement 0,5% des océans.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> UICN « Benefits beyond boundaries : proceedings of the Vth IUCN World Parks Congress. » UICN, p.12

<sup>2</sup> Des parcs créés uniquement dans les documents officiels mais qui n'existent pas en réalité.

<sup>3</sup> LEFEBVRE Christophe « Quelles stratégies pour les aires marines protégées ? » UICN, Juin 2005, p. 5

## 2. LA CREATION D'UNE STRUCTURE INTERNATIONALE

### a) La création de l'UICN

Le premier essai pour mettre en place une structure internationale est initié par Paul Sarasin, naturaliste suisse, qui crée en 1913 le Comité Consultatif International pour la Protection, initiative qui sera annihilée par la première guerre mondiale. L'idée est reprise par Mr Van Thienhoven, en 1928, qui crée à Bruxelles l'Office International pour la Protection de la Nature et qui restera actif jusqu'en 1940<sup>1</sup>.

Après la deuxième guerre mondiale, deux conférences sont organisées par la Ligue Suisse de protection de la nature à Brunnen en 1946 et 1947, créant ainsi en 1948 l'Union Internationale de Protection de la Nature. A la base non gouvernementale, cette union, appelée aujourd'hui Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), a pour objectifs la protection de la faune, de la flore, de la terre, de l'eau et de toutes autres richesses naturelles et la gestion des menaces pesant sur les espaces naturels et les ressources vivantes. Jean Paul Harroy, premier secrétaire général de l'Union, était un homme sensibilisé aux parcs nationaux. Très vite donc, les aires protégées gagnent en importance dans la politique de l'Union.

Rapidement, l'UICN est ralliée par des gouvernements et devient donc une structure unique, gouvernementale et non gouvernementale, réunissant des spécialistes de la conservation. L'objectif de l'UICN est d'influer sur les peuples du monde entier afin de les encourager à conserver l'intégrité et la diversité de leurs ressources naturelles. Le tout pour permettre de perpétuer l'environnement naturel de l'homme non seulement dans une optique culturelle ou scientifique, mais également à des fins économiques et sociales à long terme. Ses outils sont la création d'un réseau mondial de spécialistes, la promotion de l'information, l'éducation et la recherche. L'UICN se définit dès le départ comme un réseau et un médiateur.

Après la deuxième guerre mondiale, le mouvement de conservation prend de l'ampleur et un cadre pour les aires protégées est fondé en 1958 par l'UICN : la Commission sur les Parcs Nationaux et Aires Protégées (CNPPA), devenue aujourd'hui la Commission Mondiale sur les Aires Protégées (WCPA).

L'UICN évolue et apporte une pierre importante à l'édifice de la conservation lors de la première conférence des Nations-Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972, conférence qui permet à ses spécialistes de contribuer à l'élan du droit international de l'environnement par la création des Conventions Ramsar, CITES, du patrimoine mondial... Déjà à cette époque, l'Union incorporait la notion de conservation à celle du développement. C'est également à ce moment-là que naîtra la stratégie mondiale de la conservation en collaboration avec le PNUE et le WWF. L'UICN évolue avec le temps dans sa composition et son fonctionnement, entraînant une plus grande décentralisation et une diversification des programmes. Sa mission est redéfinie en ces termes : « Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et

---

<sup>1</sup> HOLDGATE Martin « La Toile Verte : 50 ans de conservation internationale » Planète Conservation 3-4/98, p 3

écologiquement durable »<sup>1</sup>. Donc le rôle de médiateur de l'Union est à nouveau souligné, et la conservation de la nature est toujours un enjeu primordial, conformément à ses objectifs traditionnels.

L'UICN répond ainsi, par sa création, au besoin ressenti au niveau mondial de réunir les scientifiques afin de mettre les connaissances en commun, de collaborer et de mettre en place des politiques. Elle produit des documents de référence, des méthodologies pratiques et des instruments juridiques. La classification des catégories, la « liste des aires protégées des Nations Unies » et les conclusions des Congrès mondiaux sur les parcs nationaux font autorité auprès des spécialistes. Cette mise en commun de données établies par des experts permet à l'UICN d'asseoir son autorité par sa réputation, son influence et sa légitimité à alerter en fonctionnant sur un système d'avis non contraignant. Un système contraignant n'est pas envisageable à l'époque. En effet, pour les pays en voie de développement, en proie à un débat interne entre la protection de l'environnement et le développement rapide, cela aurait pu apparaître comme une ingérence plutôt que comme un arbitrage.<sup>2</sup>

En 2004, l'UICN compte 1035 membres dont 76 états, 114 organismes gouvernementaux, 735 ONG nationales, 77 ONG internationales et 33 affiliés, et est présente dans 143 pays du monde. L'UICN comprend 6 commissions de travail respectivement sur : la gestion des écosystèmes, l'éducation et la communication, les politiques environnementales économiques et sociales, le droit de l'environnement, la sauvegarde des espèces et les aires protégées. Ses caractéristiques sont : un dialogue démocratique entre les membres représentant la société civile et les gouvernements, un leadership efficace en matière de réflexions et d'actions, une aptitude à insérer ces réflexions dans la pratique de la conservation des politiques intergouvernementales, renforcée par le fait que l'UICN est la seule organisation environnementale jouissant d'un statut d'observateur aux Nations-Unies.

#### b) L'origine du système de catégories

Les aires protégées sont créées pour des raisons diverses, que ce soit la protection des espèces, des paysages, la récréation, la recherche, l'éducation... Elles procèdent toutes d'une législation nationale qui varie d'un pays à l'autre, elles sont nommées de manière différente d'un pays à l'autre, sont de tailles diverses et sont gérées de manière très variée également. Il n'y a donc jusqu'en 1978 aucun standard commun ni terminologie commune internationale.

La première tentative de créer des catégories est entreprise en 1933 lors de la Convention Internationale pour la protection de la faune et la flore tenue à Londres. La Convention recommande la création de quatre catégories : parc national, réserve naturelle stricte, réserve de faune et flore, et réserve avec interdiction de chasse et de collecte<sup>3</sup>. Une deuxième classification apparaît en 1942 lors de la Convention Pan Américaine sur la protection de la

---

<sup>1</sup> HOLDGATE Martin « La Toile Verte : 50 ans de conservation internationale » Planète Conservation 3-4/98, p vii

<sup>2</sup> Entretien avec ROSABAL Pedro, Senior Programme Officer, UICN Programme on Protected Areas/WCPA, Gland, Suisse, le 25 mai 2005

<sup>3</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 10

nature et la préservation de la biodiversité. Elle différencie le parc national, la réserve nationale, le monument naturel et la réserve sauvage stricte<sup>1</sup>.

Les responsables se rendent rapidement compte de la nécessité d'éliminer la confusion qui règne dans la nomenclature. En effet, la préservation des ressources dépend dans une certaine mesure de la compréhension générale du public et les visiteurs de ces aires doivent pouvoir comprendre les objectifs poursuivis par tel ou tel type d'aire. Le débat sur la nomenclature naît réellement lors de la première conférence sur les parcs nationaux à Seattle en 1962.

L'UICN présente, à ce moment là, la première liste mondiale des parcs nationaux et réserves équivalentes qui deviendra la liste des Nations Unies du même nom. Il apparaît directement, suite à la publication de cette liste, que sans informations complémentaires, sans nomenclature commune et système de classement, les données obtenues ne seront pas comparables entre elles. Cette liste énumère uniquement les territoires protégés qui satisfont à trois conditions : un statut de protection strict, une superficie minima et un critère d'efficacité qui se base sur l'observation objective<sup>2</sup>. Outre la distinction entre parc naturel et réserve analogue, une autre distinction est introduite entre la protection dans les pays industrialisés et la protection dans les pays en voie de développement. Dans les pays peu industrialisés, un territoire sera considéré comme susceptible de bénéficier d'une protection quand les occupations et exploitations par l'homme en seront éliminées. Pour les pays densément peuplés, le critère de protection est satisfaisant lorsque les exploitations humaines sont, non pas supprimées, mais contrôlées selon un plan d'aménagement afin de maintenir l'équilibre du territoire. Cela découle du fait, que dans les pays industrialisés, les espaces totalement vierges et inexploités sont rares, voire inexistantes. De plus, nous sommes à la fin de l'époque coloniale, il est encore imaginable d'expulser des peuples traditionnels de leur territoire au nom de la protection !

Cette liste peut être considérée comme la première ébauche d'un système de classement au niveau international. En effet, elle détermine un principe général de protection ainsi que certains principes complémentaires et certaines interdictions d'activités. Prenons le tourisme par exemple : celui-ci n'est pas considéré comme activité à proscrire, au contraire. Cependant, et là nous arrivons à l'ébauche des catégories, les réserves analogues peuvent être intégrales, vouées à la recherche et assorties d'un régime beaucoup plus strict. Une deuxième grande exception à l'exclusion des activités concerne l'administration même du parc. Il est précisé ainsi que l'aménagement n'est pas contradictoire avec la protection afin de maintenir un équilibre, ce qui amène les premières notions de zonage.

La pression grandissante de la pollution et la nécessité d'aménager le territoire font apparaître le besoin d'un appui plus efficace, d'une structure et d'une gestion plus professionnelle, d'une définition unique et de programmes d'aménagements. On se rend compte en outre que, malgré l'âge du mouvement qui a presque 100 ans, on sait toujours très peu de choses sur les aires protégées, hormis que celles-ci deviennent de plus en plus vulnérables et que les espaces naturels, eux, se font de plus en plus rares.

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p.10

<sup>2</sup> HOLDGATE Martin "La toile verte: 50 ans de conservation internationale", Planète Conservation 3-4, 1998, p.3

Le débat sur la nomenclature et la classification s'élargit lors de l'Assemblée Générale de l'UICN à Delhi en 1969 au cours de laquelle apparaît la définition de parc national dans les termes suivants : « a relatively large area where one or several ecosystems are not materially altered by human exploitation and occupation »<sup>1</sup>. La distinction est faite entre les réserves scientifiques, les réserves gérées par une institution privée, les réserves spéciales ou les régions habitées ou exploitées, ainsi que les réserves qui ont permis la création d'aire de récréation ou celle-ci a priorité sur la conservation.

Dans le même temps, le Dr Ray Dasman, écologiste senior à l'UICN, travaille sur un système de classification des régions naturelles du monde combinant une approche écologique et biogéographique, ainsi que sur un système de classement des aires en fonction des objectifs de protection. Cela sous-tend une des priorités du moment d'établir un réseau de réserves naturelles comprenant des aires représentatives des écosystèmes du monde.

En 1973, le Conseil de l'Europe édite lui aussi une résolution sur la terminologie des aires protégées les divisant en quatre catégories de A à D<sup>2</sup>.

### 3. LE SYSTEME DE CATEGORIES DE 1978

La deuxième tentative de création provient également du Dr Dasman, à la demande de l'UICN, afin de définir les différents objectifs pour lesquels les aires sont créées et de développer des standards pour de telles aires. Certains éléments conjoncturels amènent cette réflexion : le nombre d'aires protégées est en augmentation constante ; il y a un impact croissant des programmes internationaux de protection ; beaucoup d'attention est apportée aux parcs nationaux mais d'autres types d'aires existent et se développent, et l'UICN prend conscience de la confusion de leurs données, confusion due, entre autre, à une absence de nomenclature commune.

On se rend compte, à cette époque, que les parcs nationaux sont créés pour des raisons diverses et que celles-ci doivent être la base d'une classification. Ces sujets sont débattus lors de la 11<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'UICN et la problématique de la nomenclature devient apparente. Le Dr Dasman fera dès 1974 une proposition de classification comprenant neuf catégories différentes basées sur les objectifs de gestion.

Lors du deuxième Congrès mondial sur les parcs nationaux, les participants adoptent une résolution demandant à l'UICN de définir les objectifs de création des aires, de développer une nomenclature commune et des standards<sup>3</sup>. La CNPPA commence à y travailler en 1975 sur base de la proposition du Dr Dasman. Il en ressort le système de catégories de 1978, basé sur dix catégories<sup>4</sup> :

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p.45

<sup>2</sup> LAUSCHE Barbara J. « Guidelines for protected areas legislation » UICN Environmental Policy and Law Paper n°16, UICN, Kenya, 1980, p. 98

<sup>3</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff, p.10

<sup>4</sup> Ibidem p.47

- I. La réserve scientifique
- II. Le parc national
- III. Le monument naturel
- IV. La réserve de conservation de la nature/ réserve naturelle gérée/ sanctuaire de faune sauvage
- V. Le paysage protégé
- VI. La réserve de ressources
- VII. La réserve anthropologique
- VIII. L'aire de gestion d'utilisations multiples
- IX. La réserve de biosphère
- X. Le site d'héritage mondial

Les objectifs de cette répartition sont de<sup>1</sup> :

- démontrer que le réseau actuel de parcs nationaux peut être complété par d'autres aires de catégories différentes, correspondant à un type de protection différent et permettant ainsi de s'adapter aux besoins de chaque pays,
- aider les nations à mettre en place un système légal de protection qui reflète leurs besoins,
- s'assurer qu'indépendamment de la nomenclature, les aires peuvent être reconnues en fonction de leurs objectifs,
- fournir la possibilité, via les procédures systématiques, d'ôter les ambiguïtés dues aux variations administratives, institutionnelles, légales et politiques des divers pays,
- faciliter la collecte d'information et fournir aux scientifiques des données plus complètes,
- aider l'UICN à supporter les institutions de développement en créant un outil de conservation pouvant répondre aussi bien aux besoins de conservation qu'aux besoins de développement.

Ce système ne prend en compte que les aires dont l'objectif premier est la protection à long terme. Le rapport est rédigé afin de s'assurer que « regardless of nomenclature used by nations or consistent to particular languages, a conservation area can be recognised and categorised by the objectives for which it is in fact managed »<sup>2</sup>. Ce document souligne la nécessité pour l'UICN de développer des directives sur les différentes catégories afin de répondre à son mandat grandissant ainsi que le besoin de mettre en place des instruments pour accomplir la tâche complexe que s'est fixée l'Union, le système de catégories pouvant être l'un de ces instruments. Ce rapport, au départ considéré comme un simple document de réflexion, est rapidement devenu la base d'orientation du système de catégories.

Ce système laisse aux nations le soin de mettre en place un plan de conservation qui corresponde à leurs ressources et à leurs besoins. Il détermine le fait que les aires peuvent avoir une reconnaissance basée sur l'objectif de gestion et sur le rôle effectif de la conservation sans devoir faire référence au nom de l'aire, différent dans tous les pays. Toutes les catégories ont une importance égale, sans dominance de l'une sur l'autre, mais définissent

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 11

<sup>2</sup> Ibidem p.41

un objectif particulier. Les moyens pour rencontrer l'objectif peuvent varier en fonction des conditions culturelles, politiques et économiques de chacun.

Afin de répondre au débat ambiant sur la nomenclature, certains ont suggéré l'utilisation d'une numérotation pour définir une catégorie. Mais cette solution impliquait inconsciemment une hiérarchie dans les catégories, laquelle est contraire à l'idée première de créer un système égalitaire entre les catégories. Ce dilemme a été impossible à résoudre à l'époque. La seule solution pour y faire face aurait été la création de nouveaux termes, solution qui n'a pas été retenue<sup>1</sup>. Il a donc été décidé de maintenir, aux côtés de la numérotation, les termes les plus descriptifs des aires protégées mais définis de manière à minimiser la possible mauvaise interprétation de l'objectif.

Certaines lacunes apparaissent cependant rapidement : le manque de définition d'une aire protégée, l'insertion de deux catégories internationales, la définition peu claire entre les catégories, un système essentiellement terrestre... Une meilleure couverture et des précisions terminologiques sont donc nécessaires.

Ces lacunes entraînent la Commission sur les Parcs Nationaux et les Aires Protégées à mettre en place un groupe de travail dès 1984. Celui-ci est en charge de revoir le système de catégories et de le modifier afin qu'il puisse mieux refléter et s'adapter aux différentes conditions qui prévalaient dans le monde. Cela se termine par une session de travail de trois jours au Congrès Mondial sur les Parcs Nationaux et les Aires Protégées de Caracas en 1992 et la création du système de 1994 utilisé aujourd'hui.

#### **4. LES OBJECTIFS DU SYSTEME DE CATEGORIES DE 1994**

Outre les lacunes précitées, certaines questions émergent de l'application du système de catégories de 1978 :

- Il est important que la taille de l'aire reflète l'étendue nécessaire à la réalisation des objectifs fixés ;
- Beaucoup de plans de gestion contiennent des zones différentes pour une aire d'une même catégorie. Le problème sera résolu en décidant qu'au moins trois quart de l'aire doit être consacrée à son objectif primaire ;
- La gestion est parfois donnée aux autorités locales, régionales, au secteur privé... ;
- Le type de propriété est-il compatible avec les objectifs de gestion ;
- La problématique des variations régionales : de la flexibilité est nécessaire pour que le système soit applicable dans le monde entier ;
- Le problème de classification multiple d'une aire contenant différentes zones ou de deux aires de catégories différentes mais contiguës ;
- Les pourtours des aires : le planning et la gestion de celle-ci doit être incorporé dans le planning régional ;
- Les catégories internationales telles que la réserve de biosphère et l'héritage mondial, qui ne sont pas des catégories basées sur un objectif mais une désignation internationale.

---

<sup>1</sup> DASMANN R.F. "Classification and use of protected natural and cultural areas", UICN Occasional paper n°4, 1973, p.6

Les débats qui ont précédé ce nouveau système de 1994 étaient variés. Certains préconisaient un changement radical, d'autres souhaitaient le maintien du système de 1978. Certains proposaient une version régionale, d'autres un système mondial plus rigide.

La discussion sur la nomenclature utilisée est toujours en cours à l'époque. Il nous semble aujourd'hui que la mauvaise compréhension du système de catégories a été induite par ce manque de clarté et de décision concernant la nomenclature comme nous le verrons plus loin. Cependant le mode de fonctionnement de l'UICN n'était pas à l'astreinte, et il ne l'est toujours pas aujourd'hui, mais plutôt au compromis, n'ayant ni le souhait ni les moyens d'imposer des obligations. De plus, vu le caractère gouvernemental de l'Union, la prescription d'une dénomination commune (qui impliquait, si l'on souhaitait mettre en place le système, un changement dans toutes les législations nationales) aurait pu faire naître un problème politique au sein de l'Union. Cette contrainte aurait pu provoquer, au mieux, une moins bonne utilisation du système par les états membres, au pire, faire naître une réelle volonté contre le système. L'essence même du programme dépendait d'un accord global et de la bonne volonté étatique d'appliquer ce système de catégories<sup>1</sup>.

L'évolution mondiale, autant politique qu'économique, écologique ou philosophique entraîne la nécessité d'introduire dans le système des notions nouvelles telles que les paysages marins et les intérêts des peuples indigènes. On se trouve en effet en plein avènement du concept de développement durable, qui cherche à concilier l'économie, le social et l'environnement. On passe d'une approche de conservation des écosystèmes à une forme plus dynamique de protection qui tente de réconcilier l'homme et la nature. Lors de la 11<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'UICN, certains participants proposent l'insertion d'un sous-paragraphe relatif aux populations autochtones, reconnaissant leurs droits d'accès et d'utilisations traditionnelles de la terre. Néanmoins, cette proposition sera rejetée par vote à main levée. Les idées sont présentes, mais la volonté de changement est encore un peu faible.

De ces débats ressort un nouveau système qui actualise les catégories définies en 1978. Il simplifie la terminologie et reconnaît la flexibilité nécessaire pour correspondre à la réalité du monde. Les objectifs primaires d'une aire protégée sont toujours la base du système et l'on considère que ceux-ci peuvent englober: la recherche scientifique, la protection de la faune et de la flore, la préservation d'espèces et de diversité génétique, le maintien des services de l'environnement, la protection d'une particularité spécifique naturelle ou culturelle, le tourisme et la récréation, l'éducation, l'utilisation durable d'un écosystème naturel, le maintien d'attributs culturels et traditionnels.

Suite à la recommandation 17 du 4<sup>ème</sup> Congrès mondial de Caracas en 1992, la 11<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'UICN adopte en 1994 le système de six catégories encore en application aujourd'hui. Une aire protégée est alors définie comme suit: « An area of land and/or sea especially dedicated to the protection and maintenance of biological diversity, and of natural and associated cultural resources, and managed through legal or other effective means »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien avec ROSABAL Pedro, Senior Programme Officer, IUCN Programme on Protected Areas/WCPA, Gland, Suisse, le 25 mai 2005

<sup>2</sup>BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p.26

Les évolutions du système au regard de celui de 1978 sont les suivantes :

- Il reconnaît la possibilité de la présence humaine dans certaines catégories alors qu'en 1978, les occupations humaines et l'utilisation des ressources n'étaient pas réellement compatibles avec la notion de protection ;
- Le nouveau système est plus flexible quand à l'autorité de gestion, incluant les privés, les peuples indigènes, les ONG ;
- Le système de 1994 introduit une nouvelle catégorie reconnaissant l'utilisation durable des ressources naturelles. Cela constitue une réponse à la demande des pays en voie de développement d'attester de l'existence d'aires protégées où les ressources sont conservées dans les conditions naturelles en vue d'une utilisation durable.

Les objectifs qui caractérisent ce système sont les suivants<sup>1</sup> :

- alerter les gouvernements sur l'importance des aires protégées ;
- favoriser l'application du concept de réseau d'aires protégées ;
- atténuer la confusion que provoque l'utilisation des différents termes pour désigner les aires protégées ;
- fixer des normes pour dénombrer et comparer les aires protégées à l'échelle internationale ;
- offrir un cadre pour recueillir, traiter et diffuser les données sur les aires protégées : un des objectifs considéré comme le plus pressant à l'époque ;
- améliorer la communication et la compréhension entre les personnes engagées dans la conservation.

Un des objectifs sous-jacent du système est de créer une base de travail pour l'élaboration des plans de conservation au niveau national. Le système national pour les aires protégées devrait, si possible, embrasser la diversité des régimes de gestion suggérés par l'UICN afin d'étendre le réseau de protection. Il est cependant précisé que ce n'est pas un système de conduite obligatoire pour les gouvernements et que ceux-ci doivent d'abord envisager le réseau de protection en fonction des besoins locaux avant de pouvoir prétendre à l'application des catégories UICN. De fait, la notion apparue dans le système de 1978 d'utiliser le système pour graduellement « ôter les ambiguïtés dues à des variations administratives, institutionnelles, légales et politiques »<sup>2</sup> a disparu du rapport de 1994. Le système de 1978 était considéré comme trop rigide, non adapté aux réalités régionales et trop inflexible. L'objectif ici est d'abord la protection au niveau national, vient seulement, ensuite, la classification. L'important est de clarifier les objectifs de protection et de s'assurer que de bonnes conditions existent pour leur application.

---

<sup>1</sup> ROSABAL P. « UICN Guidelines for protected area management categories: a framework for actions » dans Gibier – Faune Sauvage, Game Wild, Vol 14 (2), Juin 1997, p. 127

<sup>2</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p.41

## **CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DU SYSTEME DE CATEGORIES**

### **DE 1994 ET L'EVOLUTION RECENTE DU CONCEPT**

*« Ne craignez pas d'avancer lentement, craignez de rester sur place » proverbe chinois*

*« Dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent. » Saint-Exupéry*

*« Faisons en sorte que notre époque passe à l'histoire comme l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, la ferme résolution d'atteindre la durabilité, l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et l'heureuse célébration de la vie. » Mikhaïl Gorbatchev*

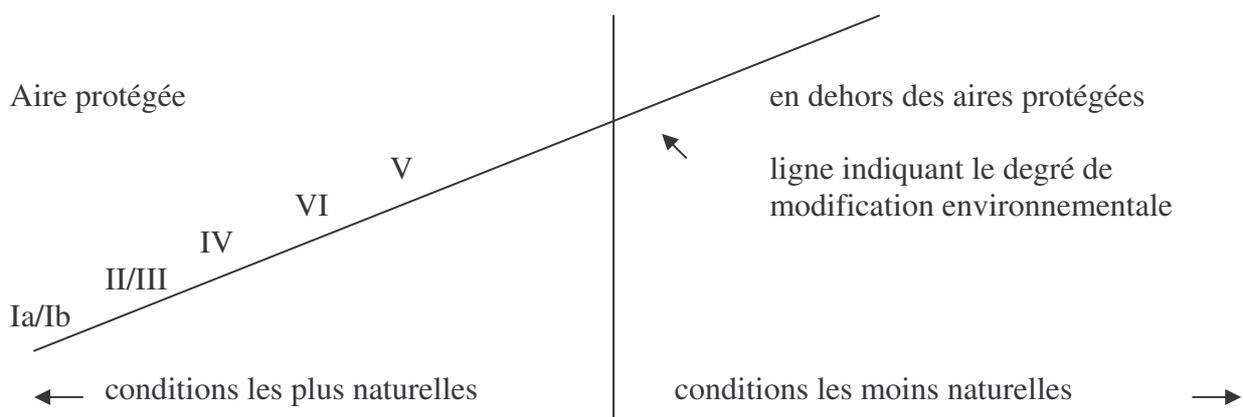
Ce chapitre est consacré à l'étude du système de catégorie de 1994, tel qu'il est utilisé à l'heure actuelle. Une description des différentes catégories est nécessaire, et est établie suivant les directives de l'UICN sur le système de catégories de gestion des aires protégées édité en 1994. Cette description nous permet ensuite d'analyser plus en détail les objectifs qui sous-tendent la mise en place de ce système, le mode d'assignation, l'impact du système dans les politiques de conservation nationales, les interrogations qui découlent du processus de zonage et les sous-entendus concernant les activités permises.

Nous aborderons ensuite brièvement l'évolution actuelle du concept de protection afin de pouvoir mieux situer et comprendre pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de réviser le système de catégories. Enfin, nous détaillerons les suggestions émises par un groupe d'experts en vue d'actualiser le concept de catégories et nous nous concentrerons principalement sur le processus d'assignation, la nécessité de précisions quant aux activités compatibles ou non avec la protection, l'efficacité de gestion, le problème de dénomination des catégories et la reconnaissance des aires communautaires.

## 1. LA DESCRIPTION DU SYSTEME DE CATEGORIES DE 1994

Le système de catégories de 1994 est un système unidimensionnel de classification des aires protégées en fonction de leurs objectifs primaires. Ces objectifs tendent de la protection stricte à la gestion continue de l'habitat et l'utilisation durable des ressources.

Les catégories I à III rassemblent les aires protégées telles que conçues traditionnellement, préservées dans les conditions les plus naturelles possibles et sans ou avec peu d'interventions au niveau des ressources qu'elles contiennent. La catégorie IV introduit le concept de gestion pour la restauration de l'habitat. Les catégories V et VI laissent sous-entendre que la protection de la biodiversité n'est pas l'unique objectif de protection et intègre le concept de valorisation d'une aire pour ses caractéristiques culturelles, les besoins de récréation et une utilisation durable des ressources. Ces différentes catégories établissent un panel de conservation fixant graduellement l'intervention humaine tel que<sup>1</sup>:



<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 13

Le système se veut d'utilité internationale et est donc flexible pour répondre à ce critère. Il entend créer un réseau d'aires protégées suffisamment étendu pour permettre d'intégrer la conservation dans une politique nationale quelles que soient les conditions locales, en proposant des aires de protection stricte aussi bien que des aires permettant une utilisation des ressources. Il a dès lors pour objectif d'être un outil de promotion afin d'accroître la compréhension internationale de la conservation et d'améliorer les normes de gestion.

Une autre caractéristique importante est la différenciation entre les objectifs mis en place et la gestion réelle d'une aire. Les directives sur les catégories précisent clairement que l'établissement d'une catégorie n'est pas une évaluation sur l'efficacité de la gestion. Une différence est donc faite entre ce qu'une aire est censée être et ce qu'elle est réellement.

Le détail de chaque catégorie est décrit ci-dessous, repris tel quel du document de l'UICN sur les lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées<sup>1</sup>, et simplement traduit. Ces lignes directrices sont la base du système et se doivent donc de paraître dans ce travail. Un commentaire est cependant introduit à la fin de chaque catégorie.

**Catégorie I : Réserve naturelle stricte / Zone de nature sauvage : aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages qui comprend :**

**Ia) Réserve naturelle intégrale : aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques**

*Définition : espace terrestre et/ou marin comportant des écosystèmes, des caractéristiques géologiques ou physiologiques et/ou des espèces remarquables ou représentatives, géré principalement à des fins de recherche scientifique et/ou de surveillance continue de l'environnement.*

*Les objectifs de gestion sont :*

- *préserver des biotopes, des écosystèmes et des espèces dans des conditions aussi peu perturbées que possible ;*
- *maintenir des ressources génétiques dans un état dynamique et évolutif ;*
- *maintenir des processus écologiques établis ;*
- *sauvegarder des éléments structurels du paysage ou des formations rocheuses ;*
- *conserver des milieux naturels exemplaires à des fins d'étude scientifique, de surveillance continue de l'environnement et d'éducation à l'environnement, y compris des sites de référence, en excluant tout accès évitable ;*
- *réduire au minimum les perturbations, en planifiant et en menant avec circonspection les activités autorisées, de recherche et autres ;*
- *limiter l'accès au public.*

*Les directives de sélection sont:*

- *la dimension de l'aire est déterminée par la superficie requise pour assurer l'intégrité de ses écosystèmes et permettre d'atteindre les objectifs de gestion justifiant sa protection ;*

---

<sup>1</sup> UICN « Guidelines for protected area Management Categories », CNPPA with the assistance of WCMC; UICN, Gland, Switzerland and Cambridge, 1994, UK, p 17 - 23

- l'aire est relativement à l'abri de toute intervention humaine directe et en mesure de le rester ;
- la conservation de la diversité biologique de l'aire est possible par la protection et n'exige pas d'intervention substantielle au niveau de la gestion ou de l'habitat.

*La propriété et l'administration de la réserve incombent au gouvernement central ou local, agissant par le truchement d'une agence dûment qualifiée, ou à une fondation privée, une université ou une institution ayant une fonction officielle de recherche ou de conservation, ou enfin à des propriétaires travaillant en collaboration avec une de ces institutions gouvernementales ou privées. La protection à long terme doit être garantie par des mesures adéquates de sauvegarde et de contrôle avant désignation. Les accords internationaux portant sur des régions ne relevant pas d'une souveraineté nationale incontestée peuvent constituer des exceptions.*

*Catégorie équivalente dans le système de 1978 : Réserve scientifique / Réserve naturelle intégrale.*

Les deux caractéristiques principales de cette aire sont donc clairement établies en tant que protection à des fins scientifiques et interdiction de toute intervention humaine dans la gestion. La Réserve Naturelle de Snares Island en Nouvelle-Zélande en est un exemple, qui contient six millions d'oiseaux marins, pas de mammifères introduits et une végétation quasiment non modifiée.

#### **Ib) Zone de nature sauvage : aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages**

*Définition : vaste espace terrestre et/ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturelle, dépourvu d'établissements permanents ou importants, protégé et géré aux fins de préserver son état naturel.*

*Les objectifs de gestion sont :*

- garantir aux générations futures la possibilité de connaître et de jouir de régions demeurées largement à l'abri des activités humaines, pendant une longue période ;
- conserver, à long terme, les qualités et éléments naturels essentiels de l'environnement ;
- prévoir l'accès du public, de manière à garantir le bien-être physique et spirituel des visiteurs, tout en conservant les qualités naturelles sauvages de la région pour les générations actuelles et futures ;
- permettre à des communautés autochtones, de faible densité et vivant en harmonie avec les ressources disponibles, de conserver leur mode de vie.

*Les directives de sélection sont :*

- l'aire possède des qualités naturelles exceptionnelles et est soumise essentiellement aux forces de la nature, est pratiquement à l'abri de toute perturbation humaine, et est susceptible de conserver ces attributs si elle bénéficie de la gestion proposée ;
- L'aire possède des éléments écologiques, géologiques, physiographiques ou d'autres caractéristiques de valeur scientifique, éducative, panoramique ou historique ;

- *L'aire offre des possibilités exceptionnelles de calme et de tranquillité, et est accessible par des moyens de transports simples, non bruyants, non polluants et non intrusifs (c'est-à-dire non motorisés) ;*
- *L'aire est suffisamment vaste pour qu'une telle préservation et un tel usage soient possibles.*

*La propriété et l'administration sont identiques à la catégorie Ia. Cette sous-catégorie n'existait pas en 78.*

On fait référence ici à une aire naturelle stricte, où la population indigène peut vivre dans des écosystèmes non modifiés et où l'intervention humaine est à un niveau minime. La différence avec la catégorie II qui va suivre est le niveau d'intervention humaine, moindre ici. La recherche et le tourisme doivent être envisagés dans la perspective de l'intégrité écologique et culturelle et dans l'intérêt des communautés.

Peu de ces aires ont pu naître en Europe où l'occupation du territoire est trop dense et les pressions trop grandes. On accepte alors dans cette catégorie des zones qui ont été exploitées dans le passé sans que la diversité des espèces ait été altérée et qui, depuis lors, sont revenues à un état naturel.

L'Abel Tasman National Park en Nouvelle-Zélande est un exemple de ce type d'aire, où les 87 000 hectares sont préservés pour la protection de la nature, permettant cependant certaines activités touristiques.

### **Catégorie II : parc national : aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives**

*Définition : zone naturelle terrestre et/ou marine désignée a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures, b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et c) pour fournir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.*

*Les objectifs de gestion sont :*

- *protéger des régions naturelles et des paysages d'importance nationale et internationale, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives ou touristiques ;*
- *Perpétuer, dans des conditions aussi naturelles que possible, des exemples représentatifs de régions physiographiques, de communautés biologiques, de ressources génétiques et d'espèces de manière à garantir une stabilité et une diversité écologique ;*
- *Limiter le nombre de visiteurs, aux motivations spirituelles, éducatives, culturelles ou récréatives, afin que l'aire reste dans un état naturel ou quasi-naturel ;*
- *Éliminer et, ultérieurement, prévenir toute forme d'exploitation ou d'occupation incompatible avec les objectifs de la désignation ;*
- *Garantir le respect des éléments écologiques, géomorphologiques, sacrés ou esthétiques justifiant la désignation ;*

- *Tenir compte des besoins des populations autochtones, y compris l'utilisation des ressources à des fins de subsistance, dans la mesure où ceux-ci n'ont aucune incidence négative sur les autres objectifs de gestion.*

*Les directives de sélection sont :*

- *l'aire contient un échantillon représentatif des régions, éléments ou paysages naturels les plus marquants, à l'intérieur duquel espèces végétales et animales, biotopes et sites géomorphologiques ont une importance particulière du point de vue spirituel, scientifique, éducatif, récréatif et touristique ;*
- *L'aire est suffisamment vaste pour contenir un ou plusieurs écosystèmes entiers, ne subissant aucune altération matérielle du fait d'une occupation ou exploitation humaine.*

*C'est normalement la plus haute autorité compétente du pays exerçant une juridiction sur la région qui est propriétaire et responsable de l'aire. Il peut toutefois s'agir du gouvernement local, d'un conseil autochtone, d'une fondation ou d'un autre organisme dûment établi ayant voué l'aire à la conservation à long terme. L'équivalent de 1978 est le parc national.*

Comme dans la catégorie précédente, peuvent être incluses ici des aires qui ont été exploitées sur une période de temps réduite et sans altération des espèces. Certains travaux de restauration peuvent également être envisagés (comme par exemple ôter les espèces exotiques envahissantes) mais ces travaux doivent être limités dans le temps et dans leurs extensions et doivent correspondre avec l'objectif primaire de l'aire. Ces zones peuvent également être habitées par des communautés ayant un style de vie qui n'altère que peu l'environnement. Le style de vie de ces communautés peut ainsi également être à l'origine de l'état de conservation.

Un des objectifs primaires dans ce cas-ci est l'éducation environnementale, traduit par l'autorisation d'activités touristiques et récréatives basées sur la rencontre et l'expérience de la nature sauvage. Un exemple adéquat est le parc national Kruger en Afrique du Sud. Ses 20 000 km<sup>2</sup> sont protégés pour la préservation de la faune sauvage, cependant le tourisme y est très important et implique certains aménagements tels que logements et routes.

### **Catégorie III : monument naturel : aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques**

*Définition : aire contenant un ou plusieurs éléments naturels/culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée de fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.*

*Les objectifs de gestion sont :*

- *Protéger ou préserver, à jamais, des éléments naturels particuliers, exceptionnels du fait de leur importance naturelle et/ou caractère unique ou représentatif et/ou de leur connotation spirituelle ;*
- *Dans une mesure compatible avec l'objectif susmentionné, offrir des possibilités de recherche, d'éducation, d'interprétation et de loisirs ;*
- *Éliminer et, ultérieurement, prévenir toute forme d'exploitation ou d'occupation incompatible avec l'objectif de la désignation ;*

- *Offrir à la population résidente des avantages compatibles avec les autres objectifs de gestion.*

*Les directives de sélection sont :*

- *l'aire contient un ou plusieurs éléments d'importance exceptionnelle (éléments naturels tels que chutes d'eau, grottes, cratères, gisements de fossiles, dunes de sable et éléments marins spectaculaires, ainsi qu'une faune et une flore unique ou représentative ; parmi les éléments culturels associés peuvent figurer habitations troglodytes, forts surplombant une falaise, sites archéologiques ou sites naturels ayant une importance patrimoniale pour les populations autochtones).*
- *Le territoire doit être suffisamment étendu pour assurer l'intégrité des éléments caractéristiques du site et des zones contiguës.*

*Ces sites doivent être propriété du gouvernement central ou, pour autant que des mesures appropriées de sécurité et de contrôle soient en place, d'une instance à un niveau moins élevé, d'un conseil autochtone, d'une organisation ou association sans but lucratif, d'une entreprise ou, exceptionnellement, d'un organisme privé, à condition toutefois que la protection à long terme des caractéristiques inhérentes au site soit assurée avant sa désignation. La catégorie équivalente de 1978 est le monument naturel.*

La distinction principale de cette catégorie avec la catégorie II est la taille de l'aire. Cette catégorie permet en effet une superficie plus petite avec un plus grand degré d'intervention humaine, mais toujours de manière à ce que les caractéristiques spécifiques à la zone n'en soient pas affectées.

Le monument naturel Devil's Tower aux USA présente une superficie de 500 hectares seulement mais contient la plus grande formation rocheuse aux USA, un monolithe de 386 m de hauteur. C'est un bon exemple de l'application de cette catégorie, de même que les chutes Victoria au Zimbabwe.

#### **Catégorie IV : aire de gestion des habitats ou des espèces : aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion**

*Définition : aire terrestre et/ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion, de façon à garantir le maintien des habitats et/ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières.*

*Les objectifs de gestion sont :*

- *Garantir et maintenir les conditions d'habitat nécessaires à la préservation d'espèces, de groupes d'espèces, de communautés biologiques ou d'éléments physiques importants du milieu naturel, lorsqu'une intervention humaine s'impose pour optimiser la gestion ;*
- *Privilégier les activités de recherche et surveillance continue de l'environnement parallèlement à la gestion durable des ressources ;*
- *Consacrer des secteurs limités à l'éducation du public, afin de le sensibiliser aux caractéristiques des habitats concernés et au travail de gestion des espèces sauvages ;*
- *Éliminer et, ultérieurement, prévenir toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation ;*

- *Offrir aux communautés vivant à l'intérieur de l'aire des avantages compatibles avec les autres objectifs de gestion.*

*Les directives de sélection sont :*

- *l'aire joue un rôle important dans la protection de la nature et la sauvegarde des espèces (englobant, le cas échéant, des sites de reproduction, des zones humides, des récifs coralliens, des estuaires, des prairies, des forêts ou des frayères, y compris des herbiers marins) ;*
- *La protection des habitats est essentielle au maintien du bon état de la flore d'importance nationale ou locale ou de la faune sédentaire ou migratrice ;*
- *La conservation de ces habitats et espèces exige une intervention active de la part de l'organe de gestion, si nécessaire au niveau de l'habitat ;*
- *La superficie de l'aire dépend des exigences des espèces à protéger vis-à-vis du biotope, et est donc très variable.*

*L'aire est la propriété du gouvernement central ou d'autres instances à un niveau moins élevé, d'organisations ou associations sans but lucratif ou de personnes ou groupes privés, à condition que des mesures de sécurité et de contrôle appropriées soient en place. La catégorie équivalent dans le système de 1978 est Réserve de conservation de la nature / Réserve naturelle dirigée / Sanctuaire de faune.*

La différence la plus marquante entre cette catégorie et les précédentes résulte dans l'acceptation d'une intervention active de la part des autorités de gestion afin d'assurer et maintenir des habitats, ou une composition spécifique d'espèces ou des caractéristiques physiques, éléments qui, sans cette intervention, seraient à terme amenés à disparaître. Ici, la nature est régulée afin d'atteindre les objectifs de gestion. La taille de l'aire n'est pas prépondérante, les communautés locales peuvent y habiter et pratiquer une utilisation traditionnelle des ressources. Ils y ont donc une plus grande liberté d'option que dans toutes les aires précédentes. Haleji Lake Wildlife Sanctuary au Pakistan, d'importance pour les volailles d'eau, fait partie de cette catégorie car cette zone nécessite une gestion constante afin de maintenir les canaux clairs.

**Catégorie V : paysage marin ou terrestre protégé : aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.**

*Définition : Zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, ou l'interaction entre l'homme et la nature a, au fil du temps, modelé le paysage aux qualités esthétiques, écologiques et/ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant souvent une grande diversité biologique. Préserver l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire.*

*Les objectifs de gestion sont :*

- *Maintenir l'interaction harmonieuse de la nature et de la culture, en protégeant le paysage terrestre et/ou marin et en garantissant le maintien des formes traditionnelles d'occupation du sol et de construction, ainsi que l'expression des faits socioculturels ;*
- *Encourager les modes de vie et les activités économiques en harmonie avec la nature, ainsi que la préservation du tissu socioculturel des communautés concernées ;*

- *Maintenir la diversité du paysage et de l'habitat, ainsi que des espèces et écosystèmes associés ;*
- *Éliminer le cas échéant, et ultérieurement, prévenir toute forme d'occupation du sol et activités incompatibles avec les objectifs visés, du fait de leur ampleur ou nature ;*
- *Offrir au public toute une gamme de loisirs de plein air respectant les qualités essentielles de l'aire ;*
- *Encourager les activités scientifiques et pédagogiques contribuant au bien être à long terme des communautés résidentes tout en sensibilisant le public à la protection de tels paysages ;*
- *Offrir des avantages à la communauté locale et contribuer à son bien être, sous forme de produits naturels (par exemple forestiers ou de la pêche) et de services (eau potable ou revenus tirés de formes durables de tourisme).*

*Les directives de sélection sont :*

- *l'aire comprend des paysages terrestres et/ou côtiers ou insulaires présentant des qualités esthétiques particulières, avec les habitats, la flore et la faune associées, ainsi que des manifestations de modes uniques ou traditionnels d'utilisation de l'espace et d'organisation sociale, reflétés par les établissements humains et par les coutumes, modes de vie et croyances des communautés locales ;*
- *L'aire offre des possibilités de loisirs et de tourisme compatibles avec le mode de vie et les activités économiques habituels de ses habitants.*

*La propriété peut incomber à une autorité publique mais, le plus souvent, l'aire est formée d'une mosaïque de propriétés publiques et privées soumises à différents régimes de gestion. Ces régimes doivent faire l'objet d'un certain degré de planification, ou autres mesures de contrôle, et être financés, selon le cas, par des fonds publics ou autres mesures d'incitation, afin de garantir la qualité des paysages terrestres/marins et le maintien à long terme des croyances et coutumes locales. La catégorie équivalente en 1978 était le paysage protégé.*

Cette catégorie a pour vocation de protéger des paysages traditionnellement transformés, résultant de l'interaction de facteurs naturels et humains. Les paysages ainsi modifiés depuis des générations sont en réalité riches en biodiversité et en valeurs naturelles, mais dont une part de cette biodiversité dépend justement de cette interaction pour continuer d'exister. Cette catégorie permet aussi une utilisation durable des ressources et instaure un lien plus concret entre la conservation et le développement durable. Elle donne la possibilité d'une zone à usage multiple où les traditions des communautés locales sont vues comme fondamentales. Les activités de gestion doivent promouvoir une utilisation durable des ressources mais apportent également un bénéfice social, culturel et économique à la communauté locale.

C'est donc une nouvelle alternative aux modèles de gestion plus stricts qui préexistaient. Elle permet différentes possibilités d'objectifs tels que : être une zone tampon pour protéger une zone de protection plus stricte, être un lien entre deux zones pour créer un corridor régional, promouvoir l'utilisation durable des ressources... Cela permet aussi dans certains endroits de mettre en place une protection alors qu'une aire de catégorie plus stricte aurait rencontré une certaine résistance.

Le parc Dartmoor en Angleterre fait partie de cette catégorie. Le Royal Chitwan National Parc au Népal comprend également une zone de catégorie V (bien que non désignée officiellement, elle est gérée comme telle), considérée comme zone tampon qui permet aux communautés

locales de continuer à utiliser les ressources et de réduire leur dépendance aux ressources du parc.

**Catégorie VI : aire protégée de ressources naturelles gérée : aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.**

*Définition : aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien être de la communauté.*

*Les objectifs de gestion sont :*

- *Assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique et des autres valeurs naturelles du site ;*
- *Promouvoir des pratiques rationnelles de gestion afin d'assurer une productivité durable ;*
- *Protéger le capital de ressources naturelles contre toute forme d'aliénation engendrée par d'autres formes d'utilisations du sol susceptibles de porter préjudice à la diversité biologique de la région ;*
- *Contribuer au développement régional et national*

*Les directives de sélection sont :*

- *l'aire est au moins aux deux tiers à l'état naturel mais peut aussi contenir des écosystèmes modifiés de superficie limitée ; les grandes plantations commerciales en sont exclues ;*
- *L'aire est suffisamment vaste pour que les ressources naturelles puissent être utilisées de manière durable sans porter préjudice à long terme à la qualité naturelle de l'aire.*

*La gestion est assurée par des services publics dotés d'un mandat précis quant à la conservation de l'aire, dont ils s'acquittent en collaboration avec la communauté locale ; elle peut aussi s'appuyer sur des coutumes locales, avec le soutien et les conseils d'organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux. L'aire peut être la propriété du gouvernement central ou local, de la communauté, de personnes privées ou de plusieurs de ces entités.*

Tout le système d'aires protégées au Laos qui couvre plus de 30 000 km<sup>2</sup> fait partie de cette catégorie.

De manière identique à la catégorie précédente, celle-ci est établie en vue d'une utilisation durable des ressources naturelles et tient donc compte de l'interaction entre humain et nature pour un usage multiple. La grande différence entre ces deux catégories est qu'ici, on définit une aire qui contient des écosystèmes naturels non modifiés, alors que la catégorie V prend en compte les paysages qui ont été modifiés par l'utilisation humaine. On maintient donc les conditions naturelles comme base du développement durable.

## 2. UNE ANALYSE PLUS DETAILLEE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

### a) Les objectifs

Comme nous avons pu le constater, le système est basé sur l'objectif primaire de l'aire. Cet objectif est déterminé légalement au niveau national lors de la mise sous protection de l'aire et constitue dès lors une base solide pour le système. Les aires ont cependant des objectifs secondaires mais importants et classifier la zone n'est pas toujours simple. L'UICN a publié, à cette fin, un tableau regroupant les objectifs afin d'en faciliter la compréhension.

Tableau récapitulatif des catégories en fonction de l'objectif de gestion<sup>1</sup> :

<b>OBJECTIFS DE GESTION</b>	<b>Ia</b>	<b>Ib</b>	<b>II</b>	<b>III</b>	<b>IV</b>	<b>V</b>	<b>VI</b>
Recherche scientifique	<b>1</b>	3	2	2	2	2	3
Protection de faune et flore sauvage	2	<b>1</b>	2	3	3	-	2
Préservation des espèces et diversité génétique	<b>1</b>	2	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	2	<b>1</b>
Maintien des services de l'environnement	2	<b>1</b>	<b>1</b>	-	<b>1</b>	2	<b>1</b>
Protection de spécificités naturelles et culturelles	-	-	2	<b>1</b>	3	<b>1</b>	3
Tourisme et récréation	-	2	<b>1</b>	<b>1</b>	3	<b>1</b>	3
Education	-	-	2	2	2	2	3
Utilisation durable des ressources d'un écosystème	-	3	3	-	2	2	<b>1</b>
Maintien des attributs culturels et traditionnels	-	-	-	-	-	<b>1</b>	2
1 : objectif primaire 2 : objectif secondaire 3 : objectif potentiellement applicable - : pas applicable							

### b) Le mode de désignation d'une catégorie

La désignation d'une catégorie est une décision entièrement soumise à l'autorité de gestion de l'aire, basée sur les directives de l'UICN et sujette à l'approbation de l'UICN.

La procédure se fait en deux étapes. Le premier niveau est national. En effet, le pays concerné a toujours une législation nationale traduisant sa politique de conservation et ses objectifs de protection d'espaces naturels. Une aire, avant de penser à toute classification internationale, doit au préalable être envisagée pour répondre aux besoins locaux et correspondre à la législation nationale.

Au niveau international, le pays conduit d'abord sa propre évaluation et la soumet à l'UNEP-WCMC pour inclure ses aires dans la base de données créée afin d'établir la liste des Nations-Unies. Avec les informations générales sur l'aire, le pays soumet une catégorie dans laquelle il suggère que l'aire soit intégrée, suggestion basée sur l'interprétation des directives de 1994. Dans le cas où l'UNEP-WCMC trouve une incompatibilité entre l'objectif de gestion et la

<sup>1</sup> UICN « Guidelines for protected area Management Categories » CNPPA with the assistance of WCMC, UICN, Gland, Switzerland and Cambridge, 1994, UK, p.8.

catégorie, la situation est approfondie par l’UICN qui, via la Commission WCPA, peut envisager une vérification sur le terrain<sup>1</sup>.

Ce processus est donc entièrement dépendant de la bonne volonté étatique et constitue actuellement une faiblesse du système même si les directives déterminent que « final responsibility for determining categories should be taken at the international level. »<sup>2</sup>. Les catégories peuvent être assignées par le gouvernement sans analyse de solutions alternatives, sans consultation avec les populations locales. Les ressources limitées des institutions internationales ne permettent pas une vérification systématique et il arrive alors que des aires soient mises dans une mauvaise catégorie. De plus, sans processus de contrôle ultérieur, les changements d’utilisation et d’objectifs ne seront pas reflétés dans le système. Il n’y a donc, de plus, pas de suivi possible lorsque l’information est manquante. Et à ce jour, aucun recours n’existe pouvant remettre en question l’assignation d’une catégorie par un particulier ou une institution qui s’estime pénalisée par ce type de protection. Le système résulte dès lors uniquement d’un dialogue entre l’état et l’UNEP-WCMC.

### c) L’utilisation des catégories dans le monde

La liste des Nations Unies permet d’évaluer l’impact du système de catégorie sur le processus de mise en place des aires protégées, l’importance d’une norme internationale et la manière dont elle a été utilisée par les gouvernements locaux. En 2003, près de 67 % des aires étaient classifiées sous le système de l’UICN, équivalent à 81 % de la surface totale protégée.

Protected areas in the WDPA (february 2005)<sup>3</sup>

UICN PA Management Category	N° of PAs	Area (Km <sup>2</sup> )	%global land surface	% of total category assigned protected area
Ia	5,486	4,602,806	3.1%	7.8%
Ib	1,365	2,390,385	1.6%	1.9%
II	3,993	2,973,103	2.0%	5.7%
III	19,819	272,269	0.2%	28.1%
IV	27,365	4,477,846	3.0%	38.8%
V	8,481	617,089	0.4%	12%
VI	3,977	1,004,865	0.7%	5.6%
No category	34,440	3,308,963	2.2%	---
Total	104,926	19,647,326	13.2%	

Aucun gouvernement n’a introduit tel quel le système de catégories dans leur législation nationale, mis à part l’Australie et la Géorgie. Nombreux cependant l’ont, à ce jour, inséré dans leur politique de conservation. Nous rappelons ici que ce système se veut conseil et non obligation. Il n’est donc pas indispensable de l’introduire dans la législation nationale afin de

<sup>1</sup> Entretien avec ROSABAL Pedro, Senior Programme Officer, IUCN Programme on Protected Areas/WCPA, Gland, Suisse, le 25 mai 2005

<sup>2</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 80

<sup>3</sup> UICN « Parks : protected areas categories 2004 » Protected area programme, vol 14 n° 3, UICN, 2004, p.52

l'appliquer. Les législations actuelles sont souvent préexistantes au système, ce qui explique ce manquement, mais il est probable que de plus en plus de pays l'introduiront lors des révisions de leur législation. Il est vrai également que, jusqu'au développement récent du système, que nous aborderons plus tard, celui-ci se révélait difficile à interpréter.

d) Le zonage et la classification multiple

Le concept du zonage a été clairement établi dans les catégories de 1978, mais il n'en est plus explicitement question dans les directives de 1994. Cependant, les larges aires protégées peuvent poursuivre différents objectifs et la classification devient alors difficile. De plus, le zonage est aussi une façon d'aplanir les conflits potentiels afin de mettre en place une protection quelle qu'elle soit, permettant par exemple la création d'une zone tampon de catégorie V autour d'une aire de protection stricte et ainsi la perpétuation de l'utilisation des ressources. Il est cependant indispensable de s'assurer que les objectifs des zones individuelles sont compatibles avec l'objectif général.

Ce concept n'ayant pas été défini lors des directives de 1994, il en ressort un problème pratique de classification. Classifie-t-on toute l'aire sous une catégorie, avec pour risque des informations générales peu précises ? En Australie, la grande barrière de corail est de catégorie VI, mais comprend une aire de 16 000 km<sup>2</sup> équivalente à la catégorie Ia ou II, plus grande que beaucoup d'autres aires marines dans le monde... Ou classifie-t-on chaque zone, mais la comptabilité des zones sera inexacte... En Angleterre par exemple, un parc national de catégorie V couvre 9 % de la superficie du territoire et comprend certaines zones de catégorie IV qui couvrant 0,7 %. Dans la liste des Nations Unies, l'ensemble a été additionné, rendant erronée la comptabilité de la superficie protégée.

Le zonage est un outil important aujourd'hui pour faire face aux pressions et permettre d'associer la conservation aux besoins locaux. Un bon exemple de cette utilisation est le parc national des Abruzes en Italie. Des villages et routes préexistaient dans la zone suggérée pour une protection. Afin de créer une zone plus large, comprenant et impliquant ces villages, le parc a été subdivisé en quatre zones de gestions différentes : la réserve intégrale, la réserve générale, le paysage protégé et une zone de développement.

Les directives de 1994 statuent que la classification multiple entre en compte quand: « Where parts of a single management unit are classified by law as having different management objectives »<sup>1</sup> « Protected area of different categories are often contiguous and sometimes one category « nest » within another », et signale que de telles aires peuvent être identifiées séparément pour le comptage et le rapport. Néanmoins la définition de classification multiple n'éclaircit pas si le concept s'applique à une aire unique ou à plusieurs aires protégées comme peut le laisser supposer la deuxième définition. C'est surtout problématique pour les aires marines qui sont souvent de grandes aires à utilisations multiples.

Il est admis aujourd'hui de considérer une classification différente lorsque<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 92

<sup>2</sup> Ibidem p. 96

- Une partie de l'aire est légalement déterminée comme ayant des objectifs différents pouvant être reliés à une catégorie
- L'aire peut être parfaitement mesurable et cartographiée.

e) Les activités

Aucune mention n'est faite, dans les directives de base, concernant les activités permises ou interdites. Pour les catégories I et II, c'est relativement clair tandis que pour les autres l'interprétation devient plus problématique et dépend en grande partie des conditions locales et de la façon de pratiquer l'activité. Sans avoir d'interdiction formelle, il semble néanmoins que la définition même d'une aire protégée introduise une limite à la pratique de certaines exploitations. Sans cette interprétation, la signification du terme serait vide de sens. Cependant, cette absence de précision laisse l'application des directives libre à l'interprétation de chacun et peut générer des conflits d'intérêts. L'UICN a entrepris d'y remédier dans ses directives sur les bonnes pratiques où certaines activités sont clairement interdites : l'exploitation minière, de gaz ou de pétrole et la coupe de bois. En ce qui concerne la chasse, la pêche et le tourisme, cela dépendra de la manière dont l'activité est pratiquée.

f) Les objectifs du système

On se rend compte aujourd'hui que les objectifs de base établis lors de la création du système ont été en partie atteints. En effet, la mise en place des catégories a permis d'encourager le développement d'un réseau de surfaces protégées, comme on a pu l'observer plus haut dans les statistiques sur l'utilisation mondiale du système. Cela a fourni un cadre de collecte de données, même si certains aspects restent encore à approfondir. Les catégories deviennent aujourd'hui un langage commun pour les professionnels du monde.

Certains points faibles ont cependant été mis à jour. L'application du système à certains biomes tels que le milieu marin et les forêts a été plus problématique. La compréhension approfondie du système n'est pas générale et son utilisation reste compliquée. Il y a un manque de capacités techniques, institutionnelles et financières pour le mettre en œuvre de manière efficace.

De plus, et nous le développerons ci-dessous, les attentes au niveau des aires protégées se sont modifiées cette dernière décennie et le système n'est pas assez étoffé actuellement pour y répondre.

### **3. L'EVOLUTION DU CONCEPT DE PROTECTION**

Les années 1990 introduisent une nouvelle image des parcs nationaux et aires protégées. Les parcs étaient considérés auparavant comme des îlots de protection coupés du reste du monde et aménagés contre la volonté des gens ; aujourd'hui, on privilégie la collaboration avec les populations locales et la prise en compte de leurs intérêts. Les sites étaient isolés, on crée maintenant des aires transfrontalières, des corridors et on établit des liens entre les différentes aires. Les objectifs visés étaient esthétiques et touristiques, on accorde aujourd'hui beaucoup d'importance à l'aspect scientifique, économique et culturel. Avant, les principaux intéressés étaient les touristes, aujourd'hui on souhaite que ce soit les populations locales. La plupart des zones étaient sous protection intégrale, on imagine actuellement de nouvelles formes de

protection permettant l'utilisation de la terre. Les parcs étaient sous la responsabilité gouvernementale, on reconnaît aujourd'hui différents modèles de propriétés et de gestions.

L'objectif de protection de 10 % de la superficie mondiale, désigné à Caracas en 1992, a été atteint. Mais on a également pris conscience, lors du Congrès mondial de Durban en 2003, des lacunes en matière de protection. Certains biomes tels que le milieu marin et les systèmes d'eau douce sont totalement « oubliés », les aires protégées représentent aujourd'hui seulement 0,5 % de la superficie mondiale (cfr chapitre 1 p.8). Une aire protégée mais isolée n'empêche pas la biodiversité de diminuer car c'est l'écosystème tout entier qu'il faut protéger. Les surfaces sont trop restreintes et apparaissent comme insuffisantes. Certains experts prédisent que nous sommes entrés dans une sixième grande vague historique d'extinction d'espèces avec pour unique particularité qu'elle est le fait de l'action de l'homme. La pollution est devenue globale, les espèces exotiques envahissantes sont de plus en plus présentes, certains prétendent également que les espaces sanctuarisés cautionnent la surexploitation des espaces non protégés. Les menaces sur les écosystèmes sont nombreuses et ne cessent de croître, pour n'en citer que quelques-unes : le changement climatique, les espèces envahissantes, la destruction de l'habitat, la croissance démographique, les modes de consommation, les inégalités entre richesse et pauvreté, les pollutions à large échelle...

Ces différentes menaces font naître une vision nouvelle des aires protégées. On souligne ainsi l'importance d'une politique nationale de conservation qui implique la diversité des possibilités de gestion afin d'étendre le réseau. Une meilleure compréhension du public est primordiale pour contribuer à la conservation et au développement. La valeur du matériel génétique contenu dans les aires protégées est reconnue et un crédit plus important est attribué à la valeur non matérielle des aires.

Une approche nouvelle voit le jour, posant des priorités différentes et proposant des stratégies de développement à grande échelle pour les aires protégées. Le Congrès mondial de Durban en 2003 a fait un état des lieux de la protection actuelle et a soulevé les tendances qui se dégagent pour le futur. L'aspect humain devient partie intégrante de la gestion d'une aire. On prône l'utilisation durable des ressources, l'importance du maintien des services des écosystèmes, et l'intégration de la conservation dans une démarche de développement social. Mais surtout, l'attention est désormais tournée vers l'efficacité de gestion des aires existantes afin d'en améliorer la qualité. Les participants à Durban ont en effet estimé que l'efficacité jouera un rôle central dans la future phase de consolidation du réseau actuel. Des questions fondamentales se posent aujourd'hui : A quoi servent les aires ? Qui doit décider comment elles sont gérées ? Comment les inclure dans une gestion plus large du territoire ?

Le Congrès mondial de Durban a ainsi souligné le fait que, si la politique sur les aires protégées devient un outil permettant, entre autre, de mesurer des objectifs de développement durable, il est alors important de solidifier le système de catégories et de le compléter d'indicateurs afin d'en assurer l'efficacité. Car le système de l'UICN, en fournissant une méthode de comparaison par une structure internationale, permet d'évaluer l'efficacité de gestion en comparaison avec les objectifs prévus. Mais cet outil a, au préalable, besoin d'être renforcé dans un certain nombre de domaines.

#### 4. LA REVISION DU SYSTEME DE CATEGORIES DE 1994

Le système a, ces dernières années, étendu son influence sur les politiques nationales et internationales de conservation. L'article 8 de la Convention sur la Diversité Biologique préconise un engagement et une promotion du système de catégories et la WCPA recommande l'insertion du système dans les législations nationales comme moyen de mettre en œuvre l'article 8 de la CDB. L'UICN reconnaît aujourd'hui que, vu son impact croissant dans la gestion des aires protégées, une remise en question approfondie du système est nécessaire.

Ces nouvelles tendances ont entraîné une réflexion de la part de l'UICN et celle-ci a donc commandé un audit à un groupe d'experts indépendants afin d'évaluer les utilisations actuelles du système de catégories, ses impacts, son efficacité et les évolutions nécessaires afin de répondre plus efficacement aux tendances actuelles de protection.

Les conclusions générales de cette étude approuvent les bases sur lesquelles le système est fondé. Cependant, certaines questions et de nouvelles utilisations du système sont apparues suite à l'application des catégories, questions qui nécessitent une réflexion approfondie sur les objectifs du système et démontrent une nécessité d'adaptation.

Différents objectifs originaux sont remis en question :

- La réduction de la confusion liée à la dénomination des aires était une des intentions premières du système. Il s'avère aujourd'hui que cette confusion, bien que moindre, existe toujours et occasionne une mauvaise compréhension et utilisation du principe des catégories. L'élimination des noms associés à la numérotation des catégories permettrait-elle de réduire cette confusion ?
- Un des buts avérés du système consistait à encourager les gouvernements nationaux à développer leur législation sur les aires protégées. Le système est-il suffisamment solide pour servir de base à une législation nationale ?
- Un autre objectif était la mise en place de standards internationaux sur les aires protégées. A cette fin, n'est-il pas nécessaire d'apporter des précisions aux directives en vue d'accroître la compréhension du système ? La notion d'efficacité de gestion ne devrait-elle pas être reflétée dans le système de catégorie ?

De nouvelles utilisations sont apparues suite à l'application des catégories telles que<sup>1</sup> :

- L'emploi du système de catégories comme fondement d'une législation nationale : peu de gouvernements utilisent les catégories comme base de travail pour leur législation nationale, mais elles sont bien souvent déjà insérées dans les politiques, ce qui laisse supposer une insertion future dans les législations. Le système est toujours perçu comme conseil et propre à une collaboration volontaire. Les opinions divergent aujourd'hui quant à savoir si il devrait ou non être inclus dans les législations nationales. Auquel cas, il est important de se poser la question de la solidité et de la complétude du système pour y faire face ;

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 20

- L'utilisation du système comme outil de contrôle pour gérer les changements effectués dans l'utilisation des ressources dans les aires protégées : cette nouvelle application entraîne un débat quant à savoir si le système requiert des précisions sur les activités permises ;
- L'évolution dans le concept de propriété d'une aire protégée permet aujourd'hui une reconnaissance des droits et besoins des communautés, et leur permet ainsi de revendiquer ce droit ;
- L'utilisation comme soutien au lobbying fait par les ONGs pour défendre leurs intérêts et gérer des conflits impliquant des aires protégées ;
- L'emploi du système comme soutien au développement de plans régionaux;
- L'utilisation du système de catégories comme base pour élaborer des standards de qualité et des critères permettant d'évaluer l'efficacité de gestion des aires protégées.

Hormis ces interrogations et ces nouvelles applications du système, le rapport réaffirme la justesse des six catégories existantes et l'importance des objectifs primaires comme base du système. Les améliorations conseillées ont trait principalement à la clarification des objectifs du système, à la méthode d'assignation des catégories, à la responsabilité pour l'assignation, à l'introduction de la notion d'efficacité de gestion, à l'élimination des noms des catégories, et enfin à la notion de zonage, améliorations que nous détaillons ci-dessous.

#### a) L'assignation des catégories

Afin de rendre le système plus performant, il semble aujourd'hui important de revoir le processus d'assignation des catégories.

En effet, à l'heure actuelle, la détermination d'une catégorie UICN pour une aire protégée dépend uniquement de la bonne volonté de l'état concerné. De plus, après l'assignation d'une catégorie à une aire, aucun changement n'est possible. Les nécessités de changement sont rares. Etant donné que le système est basé sur les objectifs de gestion et non sur la gestion effective, pour qu'il y ait changement, il faudrait que l'aire ait perdu, par une mauvaise gestion ou une modification de l'utilisation, les caractéristiques et valeurs essentielles pour laquelle l'aire a été protégée, et qu'aucune possibilité de restauration de ses caractéristiques n'existe<sup>1</sup>. Néanmoins, si une décision politique survient afin de changer les objectifs de gestion, aucun système, à l'heure actuelle, ne permet de modifier la catégorie, ni même de vérifier la concordance des modifications apportées avec la catégorie assignée.

De plus, dans l'optique d'une plus grande implication des communautés locales dans la prise de décision, celles-ci demandent aujourd'hui le droit à un système plus formel d'assignation.

Les erreurs réalisées dans le processus d'assignation sont principalement dues à une mauvaise interprétation des directives et à une compréhension limitée du système. Il serait donc utile, pour l'UICN, de développer des programmes de formation sur le système de catégories pour les agences nationales et toute personne intéressée, ainsi que des directives plus précises pour chaque catégorie.

Enfin, au vu des utilisations qui sont survenues telles qu'outil de défense, de lobby et de contrôle d'activité, il semble primordial de mettre en place une procédure plus systématique

---

<sup>1</sup> Entretien avec ROSABAL Pedro, Senior Programme Officer, IUCN Programme on Protected Areas/WCPA, Gland, Suisse, le 25 mai 2005

tenant compte de toutes les parties prenantes, ainsi qu'un processus de contrôle sur l'adéquation de l'assignation par rapport aux objectifs déterminés pour l'aire.

#### b) Le contrôle des activités

Cette problématique est relativement sensible et complexe. En effet, le système de base est un système de conseil et non d'obligation, et l'UICN entend établir des directives et non une législation internationale. C'est donc une remise en question fondamentale du système de catégories.

Cependant, plusieurs éléments tendent à instaurer des précisions relatives aux activités permises dans les différentes catégories d'aires protégées. Comme dit précédemment, la définition même d'une aire protégée implique que certaines activités ne peuvent avoir cours dans ces zones, sinon le concept est vide de sens. L'UICN a déjà commencé à émettre certaines directives concernant l'utilisation de la catégorie V ainsi que sur l'exploitation minière. En effet, c'est réellement avec la recommandation Amman concernant l'exploitation minière dans les aires protégées qu'a été lancé le débat sur l'utilisation des catégories comme outil législatif relatif aux pratiques permises ou non dans les aires<sup>1</sup>.

Il y a peu de doute dans l'opinion générale quant au fait que le système de catégories peut servir de base pour définir le type d'activités permises ou non, et que des interdictions sont nécessaires<sup>2</sup>. La question qui se pose à l'heure actuelle est de savoir si le système est suffisamment précis et clair à cette fin. Il est important de déterminer les fondements sur lesquels ces interdictions doivent reposer. Parle-t-on des objectifs de gestion, de l'efficacité de gestion ? Qui prend les décisions ? L'assignation des catégories prend alors toute son importance ... Comment vérifier l'efficacité de gestion par rapport aux objectifs ? Est-il possible de remettre en question une catégorie établie ? Est-ce que la désignation des critères d'une catégorie identifie adéquatement les utilisations compatibles ou non compatibles ?

Certains émettent des doutes quant à l'avenir des catégories si on instaure une utilisation trop stricte, ce qui pourrait amener certains gouvernements à se défaire des aires protégées ou à réduire les frontières de celles-ci afin de permettre les exploitations interdites au sein des aires<sup>3</sup>. Cependant, il nous semble qu'un système théorique tel que créé actuellement perdra de sa valeur si certaines précisions ne sont pas apportées quant à la compatibilité de certaines activités, afin d'améliorer la compréhension générale et de démontrer l'aspect pratique d'un tel système. De plus, l'utilisation actuelle du système de catégories comme outil de défense pour la conservation nécessite un éclaircissement des principes et des idées généralement sous-entendus dans chaque catégorie.

Il est certain que cela engage le système de catégories dans un rôle plus poussé de détermination d'utilisation des ressources dans les aires protégées avec une influence bien plus importante que celle prévue initialement. Et ainsi l'on s'éloigne des objectifs pour

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 150

<sup>2</sup> Ibidem p. 21

<sup>3</sup> Entretien avec ROSABAL Pedro, Senior Programme Officer, IUCN Programme on Protected Areas/WCPA, Gland, Suisse, le 25 mai 2005

lesquels le système de catégories a été mis en place. Mais les besoins des politiques de conservation ont évolué, et ce développement démontrerait l'adaptation du système aux réalités actuelles.

#### c) L'efficacité de gestion

Depuis quelques années, un débat est apparu sur l'efficacité de gestion des aires. En effet, il n'est pas uniquement important de déterminer les objectifs de gestion, il faut également prendre en compte la gestion sur le terrain, ce qui avait été ignoré jusqu'à présent. On se rend compte aujourd'hui que malgré une politique de conservation efficace, les aires protégées n'atteignent pas concrètement leurs objectifs. Une politique de conservation se résumant à des directives papiers et à des conseils n'empêchera pas une diminution de la biodiversité si les aires sont gérées inefficacement. De plus, une mauvaise gestion pourrait faire disparaître les valeurs de l'aire et, sans possibilité de restauration, la rendre incompatible avec la catégorie assignée. Le problème est d'autant plus sérieux qu'il n'y a pas de procédure de validation et de vérification de l'attribution des catégories sur le terrain. Mais il est important dans toute discussion de faire une distinction claire entre les objectifs de gestion et l'efficacité de gestion, autrement dit entre ce qu'une aire tend à être et la manière dont elle est gérée.

Il nous semble dès lors primordial d'introduire la notion d'efficacité dans le système pour rendre celui-ci viable à long terme et lui assurer une certaine crédibilité. Les outils n'existent pas à l'heure actuelle pour permettre une évaluation régulière, mais le débat sur cette question ouvre une nouvelle réflexion et certaines directives sont depuis lors apparues<sup>1</sup>. Il est important cependant de ne pas lier les catégories à l'efficacité mais plutôt de voir celle-ci comme un complément d'informations. Il ne faut en effet pas renier l'origine du système fondé sur les objectifs. Ce n'est pas parce que la gestion est lacunaire que la catégorie ne peut être assignée ou doit être ôtée. La question sera plutôt de savoir comment améliorer la gestion et non pas changer les objectifs et la catégorie.

Il est convenu que la gestion doit être flexible et adaptative afin de coller au plus près aux besoins des circonstances changeantes et d'évoluer au regard de l'expérience. Les succès de la gestion s'analyseront non seulement en terme environnementaux mais également sociaux, et en fonction de la gestion des ressources naturelles et de l'efficacité énergétique.

L'UICN a entrepris de travailler et de développer un système séparé pour évaluer l'efficacité de gestion qui pourra à terme être mis en parallèle avec les catégories actuelles.

#### d) La dénomination

Le débat sur la dénomination des catégories est toujours bien en vigueur, malgré qu'il existe depuis l'origine du système. Le compromis du système de 1994 attribuant une numérotation tout en gardant une dénomination générique n'a pas porté ses fruits et a probablement contribué à la mauvaise compréhension actuelle et la confusion légale et culturelle. Au Vietnam par exemple, où le système a été utilisé comme base légale, l'interprétation initiale s'est faite sur les noms plutôt que sur les objectifs, ce qui a contribué à de mauvaises assignations de catégorie. Le gouvernement vietnamien a simplement transféré les aires à des

---

<sup>1</sup> L'UICN a édité certains documents sur l'efficacité de gestion tels que : « Evaluating effectiveness : a framework for assessing the management of protected areas » de Hockings Marc et Phillips Adrian, et « Evaluation de l'efficacité de gestion: entretien des aires protégées dans le présent et dans l'avenir » de Hockings, Leverington et James.

catégories suivant la dénomination en accord avec les noms existants sans tenir compte des objectifs de gestion, et la législation a été écrite pour y correspondre.

Il est donc vivement conseillé aujourd'hui de supprimer les noms génériques pour s'exprimer sur les catégories uniquement par les numéros et en fonction des objectifs.

e) Une nouvelle forme de protection

Des discussions sont apparues dernièrement concernant l'éventualité d'inclure dans le système de catégorie un nouveau type de catégories reconnaissant spécifiquement les aires communautaires<sup>1</sup>. En effet, on s'est rendu compte, avec l'expérience, que mettre une barrière autour des zones de protection et exclure littéralement ou idéologiquement les peuples indigènes a rarement créé une solution sur le long terme et, au contraire, a contribué à l'échec de certaines politiques de conservation. Dans la pratique, le mouvement de conservation a toujours traité avec les gouvernements, soumettant de ce fait les populations locales au contrôle de celui-ci. Cela a entraîné les communautés locales à ressentir les initiatives de protection comme une atteinte et une violation à leurs droits fondamentaux d'utilisation de leurs terres.

En séparant la notion de propriété de celle des objectifs, les catégories de 1994 ont permis une plus grande variété de modèles s'assurant de ce fait le respect des droits de peuples indigènes. En reconnaissant la propriété privée comme acceptable dans le système de catégories, il est imaginable d'introduire le concept d'aire communautaire. D'où la question de savoir si la participation communautaire devrait être une approche croisée aux catégories existantes<sup>2</sup>. Cette dernière solution prédomine aujourd'hui car il n'est question ici que d'un seul type de gouvernance. Cette idée permet alors le développement d'un nouveau tableau de classification qui pourrait avoir deux dimensions, tel qu'exposé ci-dessous :

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p. 145

<sup>2</sup> Ibidem p. 145

Two dimensional classification model for protected area (category and gouvernance type)<sup>1</sup>

Protected Area category	Governance type									
	A. government management			B. multi stakeholders management		C. private management			D. collaborative management	
	Central and provincial agencies	Local and municipal agencies	Delegated agencies (ex/ NGO)	Joint management	Collaborative management	NGO and foundations	Research institutes and university	Individuals and corporations	Indigenous people	Local community
Ia										
Ib										
II										
III										
IV										
V										
VI										

Malgré une reconnaissance internationale des droits des peuples indigènes, la difficulté se situe toujours plutôt au niveau des relations entre les gouvernements et les populations locales. Actuellement, dans beaucoup de pays, la législation et la politique en ce qui concerne la propriété et la gestion des aires sont obsolètes. Celles-ci ne reconnaissent pas les aires privées et conseillent encore parfois l'expropriation comme une manière de consolider le système. L'assignation d'une catégorie internationale est d'abord soumise au processus d'assignation national dont l'état contrôle le processus et peut déterminer la propriété et la gestion. Le problème résulte donc que, dans certains pays en voie de développement, les initiatives de conservation communautaires ne sont pas reconnues légalement au niveau national.

De plus, les pressions commerciales entraînent souvent une dénégation des droits des peuples indigènes de par l'attrait financier et le lobby. En Australie par exemple, le gouvernement a permis la création d'une deuxième mine d'uranium dans une enclave entourée par la Kakadu National park et un site d'héritage mondial, ce qui a soulevé nombres de protestations parmi les aborigènes quant à leurs droits et à leur environnement.

Les partisans de l'idée d'une nouvelle catégorie affirment donc qu'établir une nouvelle catégorie internationale reconnaissant la propriété et la gestion par les communautés locales contribuera à la reconnaissance étatique de ce fait. L'Australie en a fait l'expérience en créant les IPA, Indigenous Protected Area. L'application des catégories dans ce cas-ci a aidé les peuples indigènes dans leur démarche en amenant une reconnaissance internationale aux aires gérées et appartenant aux aborigènes.

Afin que le système reconnaisse de manière effective et applicable le droits des peuples indigènes, le travail préalable est donc pour l'UICN de convaincre les gouvernements de modifier leurs législation afin d'y intégrer ce concept.

<sup>1</sup> Ibidem p. 146

## f) Conclusion

Le rapport<sup>1</sup> recommande aujourd'hui de nouvelles orientations de travail et la création d'une version révisée des catégories de 1994 pour répondre aux demandes actuelles. Il suggère la mise en place d'un résumé clair pour chaque catégorie afin d'améliorer la compréhension générale du système. Ce résumé devrait comprendre l'intégration des critères et des principes qui sous-tendent l'application du système. Egalement en vue d'une meilleure compréhension, il est vivement conseillé d'ôter les noms génériques et d'utiliser uniquement les numéros et objectifs de gestion. Le rapport conseille de relier le système aux différentes initiatives de conservation et de mettre l'accent sur les biomes délaissés jusqu'à présent tels que les milieux marins et d'eaux douces, les valeurs spirituelles et culturelles et le lien entre la protection et le développement durable. Il suggère de clarifier certaines notions telles que le zonage, la procédure d'assignation, la responsabilité de l'assignation et de rapport, l'efficacité de gestion. Il suggère également d'explorer les liens entre le système de catégories et les différents systèmes de certification sur les aires protégées existantes.

Ces différentes recommandations restent cependant au stade de conseil. Il nous semble néanmoins primordial aujourd'hui d'introduire ces différentes suggestions dans le système au vu du risque de voir celui-ci perdre toute son efficacité et son attrait pour les politiques nationales de conservation par manque de compréhension et d'efficacité. Un groupe de travail a été créé afin d'approfondir la réflexion introduite par le rapport « Speaking a common language ». Celui-ci a pour but de traiter en priorité les questions concernant l'efficacité, les directives pour les catégories IV et VI et une analyse légale pour inclure les catégories dans les législations nationales.

La prise en compte de ces différentes données permettrait de développer le système pour lui faire prendre une importance croissante dans la conservation au niveau mondial. L'objectif global de cette réévaluation est de mettre en place pour 2013, date du prochain congrès sur les aires protégées, un système qui deviendrait à terme un cadre pratique et philosophique d'utilisation mondiale par les agences nationales, les ONGs et le monde économique ; qui soit accepté comme une aide à une planification pour un réseau d'aires protégées dans un contexte de développement durable et une aide à la décision politique. La recherche d'amélioration du réseau de protection se préoccupe et s'oriente également vers plus de compréhension des impacts des changements climatiques, les formes alternatives de protection, la collaboration avec le secteur privé, le financement, la formation des jeunes. Cela correspond à l'objectif que l'UICN s'est donné pour la triennale 2005-2008 de se concentrer à la fois sur les causes directes mais aussi sur les causes indirectes de l'érosion de la diversité biologique.

---

<sup>1</sup> BISHOP Kevin ,DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and STOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », publié par Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004

### **CHAPITRE 3 : L'EVOLUTION DU TOURISME**

*« Heureux le touriste qui a tout vu avant l'arrivée des touristes. » Bernard Arcand*

*« L'Univers est une espèce de livre dont on a lu que la première page quand on n'a vu que son pays. » Fougeret de Monbron, 1753*

*« Le monde a gâté mon âme, mon imagination est inquiète, mon cœur est insatiable. Tout est trop petit pour moi : je m'accommode facilement à la tristesse aussi bien qu'au plaisir, et ma vie devient de jour en jour plus vide. Il ne me reste plus qu'une seule ressource : voyager. »  
Mikhaïl Iourévitch Lermontov*

Ce chapitre a pour objet de décrire brièvement l'évolution du tourisme dans le monde et de déterminer les différentes catégories de tourisme que nous pouvons rencontrer. Chaque type de tourisme répond à des besoins différents, se développe dans des emplacements différents et entraîne des impacts variables. Nous aborderons ensuite l'évolution d'un des segments du tourisme qui nous intéresse plus particulièrement pour ce travail : le tourisme de nature. Nous terminerons par un bref aperçu de l'écotourisme.

La principale source d'informations de ce chapitre au niveau statistique provient de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Bien qu'ayant conscience qu'une seule source reflète un manque d'objectivité, deux raisons ont mené à ce choix.

La première provient du manque de sources présentant une analyse statistique mondiale sur le tourisme. La majorité des informations trouvées sont reprises des données de l'OMT. Par ailleurs, les données, trouvées dans certaines sources indépendantes, nécessiteraient, au vu de leurs variations, une analyse approfondie de la méthodologie et de la définition de chaque donnée afin de les valider. Il s'avère en effet que, pour le tourisme de nature, ou même l'écotourisme, les définitions varient sensiblement d'un auteur à l'autre. Ainsi, le terme d'écotourisme peut signifier: tourisme de nature, tourisme vert, tourisme alternatif, tourisme durable, tourisme doux. Ce que l'un entend par le mot « tourisme alternatif » ne sera pas nécessairement identique à ce qu'un autre donnera comme sens à cette expression. A différentes définitions, les statistiques le sont tout autant. Ces dernières sont donc difficilement comparables et utilisables sans analyse approfondie.

D'autre part, une analyse détaillée de l'évolution du tourisme n'a pas sa place dans le cadre de ce travail. Ce chapitre a pour objectif unique de démontrer la tendance de l'évolution du tourisme afin de mieux cerner l'importance des impacts positifs et négatifs qu'il peut avoir sur les aires protégées de par le nombre sans cesse croissant de voyageurs, mais également de par les nouvelles tendances qui motivent les touristes.

## **1. LES STATISTIQUES SUR LE TOURISME MONDIAL AUJOURD'HUI**

De tout temps, les voyages ont existé. Que ce soit pour des pèlerinages, ou à la découverte du monde, les gens se sont déplacés, mais les voyages étaient souvent réservés à une certaine classe de population. Le tourisme tel que nous l'entendons aujourd'hui s'est, quant à lui, développé au début du 20ème siècle, avec l'apparition des congés payés. Il a pris son essor dans les années 50 lorsque le transport aérien est devenu plus économique et donc plus accessible. Le tourisme s'est alors développé de manière indifférenciée vers les côtes et est appelé aujourd'hui le tourisme de masse. Dans les années 70 sont apparus une recherche de qualité, une plus grande diffusion de l'information et le développement du loisir de proximité, ce qui a modifié la donne du tourisme et développé de nouveaux segments tels que le tourisme culturel et le tourisme d'affaire. On peut considérer qu'aujourd'hui s'ouvre une nouvelle période d'un tourisme diversifié, avec des attentes différentes et de nouvelles motivations dans le déplacement, comme le souci croissant pour l'environnement, par exemple.

Le tourisme peut être défini comme suit : « The activities of persons travelling to and staying in places outside their usual environment for not more than one consecutive year of leisure,

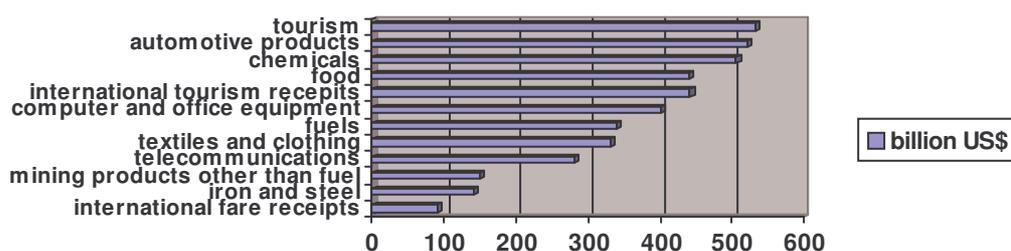
business and other purposes. »<sup>1</sup> Le tourisme regroupe l'ensemble des activités de production et de consommation liées au déplacement de personnes hors de leur domicile habituel, déplacement d'une nuit au minimum, quelque soit le motif du déplacement.

L'industrie touristique a donc connu sa croissance la plus dynamique ces 50 dernières années.



En 1950, 25 millions de touristes parcouraient le monde. Nous sommes aujourd'hui plus de 700 millions. De 1950 à 1999, les arrivées internationales ont eu une croissance annuelle moyenne de 7,1 %<sup>3</sup>. Ce qui caractérise ces données sont : une croissance stable et soutenue de l'industrie et le fait que, lorsque la conjoncture économique internationale ralentit, le tourisme, lui, poursuit son développement. Malgré un ralentissement de l'état économique des pays émetteurs, le tourisme ne ralentit pas et semble de ce fait être la seule industrie indifférente à la récession.

Les recettes liées au tourisme ont eu, quant à elles, une croissance annuelle de 12 %, atteignant en 2004 le montant de 623 milliard €. En 1998, les revenus étaient estimés à US\$ 532 milliards (US\$ 441 milliards pour le tourisme international et US\$ 91 milliards pour le transport des passagers), revenus dépassant de ce fait toutes les autres catégories de commerce international.



Worldwide export earnings, 1998, World Tourism Organization and IMF<sup>4</sup>

<sup>1</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia » IUCN, 2001, p. 92

<sup>2</sup> ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME : [www.world-tourism.org](http://www.world-tourism.org), rubrique faits et chiffres

<sup>3</sup> WTO « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché » World Tourism Organization, Espagne, 2002, p.11

<sup>4</sup> RAUSCHELBACH Burghard, SCHAFER Annette, STECK Birgit « Cooperating for Sustainable Tourism – Kooperieren für Nachhaltigen tourismus : Proceedings of the Forum International at the Reisepavillon 2002 » GTZ, 2002, p.10

	Arrivée de touristes internationaux (millions)							Part de marché (%)	Recettes du tourisme international (milliards \$EU)
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2004	2004
Monde	441	538	681	680	700	690	763	100	623
Europe	264.8	309.3	384.1	383.8	394.0	396.6	416.4	54.5	326.7
Asie et Pacifique	57.7	85.0	114.9	120.7	131.1	119.3	152.5	20.0	125.0
Amériques	92.8	109.0	128.2	122.1	116.6	113.1	125.8	16.5	131.7
Afrique	15.2	20.4	28.3	28.9	29.5	30.8	33.2	4.4	18.3
Moyen- orient	10.0	14.3	25.2	25.0	29.2	30.0	35.4	4.6	21.0

Source : Organisation Mondiale du Tourisme<sup>1</sup>

Les revenus du tourisme international fournissent aux pays du sud, malgré qu'ils ne soient pas les plus grand pays récepteurs du tourisme, une quantité non négligeable de recettes. Le tourisme est ainsi pour beaucoup de pays le troisième poste d'exportation, après les produits manufacturés et agricoles, et pour un certain nombre d'entre eux, il représente la première exportation et forme bien souvent la principale source de devises.

Le tourisme est également le plus gros employeur du monde. Le tourisme supporte 200 millions d'emplois au niveau mondial, ce qui représente 8 % de l'emploi total et 5,5 millions de nouveaux emplois par an sont prévus jusqu'en 2010.<sup>2</sup>

Donc, malgré une certaine faiblesse ces dernières années due au ralentissement de la croissance économique des pays européens, aux risques d'attentats, aux épidémies, à la hausse des produits énergétiques... le tourisme reste actuellement la plus grosse industrie de la planète.

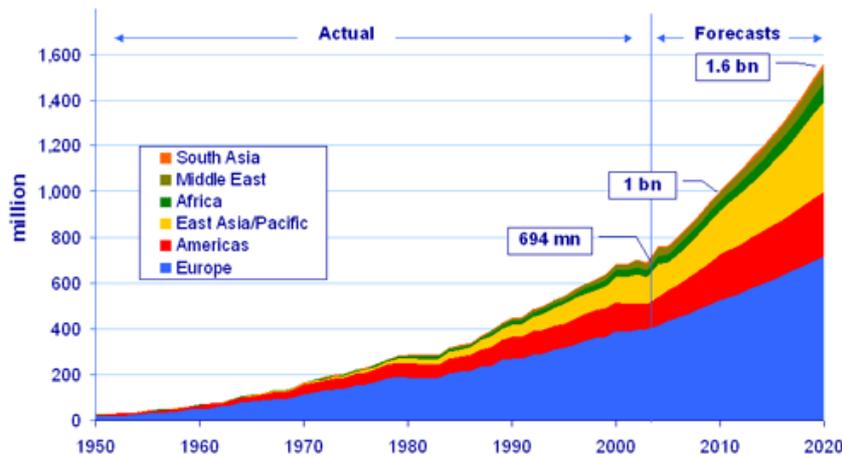
Jusqu'à aujourd'hui, on peut considérer que les premières motivations des touristes étaient de se reposer, de se changer les idées, de chercher un autre cadre pour passer ses temps libres, hors de l'habitat traditionnel et de ses environs assimilés aux contraintes du travail ; en d'autres termes ils attendaient du tourisme un dépaysement. Cela se traduisait par un long séjour au soleil, le plus souvent à la mer. Cependant la société entière se transforme, et certaines de ces évolutions vont entraîner une modification dans la demande du voyage. La fragmentation des ménages, le rôle accru des femmes, le vieillissement de la population, l'extension des moyens de transports, l'éloignement du milieu rural dû à l'extension des villes, l'amélioration des revenus, l'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction du temps de travail, les évolutions technologiques qui permettent de travailler hors du bureau... sont des éléments de société qui vont modifier la manière dont nous prenons nos vacances, ainsi que ce que nous y recherchons.

<sup>1</sup> WTO « Faits saillants du tourisme édition 2005 », World Tourism Organization, p.3

<sup>2</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », IUCN, 2001

## 2. LE TOURISME EN 2020

L'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit qu'en 2020, les arrivées des touristes internationaux dépasseront 1,56 milliard. Parmi ces arrivées, 1,18 milliard correspondra à un tourisme intrarégional et 377 millions au tourisme lointain.



	Base Year	Forecasts		Market share (%)		Average annual growth rate (%)
	1995	2010	2020	1995	2020	1995-2020
	(Million)			1995	2020	1995-2020
<b>World</b>	565	1006	1561	100	100	4.1
Africa	20	47	77	3.6	5.0	5.5
Americas	110	190	282	19.3	18.1	3.8
East Asia and the Pacific	81	195	397	14.4	25.4	6.5
Europe	336	527	717	59.8	45.9	3.1
Middle East	14	36	69	2.2	4.4	6.7
South Asia	4	11	19	0.7	1.2	6.2

On atteindra donc 2,5 fois le volume de déplacements enregistré en 1990. Le rythme de croissance devrait néanmoins diminuer pour atteindre une moyenne de 4 % par an, chiffre cependant supérieur au taux de croissance de la richesse mondiale estimé à 3 % par an. Les recettes internationales devraient se chiffrer à 2 milliards d'euros en 2020. Il en ressortira une augmentation de revenus qui profitera à une population plus diversifiée, et dont une part sera dépensée dans le voyage.

Cette évolution sera influencée par différents facteurs tels que l'économie, la technologie, la mondialisation, la sécurité, le cadre de vie... La technologie, par exemple, est en train de transformer l'offre et la demande en facilitant l'accès de manière individuelle à toute une série d'informations. Le vieillissement de la population, combiné à l'abaissement de l'âge de la retraite, augmente le flux de voyageurs ; ceux-ci ont des attentes différentes de celles de la population plus jeune. L'évolution du mode de travail augmente le temps libre, ce qui se

<sup>1</sup> ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, [www.world-tourism.org](http://www.world-tourism.org), rubrique faits et chiffres.

traduit par des vacances plus courtes et plus nombreuses. La facilitation de l'accès au transport aérien se traduit par des voyages plus lointains. Il y a également une ouverture forte de pays asiatiques en tant qu'émetteurs depuis quelques années, ce qui augmente le flux de voyageurs mais peut également modifier le type de vacances recherchées.

Toutes ces transformations vont entraîner une évolution de la demande touristique qui se traduit par une polarisation des goûts des touristes. Il en résulte une augmentation d'un tourisme individualisé, alternatif, avec des besoins différents. De plus, « la tendance dominante sera à une multiplication des escapades plutôt qu'à un allongement de la durée des vacances principales, ce qui entraînera une forte augmentation de la fréquence des voyages effectués chaque année par les touristes les plus actifs. »<sup>1</sup> Dans les destinations actuellement développées, on voit apparaître une modification de l'offre de produits pour attirer différents segments de clientèle. De plus, les gens se déplacent aujourd'hui notamment pour apprendre, ce qui augmente la demande pour le voyage à caractère culturel ou éducatif. On voit également apparaître un intérêt croissant pour les vacances actives. Par ailleurs, les problèmes environnementaux font l'objet d'une sensibilisation croissante dans le tourisme. « On observe une tendance à promouvoir la conservation du milieu naturel, ainsi que la restauration des arts et de la culture des pays, et la protection des ressources touristiques. »<sup>2</sup> La question d'éthique interviendra donc de plus en plus dans le choix des vacances.

### **3. LES DIFFERENTS TYPES DE TOURISME**

A première vue et de manière très superficielle, on pourrait considérer que le tourisme comprend deux catégories principales :

- le tourisme de masse qui attire la plus grande part des arrivées, et qui concerne un public à la recherche de repos et de dépaysement, tourisme qui se déroule le plus souvent à la plage et dans les villes ;
- le tourisme spécialisé, dont les protagonistes répondent à une motivation bien particulière.

Ces deux tendances principales ont donné lieu à une sorte d'opposition dans le développement touristique entre le tourisme de « resort » et le tourisme plus rural et intégré, et donc entre le développement condensé et l'aménagement disséminé, entre les complexes spécialisés et le logement intégré dans le milieu d'accueil. A cela s'ajoute le tourisme d'affaire, segment tout à fait spécialisé, puisque nous ne parlons plus ici de temps de détente et de loisirs.

Néanmoins, les motivations des touristes sont bien plus diverses.

---

<sup>1</sup> WTO « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché », World Tourism Organization, Espagne, 2002, p.22

<sup>2</sup> Ibidem p.13

La répartition des arrivées en fonction de la motivation du déplacement est la suivante<sup>1</sup> :

WORLD														
Arrivals by purpose of visit (including estimations for countries with missing data)														
	International tourist arrivals (million)							Share (%)			Change (%)			Average annual growth (%)
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	1990	1995	2004	02/01	03/02	04/03	1990 -2000
<b>TOTAL</b>	441.0	538.1	680.6	680.4	700.4	689.7	763.2	100	100	100	2.9	-1.5	10.7	4.4
Leisure, recreation and holidays	244.3	289.7	356.7	352.6	362.4	358.2	395.2	55.4	53.8	51.8	2.8	-1.2	10.3	3.9
Business and professional VFR, health, religion, other	60.4	81.6	111.9	109.5	113.4	110.6	119.9	13.7	15.2	15.7	3.5	-2.4	8.4	6.4
Not specified	49.5	51.5	59.4	59.3	61.2	56.9	63.2	11.2	9.6	8.3				5.8

L'Organisation Mondiale du Tourisme établit les segments suivants<sup>2</sup> :

- a) Le tourisme de soleil et de plage : La mer et ses côtes a, de tout temps, attiré les voyageurs et continue encore aujourd'hui, formant de la sorte le plus grand segment touristique. Cependant, suite à la surexploitation de certains sites, les voyageurs recherchent aujourd'hui à sortir des sentiers battus pour retrouver les plages exotiques. Ce tourisme comprend différents segments : le voyage de noce, les séjours combinés, les séjours « tout compris »...
- b) Le tourisme sportif : « désigne les individus ou groupes d'individus qui participent de manière active ou passive (en spectateurs) à des sports de compétition ou de loisir lorsqu'ils voyagent ou qu'ils séjournent dans des endroits situés en dehors de leur environnement habituel. »<sup>3</sup> Ce segment concerne principalement la tranche d'âge de 25-34 ans et peut avoir comme motivation la marche, le ski, la plongée, l'alpinisme, le golf... Ce segment nous intéresse particulièrement car certains types de sports privilégient un environnement naturel particulièrement préservé comme la plongée, la marche... et se déroulent donc régulièrement dans des espaces protégés avec des impacts variés en fonction du sport pratiqué. Ainsi, un marché en croissance aujourd'hui est la plongée sous-marine et dont les récifs coralliens, qui sont actuellement en danger, constituent le principal facteur d'attraction. Ce marché attire une population jeune et constamment à la recherche de nouveaux sites, mais il est menacé par les dommages subis à cet environnement, causés entre autre par la pratique de la plongée elle-même.

<sup>1</sup> ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, [www.world-tourism.org](http://www.world-tourism.org), rubrique faits et chiffres

<sup>2</sup> WTO « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché », World Tourism Organization, Espagne, 2002, p.73

<sup>3</sup> Ibidem p.83

- c) Le tourisme d'aventure : « désigne les voyages effectués par des personnes à la recherche d'activités centrées habituellement (mais pas obligatoirement) sur l'exercice physique. Le tourisme d'aventure se pratique généralement dans des régions reculées ou relativement inexplorées. »<sup>1</sup> L'Organisation Mondiale du Tourisme sépare ce segment entre l'aventure dure et douce. L'aventure dure désigne les activités de plein air qui peuvent comporter certains risques et peuvent nécessiter certaines aptitudes, dont le transport est non motorisé et le logement souvent sous tente ou dans des chalets sans confort. L'aventure douce peut quant à elle faire appel au transport mécanisé et à plus de confort. Ce segment d'aventure, très diversifié et attirant particulièrement pour l'instant les voyageurs instruits d'environ 40 ans, est appelé à se développer au 21<sup>ème</sup> siècle.
- d) Le tourisme de nature : l'Organisation Mondiale du Tourisme ne traite dans ce paragraphe que de l'écotourisme. « L'une des définitions les plus précises de l'écotourisme a été donnée par le Centre for Ecotourism de l'Université de Pretoria : expérience enrichissante et active d'environnement tant naturels que culturels, fondée sur une utilisation durable, à un niveau approprié, de ressources du milieu et sur une exploitation raisonnable de ces ressources dans l'intérêt de tous les acteurs du tourisme, tout en s'accompagnant de retombées économiques durables pour l'industrie touristique et les populations d'accueil. »<sup>2</sup> La population cible pour ce segment est relativement instruite, aisée, d'âge moyen et sensible à l'environnement, habituée aux voyages et qui se déplace seule pour observer et découvrir la nature. Ce segment est considéré comme celui qui se développe le plus rapidement car la population générale devient de plus en plus attentive à l'environnement. Les écotouristes voyagent souvent plus longtemps que les autres et sont généralement prêts à dépenser 10 % du budget en plus.
- e) Le tourisme culturel : « englobe les activités et expériences culturelles qui attirent des visiteurs et enrichissent leur séjour. »<sup>3</sup> Il attire des voyageurs ayant un niveau d'étude et de revenus supérieur à la moyenne, dans la tranche d'âge de 45-60 ans et qui sont à la recherche de nouvelles destinations. Il gagne en popularité plus rapidement que les autres segments.
- f) Le tourisme urbain : « recouvre beaucoup de sous segments spécialisés du tourisme (escapades, culture et patrimoine, sports...). Le tourisme urbain désigne les voyages effectués dans les villes ou des lieux densément peuplés. Ils sont généralement de courte durée (d'un à trois jours en moyenne)... »<sup>4</sup> Ce segment est bien souvent associé à une autre forme de tourisme et draine un large éventail de voyageurs.
- g) Le tourisme rural : « on parle du tourisme rural lorsque la culture rurale est un élément central du produit proposé...Les produits du tourisme rural se distinguent par la volonté de réserver aux visiteurs un accueil personnalisé, de leur faire apprécier l'environnement physique et humain de la région et, autant que possible, de leur faire

---

<sup>1</sup> WTO « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché », World Tourism Organization, Espagne, 2002, p.95

<sup>2</sup> Ibidem p.99

<sup>3</sup> Ibidem p.103

<sup>4</sup> Ibidem p.107

partager les activités, les traditions, les modes de vie de la population locale. »<sup>1</sup> Ce segment ne constitue qu'une petite proportion du tourisme en général et n'est pas appelé à devenir plus important. Il concerne particulièrement les familles de classe moyenne ou aisée.

- h) Les croisières : « désigne les séjours effectués sur un bateau pour le plaisir. »<sup>2</sup> C'est un secteur qui se diversifie de plus en plus et qui se spécialise vers les voyages de noces, le séjour tout compris, les croisières de luxes, les croisières familiales...
- i) Les parcs à thème : « Les voyages à thème, forme de tourisme relativement restreinte, s'expliquent par un intérêt pour un sujet particulier. Ce secteur englobe les parcs à thèmes, le tourisme lié à la santé, le tourisme centré sur la faune, le tourisme religieux, etc. »<sup>3</sup> Il n'y a pas de public type, pas d'uniformité. La tendance au raccourcissement des vacances va favoriser l'accroissement de ce secteur.
- j) Le tourisme de congrès : « correspond aux activités des personnes qui se rendent dans un pays essentiellement pour participer à une réunion ou un congrès, ou pour accompagner quelqu'un dans ce cas. »<sup>4</sup> Ce sont souvent des visiteurs de haut niveau, qui dépensent beaucoup. Ce segment prend aujourd'hui plus ou moins 20 % des parts de marché et il est appelé à connaître une croissance relativement importante.

Comme nous pouvons le constater, cette segmentation effectuée par l'Organisation Mondiale du tourisme n'est ni unique ni exhaustive. En effet, il nous semble qu'elle contient certaines lacunes et incohérences. Ainsi, à nos yeux, le segment du voyage de noce, par exemple, peut être considéré comme un segment à part ( et est souvent considéré comme tel par les professionnels du tourisme). En effet, le voyage de noce n'est pas uniquement un voyage de soleil et plage et peut être bien plus varié. De même, le tourisme de nature ne peut être considéré exclusivement comme de l'écotourisme. Nous y reviendrons plus tard, mais nous pouvons déjà établir ici que le tourisme de nature comprend le segment de l'écotourisme sans être uniquement de l'écotourisme. De plus, de nouveaux segments apparaissent aujourd'hui, tel que le tourisme que nous pourrions appeler social, et qui consiste en un voyage effectué dans le but de participer et aider une population locale, que ce soit pour construire une école, participer à l'entretien de parcs nationaux ou donner des cours de langues. Ce segment n'est probablement pas important d'un point de vue statistique, mais a des caractéristiques bien particulières et est motivé par la notion de volontariat.

---

<sup>1</sup> WTO « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché », World Tourism Organization, Espagne, 2002, p.110

<sup>2</sup> Ibidem p.113

<sup>3</sup> Ibidem p.118

<sup>4</sup> Ibidem p.123

#### 4. LE TOURISME DE NATURE

Le tourisme mondial est en augmentation constante, et il en va de même pour le tourisme de nature. Celui-ci peut être considéré comme une forme de tourisme dont la motivation principale est l'observation et l'appréciation de la nature.

Les statistiques sur le tourisme de nature sont difficiles à obtenir car celui-ci englobe souvent l'écotourisme, malgré que ce dernier peut également être un tourisme à caractère culturel. Cependant, en 1997, l'Organisation Mondiale du tourisme estime que les formes de tourisme reliées à la nature prennent approximativement 20 % du marché international du voyage et génèrent 7 % de toutes les dépenses du voyage international. De même, le World Resource Institute estime que le tourisme de nature augmente à un taux annuel de 10 à 30 %.<sup>1</sup> Les prévisions de l'OMT pour 2010 sont les suivantes : sur 937 millions d'arrivées internationales, celles orientées vers le tourisme de nature seront entre 65 et 187 millions, sans compter le nombre important de visiteurs locaux.

Ces données expriment l'importance d'un nombre de touristes susceptibles de visiter les aires protégées et par conséquent l'importance de sa gestion. En effet, « les zones protégées sont le principal facteur de choix d'une destination. »<sup>2</sup> Ce tourisme a évolué vers une gamme d'activités relativement large ces dernières années et est en augmentation constante. Il permet ainsi de démontrer la valeur des aires protégées aussi bien aux touristes eux-mêmes qu'aux gestionnaires, au gouvernement et à la population locale. Cependant le nombre croissant oblige à une gestion adéquate afin de minimiser les impacts des touristes, que ce soit pour l'environnement lui-même, la préservation de la faune et la flore locale, mais également pour l'industrie touristique elle-même, qui dépend de la qualité de cet environnement, qualité qui « est fréquemment l'attraction première des touristes. »<sup>3</sup>

Le tourisme de nature est donc un segment particulier du tourisme international, motivé par la joie procurée par la nature. Cela ne signifie néanmoins pas qu'il soit écologiquement durable. On considère aujourd'hui que l'écotourisme est un des segments du tourisme de nature qui comprend, outre l'observation et l'appréciation de la nature, une contribution à l'environnement et un retour des finances à la communauté locale. Pour mieux cerner la différence, une enquête de Norris<sup>4</sup> a été effectuée dans deux sanctuaires au Népal : il a démontré que depuis l'avènement touristique de ces destinations, l'effet sur la végétation et les populations animales a été très important suite à la récolte de bois effectuée pour nourrir et chauffer les trekkeurs. Les crêtes anciennement recouvertes de rhododendrons sont aujourd'hui arides. Donc même si les touristes peuvent être considérés comme touristes de nature, ils ne sont pas pour autant écotouristes étant donné la dégradation des ressources naturelles que leur venue a suscitée.

De même l'écotourisme ne peut être considéré uniquement comme un tourisme vers les aires protégées. Lors du congrès sur les parcs nationaux en 1992, il a été conseillé à l'UICN de recourir au terme de « visiteur ou touriste associé aux aires protégées » et non pas écotouriste,

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », IUCN, 2001, p.5

<sup>2</sup> WTO « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché », World Tourism Organization, Espagne, 2002, p.101

<sup>3</sup> CEBALLOS- LASCURAIN Hector « Tourism, Ecotourism and Protected Areas », UICN, 1996, p. 19

<sup>4</sup> Ibidem p. 21

car cela pouvait conduire à une mauvaise interprétation. En effet, les visiteurs des aires protégées ne correspondent pas automatiquement à la définition et aux critères établis pour être écotouristes.

Les tendances actuelles du tourisme vers les aires protégées sont les suivantes :<sup>1</sup>

- Un lien entre le développement et la conservation
- Une augmentation de la demande de voyage pour les aires protégées
- Une augmentation de la demande pour une entreprise environnementalement compatible
- Une auto-régulation dans l'industrie du tourisme elle-même
- La reconnaissance de l'importance financière du tourisme pour les aires protégées
- La reconnaissance de l'importance des aspects sociaux et culturels pour un tourisme durable.

Alors que le segment du tourisme de nature est en augmentation constante d'une part, et que d'autre part, les gestionnaires des aires protégées reconnaissent l'importance du tourisme comme alternative économique d'aide à la gestion, très peu de statistiques ont été collectées. Peu d'études ont été réalisées sur le nombre de visiteurs des aires protégées, le profil de ces visiteurs, leurs attentes... La recherche est encore rendue plus complexe par le fait que les définitions de tourisme de nature et d'écotourisme varient d'un organisme à l'autre et que les critères de recherche ne sont donc pas identiques.

## 5. L'ECOTOURISME

L'écotourisme est défini par l'UICN comme: « Environmentally responsible travel and visitation to relatively undisturbed natural areas, in order to enjoy and appreciate nature (and any accompanying cultural features – both past and present) that promotes conservation, has low visitor impact, and provides for beneficially active socio-economic involvement of local populations.»<sup>2</sup>

Pour les Nations Unies, l'écotourisme comprend quatre motivations principales:<sup>3</sup>

- Une utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Une minimisation de l'impact, spécialement en terme de changement climatique et consommation d'énergie ;
- Une participation des agents locaux parfaitement informés, particulièrement les communautés locales et peuples indigènes ;
- Un accroissement de la connaissance et de l'éducation environnementale des voyageurs et des hôtes.

Nous pourrions ajouter à ces caractéristiques le fait que l'écotourisme est une forme de tourisme de nature dont la motivation principale est l'observation et l'appréciation de la nature ; que cette forme de tourisme est généralement organisée par des tours-opérateurs

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », IUCN, 2001, p.3

<sup>2</sup> CEBALLOS- LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996, p.20

<sup>3</sup> RAUSCHELBACH Burghard, SCHAFER Annette, STECK Birgit « Cooperating for Sustainable Tourism – Kooperieren für Nachhaltigen Tourismus : Proceedings of the Forum International at the Reisepavillon 2002 », GTZ, 2002, p.51

spécialisés pour les petits groupes et tendent à être de petites entreprises locales ou à sous-traiter avec celles-ci ; qu'il génère des bénéfices économiques pour la communauté d'accueil et contribue ainsi à l'objectif de développement durable.

Jusqu'à présent, l'écotourisme représentait une petite part du marché du tourisme international. Cependant, celui-ci est en augmentation constante et, « le segment de l'écotourisme va continuer à gagner en popularité au cours de la prochaine décennie. On estime que la demande dans ce domaine progresse d'environ 20 % par an sur le marché international. »<sup>1</sup>

Le WWF – US a établi un profil de l'écotouriste type comme suit<sup>2</sup> :

- âge moyen : 43,9 ;
- genre : 51 % d'hommes, 49 % de femmes ;
- Pour 73% des visiteurs, c'était la première visite dans le pays ;
- Le mode de voyage : 21 % seul, 36 % en famille, 23 % avec des amis ou collègues, 20 % faisaient partie d'un tour ;
- Les activités principales : 58 % d'observation d'oiseaux, 55 % d'observation de la faune, 42% de voyage en bateau, 31 % de botanique, 28 % de trekking, 25 % de culture locale, 23 % d'excursions dans la jungle, 22 % de haute montagne.

Les éléments clés pour ce segment sont : une nature sauvage, la présence de parcs nationaux, la qualité de l'environnement, la rencontre avec la population locale. La clientèle a un revenu supérieur à la moyenne, un niveau d'éducation élevé et appartient à une classe sociale élevée.<sup>3</sup> L'écotourisme s'adresse généralement à une clientèle à l'esprit ouvert et qui souhaite voyager hors des sentiers battus. Il permet donc d'ouvrir de nouvelles régions au tourisme qui n'auraient pas eu cette opportunité dans le cadre du tourisme de masse classique. Ce type de tourisme est plus exigeant en terme d'apprentissage, d'interprétation et d'authenticité. Il sera par contre moins demandeur en ce qui concerne le logement, le confort, etc...

Cette évolution touristique semble extrêmement prometteuse pour les professionnels du tourisme mais, si celle-ci est mal gérée, elle pourra se révéler catastrophique pour l'environnement et les aires protégées. En effet, l'écotourisme n'est actuellement pas toujours bien défini et le tourisme ainsi appelé n'est pas toujours respectueux des critères définis et de l'environnement. Il s'avère que le terme écotourisme est un argument de vente très convaincant et que malheureusement un certain nombre de compagnies l'utilisent comme tel sans pour autant modifier ses pratiques de voyage.

De plus, même l'écotourisme peut s'avérer négatif s'il est pratiqué par un trop grand nombre dans un espace restreint. Il s'avère également que les adeptes de ce tourisme environnementalement responsable sont les plus gros pollueurs, car les destinations choisies sont généralement lointaines et peuvent s'avérer, dans le cas des trekkers par exemple, gros consommateurs d'eau, de bois, etc... Enfin, il semblerait que l'écotourisme ne soit pas particulièrement profitable, comme le démontre une enquête de l'International Ecotourism

---

<sup>1</sup> WTO « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché », World Tourism Organization, Espagne, 2002, p.101

<sup>2</sup> CEBALLOS- LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996, p. 162

<sup>3</sup> RAUSCHELBACH Burghard, SCHAFFER Annette, STECK Birgit « Cooperating for Sustainable Tourism – Kooperieren für Nachhaltigen Tourismus : Proceedings of the Forum International at the Reisepavillon 2002 », GTZ, 2002, p.53

Society qui a trouvé que seulement un tiers des 350 lodges arrivent à faire un retour sur investissement.<sup>1</sup>

Mais les aspects positifs de ce type de tourisme ne sont pas en reste. Il est tout d'abord la source d'une prise de conscience de l'importance de notre environnement et de la nécessité de sa protection. Il apporte son soutien et joue un rôle pédagogique aussi bien pour les touristes que pour la population locale. Il démontre aux gouvernements l'importance de la protection de certains sites et ainsi depuis peu, un certain nombre de nations a découvert que l'appareil photo peut être finalement plus rentable qu'un fusil. Cela permet donc aux gouvernements de comprendre que la mise sous protection d'un espace n'est pas synonyme de « perte économique », mais au contraire, si elle est bien gérée, elle peut apporter un bénéfice financier, de l'emploi, des rentrées de devises étrangères....Enfin, il semblerait d'après Ceballos – Lascurain que l'écotourisme a prouvé être un des meilleurs moyen de financer la conservation.<sup>2</sup>

Aujourd'hui, la demande pour les « produits verts » est croissante, aussi bien dans le secteur du tourisme que dans tous les autres secteurs économiques. Cela a permis de développer dans le secteur du tourisme des labels environnementaux et des systèmes de certification. La certification peut, utilisée correctement, être un outil de grande valeur, développé sur base d'une reconnaissance externe et indépendante, garantissant son intégrité. Cependant, dans le domaine du tourisme et de l'écotourisme particulièrement, le nombre d'acteurs différents et en compétition rend difficile l'élaboration de directives et de certifications (les acteurs allant des gouvernements aux offices du tourisme, tours opérateurs, agents de voyages, ONG, chaînes hôtelières, petits indépendants, populations locales, etc...). Le contrôle indépendant n'est que peu ou pas présent, ce qui rend le label insignifiant. De plus, actuellement, le concept reste flou, mal défini et il existe sur le marché un grand nombre de certifications différentes, peu connues et sans reconnaissance internationale unique, ce qui les rend inefficaces. Il s'avère de plus aujourd'hui, et particulièrement au niveau de l'écotourisme, que l'utilisation d'un label par une compagnie est un excellent argument de vente mais ne signifie pas que la compagnie adhère aux principes qui sous-tendent le label.

---

<sup>1</sup> RAUSCHELBACH Burghard, SCHAFER Annette, STECK Birgit « Cooperating for Sustainable Tourism – Kooperieren für Nachhaltigen Tourismus : Proceedings of the Forum International at the Reisepavillon 2002 », GTZ, 2002, p.54

<sup>2</sup> CEBALLOS- LASCURAIN Hector « Tourism, Ecotourism and Protected Areas », IUCN, 1996, p.20

## 5. CONCLUSION

On a pu observer, au travers des différentes statistiques, l'importance actuelle et future de l'industrie touristique. Il y a un grand potentiel de développement pour de nouvelles destinations et, pour des pays pauvres, d'améliorer le niveau de vie local et la protection de l'environnement et de la culture. Cependant ce potentiel, non géré, peut également amener au désastre tant pour l'environnement que pour les communautés locales elles-mêmes. Il semble donc important de comprendre les caractéristiques du tourisme, la motivation du choix d'une destination et la recherche effectuée par ce déplacement. Nous avons pu constater, grâce aux informations émises par l'Organisation Mondiale du Tourisme, que les vacances aujourd'hui ne se résument plus en un séjour passif sur la plage, mais que les touristes recherchent le dépassement, la découverte, un apprentissage, des loisirs actifs. Dès lors, la variété et la richesse du pays d'accueil et les ressources culturelles deviennent des atouts pour une destination au même titre que son environnement. La difficulté est donc de parvenir à développer le tourisme d'une destination tout en préservant ses caractéristiques essentielles et son authenticité.

**CHAPITRE 4 : LA MESURE DES RETOMBEES DU**  
**TOURISME SUR LES AIRES PROTEGEES**

*« Qui cueille une fleur dérange une étoile » Francis Thompson*

*« Tourism is like fire. It can cook your food or burn your house down. » R. Fox*

Après avoir déterminé les différents types d'aires protégées catégorisées par l'UICN et décrit l'évolution croissante du tourisme, plus particulièrement du tourisme de nature, nous allons souligner dans ce chapitre les effets, positifs ou négatifs, du tourisme sur ces espaces relativement vierges.

Nous décrirons d'abord brièvement les bénéfices que ces aires protégées apportent à la société. Nous nous concentrerons ensuite sur les avantages que le tourisme peut apporter à ces espaces, aux communautés qui y vivent, ainsi qu'au mouvement de protection en général.

Le tourisme n'est malheureusement pas sans impact sur ces espaces. Les personnes qui apprécient voyager dans des espaces relativement sauvages sont souvent elles-mêmes peinées de voir la dégradation apportée par les autres voyageurs. Nous allons donc tenter d'analyser les impacts que le tourisme de nature inflige aux aires protégées et décrire brièvement leurs techniques d'évaluation.

Enfin, nous aborderons d'une manière descriptive les différentes étapes de gestion conseillées afin de pouvoir gérer au mieux les influences du tourisme sur les aires protégées.

## **1. LES BÉNÉFICES DES AIRES PROTÉGÉES**

Comme vu dans le chapitre précédent, le tourisme dépend en grande partie de la qualité de l'environnement dans lequel il prend place. Les caractéristiques spécifiques d'un type d'environnement peuvent souvent être la raison principale du tourisme dans la région. En ce qui concerne le tourisme de nature, il est admis que les aires protégées sont une des motivations premières de ce type de voyage.

Les aires protégées n'ont cependant pas pour seule fonction le bien-être des visiteurs, loin de là. On peut répartir les bénéfices d'une aire protégée en deux catégories principales : les bénéfices liés à son utilisation, divisée entre l'utilisation directe, indirecte et d'option, et les bénéfices retirés simplement de son existence et de sa valeur non consommable.

Les ressources biologiques constituent aujourd'hui la base de nombreux produits consommés dans la société industrielle, que ce soit pour la nourriture, les médicaments, les matériaux de construction... et l'écosystème fournit également de nombreux services environnementaux tels que la régulation des flux, le contrôle de la pollution... Il est donc important de protéger l'habitat des espèces afin de protéger leurs variétés et les services fournis. La diversité des espèces est un aspect important de la protection. En effet, des scientifiques ont réalisé des études sur le lien entre le niveau de biodiversité et le volume de production des écosystèmes en matière vivante. Ils ont démontré que la richesse en espèces sur un territoire favorise la productivité. Une étude sur des parcelles d'Europe montre que la productivité baisse de 80g au mètre carré en moyenne quand le nombre d'espèces est divisé par deux.<sup>1</sup> Le maintien de la diversité est donc essentiel afin de maintenir l'équilibre indispensable à la survie de l'écosystème.

---

<sup>1</sup> PELT Jean Marie « La terre en héritage », éditions Fayard, 2000, p. 49

Voici une liste non exhaustive des différents services que peut fournir une aire protégée.

- a) Les bénéfices d'utilisation directe comprennent :
  - les activités touristiques et de récréation,
  - la production de ressources naturelles,
  - l'utilisation des ressources fournies par l'écosystème telles que le bois pour le feu, la récolte de plantes médicinales, la récolte de la faune,
  - l'utilisation des ressources pour les gènes,
  - l'éducation,
  - la recherche.
  
- b) Les bénéfices d'utilisation indirecte comprennent les différents services produits par l'écosystème ainsi que les processus écologiques :
  - Le contrôle de l'érosion, des inondations,
  - Les ressources en eau,
  - La séquestration du carbone,
  - La fonction d'habitat,
  - La rétention des nutriments,
  - La prévention contre les catastrophes naturelles.
  
- c) Les options d'utilisation comprennent :
  - L'information future,
  - L'utilisation directe future,
  - L'utilisation indirecte future.
  
- d) Les bénéfices de non utilisation comprennent :
  - La valeur de legs aux générations futures,
  - La valeur d'existence actuelle en tant que valeur spirituelle, culturelle, d'héritage, communautaire, esthétique, historique...

De plus en plus régulièrement, les scientifiques tentent de donner une valeur quantitative à ces aires protégées et aux nombreux services rendus par un écosystème. L'économie de marché étant ce qu'elle est aujourd'hui, l'attribution d'une valeur aide les responsables à supporter le développement d'aires protégées et à justifier la mise sous protection par rapport à d'autres modes d'utilisation de la terre. L'attribution d'une valeur totale à un écosystème est un processus complexe car certains services restent difficiles à chiffrer en terme économique. En effet, comment estimer la valeur esthétique d'une vue de montagne ? Comment estimer la valeur d'une espèce vivante ? Cependant, une évaluation des services rendus par les milieux naturels a été effectuée et atteint une somme comprise entre 16 000 et 54 000 milliards de dollars par an.<sup>1</sup>

Jusqu'à présent, les services des écosystèmes ne sont pas retranscrits dans les comptes nationaux et ont donc peu de poids dans les décisions économiques. Afin de les insérer dans le système économique, certains scientifiques ont mis au point le système de Total Economic Value (TEV) qui reprend la répartition des différentes valeurs d'usage et non usage comme vu précédemment.

---

<sup>1</sup> KEMPF « Le délicat partage planétaire des fruits de la biodiversité » le monde du 12 avril 2002, tiré de GENOT Jean-Claude « Quelle éthique pour la nature ? » Edisud, 2003, p. 111

Sachant que:

DUV = valeur d'usage directe comme le tourisme par exemple

IUV = valeur d'usage indirecte comme les services rendus par un écosystème par ses processus écologiques

OV = la valeur d'option comme les utilisations futures

EV = la valeur d'existence comme les valeurs spirituelles...

On obtient

$TEV = UV + NUV$

$TEV = DUV + IUV + OV + EV$ <sup>1</sup>

Ainsi par exemple, un modèle économique a été développé pour étudier le parc national Amboseli au Kenya. En suivant ce modèle, les scientifiques sont arrivés à une valeur brute de 27 000 \$ par an en revenu touristique pour chaque lion présent, un troupeau d'éléphants à quant à lui été estimé à 610 000 \$ par an. Cette estimation donne ainsi une valeur pour les activités d'observation de la faune, activités non consommatrices de ressources. La valeur nette du parc pour l'observation de la faune a été estimée à 40 \$ / hectare, alors que les activités agricoles potentielles, en prenant l'option la plus optimiste, vaudrait 0,80 \$ / hectare.<sup>2</sup>

Cette méthode va permettre aux gouvernements d'introduire la protection dans leur économie et d'analyser la valeur de protection en comparaison avec d'autres utilisations possibles du lieu afin de prendre les meilleures décisions.

## 2. LES BÉNÉFICES DU TOURISME

Le tourisme, que ce soit l'écotourisme strict ou le tourisme de masse, a toujours une influence sur l'environnement qu'il visite, par sa simple présence et par ses activités. Eagles, Mc Cool et Haynes classent les bénéfices du tourisme en trois catégories: les bénéfices économiques, les bénéfices de protection, et les bénéfices ayant trait à l'amélioration de la qualité de vie.<sup>3</sup> Les bénéfices du tourisme ne concernent pas uniquement l'aire protégée en soi et ses gestionnaires, mais peuvent également avoir des conséquences sur la communauté résidente ou avoisinante de l'aire. Nous ne retenons cependant ici que les bénéfices qui touchent directement les aires protégées, afin de ne pas s'écarter trop du cadre de ce travail.

a) Les bénéfices économiques comprennent :

- Une création de revenus pour les personnes de la communauté qui participent directement à l'activité touristique ;
  - Une augmentation de l'emploi pour les résidents locaux ;
  - Des moyens de financement pour la mise en place et la maintenance des espaces protégés ;
  - Une croissance économique qui permet de réduire les exodes de la population.
- Le tourisme de nature tend à s'orienter vers les endroits sauvages peu propices

---

<sup>1</sup> WELLS Michael P. « Economic Perspectives on Nature Tourism, Conservation and Development » Environment Department Papers n°5, Environmentally Sustainable Development – The World Bank, September 1997, p. 5

<sup>2</sup> BOO Elizabeth « Ecotourism : The potentials and Pitfalls, Volume 1 », WWF, Washington, 1990, p. 16

<sup>3</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Chrisotpher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 24

à l'agriculture et permet donc de développer une forme de revenu pour la population locale<sup>1</sup>.

b) Les bénéfices de protection de l'héritage naturel et culturel comprennent :

- La protection de la biodiversité et des processus écologiques ;
- La transmission des valeurs de conservation par l'éducation ;
- Le support pour la recherche ;
- La revitalisation de l'héritage bâti ;
- Le renforcement de l'identité culturelle de la communauté d'accueil ;
- Une alternative pour la communauté locale aux formes de développements telles que l'exploitation minière, l'exploitation forestière...

c) Les bénéfices pour la qualité de vie comprennent :

- Une possibilité pour la communauté de se former à de nouvelles orientations professionnelles et d'augmenter le niveau d'éducation ;
- La promotion de valeurs esthétiques et spirituelles ;
- La création d'un environnement attractif pour les résidents et pour les touristes.

Il est bien entendu ici que cette liste de bénéfices déterminée ci-dessus (par ailleurs non exhaustive) décrit un potentiel de bénéfices que le tourisme peut apporter à une aire protégée et non un acquis automatique. L'apparition de tels bénéfices va fortement dépendre du type de tourisme en place et de la façon de gérer cette activité touristique. L'obtention de bénéfices sociaux pour la communauté va dépendre, entre autre, de l'implication de celle-ci dans la prise de décisions et la participation aux activités touristiques.

L'apparition de bénéfices économiques, quant à elle, dépendra, entre autre, du taux de fuite des devises hors de l'économie locale (dû aux importations de biens, à la fourniture de services par un tour opérateur étranger...). Ainsi, les recettes annuelles du tourisme au Costa Rica atteignent plus d'un milliard de dollars et c'est le système de parcs nationaux qui forme la base de l'industrie touristique dans ce pays. Mais pour le parc national Tortuguero, moins de 6 % des revenus touristiques reviennent à la communauté locale.<sup>2</sup> Afin de calculer le bénéfice économique du tourisme pour une aire, il faudra également prendre en compte l'effet multiplicatif qui existe dans l'économie. Ainsi, pour chaque dollar dépensé dans une région, l'effet de celui-ci ne s'arrête pas à la dépense initiale mais aura également des effets additionnels dans l'économie. L'argent que le touriste dépense à l'hôtel va permettre à l'hôtelier d'acheter de manière locale des biens et permettre de payer ses employés, qui à leur tour vont dépenser cet argent dans l'économie locale, etc...

Pour mesurer l'impact économique total du tourisme sur une aire protégée, différentes techniques existent :

- l'évaluation de l'impact économique défini comme suit : « ...measures the value of all financial transactions made by group related to protected area. »<sup>3</sup>
- la méthode du coût du voyage va permettre de mesurer des valeurs pour des biens non marchands, et est définie comme suit : « ...is based on the value of a

---

<sup>1</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996,p.12

<sup>2</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Chrisotpher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 25

<sup>3</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Chrisotpher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 114

protected area to the society as measured by the amount of money that people pay to travel to it. »<sup>1</sup>

- la méthode d'évaluation contingente dédiée à mesurer des valeurs non marchandes, qui: « ...is based on the assumption that consumers can accurately assign a value to recreation experiences and that these values can accurately be captured in a survey. »<sup>2</sup>

Néanmoins, le tourisme va permettre de donner une valeur à un espace et à des ressources qui, sans lui, n'auraient pas de valeurs perçues pour les résidents. Cela va permettre également aux gestionnaires de déterminer la valeur d'un projet de protection et de développement touristique en comparaison avec d'autres utilisations de l'espace en utilisant par exemple une analyse coûts- bénéfices.

### 3. LES IMPACTS DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE SUR UNE AIRE PROTEGEE

Tout comme les bénéfices, les impacts dépendent des caractéristiques de l'environnement, de la communauté résidente et du type de tourisme pratiqué. Ces impacts pourront être classés en trois catégories: les impacts sur l'environnement, les impacts économiques et les impacts sociaux. De même que pour les bénéfices, nous ne retiendrons ici que les impacts ayant une implication directe sur l'aire protégée.

- a) Les impacts environnementaux : Eagles, Mc Cool et Haynes ont établi un tableau des risques environnementaux des activités touristiques<sup>3</sup>.

Element	Examples of risk from tourism activities
Ecosystems	<ul style="list-style-type: none"> <li>- The construction of accomodation, visitor centers, infrastructure, and other services has direct impact on the environment, from vegetation removal, animal disturbance, elimination of habitats, impacts on drainage etc.</li> <li>- Wildlife habitat may be significantly changed (travel routes, hunting areas, breeding areas, etc.) by all kinds of tourist development and use</li> </ul>
Soils	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soil compaction can occur in certain well- used areas.</li> <li>- Soil removal and erosion can also occurs, and may continue after the disturbance is gone</li> </ul>
Vegetation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentrated use around facilities has a negative effect on vegetation</li> <li>- transportation may have direct negative impacts on the environment (vegetation removal, weed transmission, animal disturbance...)</li> <li>- fire frequency may change due to tourists and park tourism management</li> </ul>

<sup>1</sup> EAGLES, MC COOL Stephen, HAYNES Chrisotpher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 115

<sup>2</sup> Ibidem

<sup>3</sup> Ibidem p. 33

Water	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Increased demand for fresh water</li> <li>- Disposal of sewage or litter in rivers, lakes or oceans</li> <li>- Release of oil and fuel from ships and smaller craft</li> <li>- Propeller-driven watercraft may affect certain aquatic plants and species</li> </ul>
Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>- motorized transportation may cause pollution from emissions (from plane, train, ship or automobile)</li> </ul>
Wildlife	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hunting and fishing may change population dynamics</li> <li>- Hunters and fishers may demand the introduction of foreign species and increased populations of target animals</li> <li>- Impact occur on insects and small invertebrates from effects of transportation, introduced species, etc...</li> <li>- Disturbance by visitors can occur for all species, including those that are not attracting visitors</li> <li>- Disturbance can be of several kinds: noise, visual or harassing behaviour</li> <li>- The impact can last beyond the time of initial contact</li> <li>- Marine mammals may be hurt or killed by boat impacts or propeller cuts</li> <li>- Habituation to humans can cause changed wildlife behaviour, such as approaching people for food.</li> </ul>

Nous pouvons ajouter à ce tableau ce qui suit:

- Les constructions pour les infrastructures touristiques vont augmenter la surface imperméable du sol, et donc entraver le drainage, diminuer la disponibilité en eau et air pour les plantes et autres organismes du sol, entraîner une réduction de l'absorption et une augmentation de l'érosion ;
- L'érosion du sol par la marche, ou par un autre facteur, va augmenter la fréquence de glissements de terrains et entraîner des changements écologiques majeurs si on considère que le sol peut mettre près de 10 000 ans à se développer<sup>1</sup> ;
- Les perturbations de la vie animale varient selon chaque espèce. Pour certaines, la fréquence posera un problème plus important que le nombre de personnes à un moment donné. Mais pour toutes les espèces, l'impact le plus important résulte en l'altération de leur habitat, ce qui va entraîner une simplification de la végétation et à terme une diminution de la diversité des espèces présentes. Seules les plus résilientes vont survivre.

b) Les impacts économiques :

- Une augmentation des coûts de gestion de l'aire protégée et la nécessité de développer des infrastructures, d'avoir du personnel supplémentaire... ;
- L'augmentation de la demande pour l'eau et l'électricité (la demande des touristes est souvent beaucoup plus élevée que la consommation de la population locale), ainsi que l'augmentation de la production de déchets solides. L'augmentation de la demande en eau va résulter en une dégradation

---

<sup>1</sup> PEDERSEN Arthur « Managing tourism at World Heritage Sites : a practical Manual for World Heritage Site Managers », Art. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, Franc, Division of technology, Industry and Economics, UNEP 2002, p.30

de la ressource et peut créer des manques d'eau mais va également impliquer une plus grande demande pour le traitement des eaux usées ;

- Il se peut que la nouvelle distribution de revenus dans la communauté locale grâce au tourisme ne corresponde pas à ceux qui supportent les coûts. Ainsi, ceux qui subissent l'interdiction de chasse dans l'aire protégée ne sont peut être pas ceux qui se sont reconvertis en fournisseur de services touristiques ;
- Il y a bien souvent une forte participation de grands groupes non nationaux, ce qui crée une fuite des revenus vers les pays d'origine des touristes et donc aucun bénéfice pour la communauté locale.

c) Les impacts sociaux et culturels :

- La perturbation des activités et des aires de récréation de la communauté, ainsi que la compétition pour ces mêmes lieux ;
- La congestion à l'entrée des aires ;
- Les dommages paysagers de la construction des infrastructures ;
- La modification du mode de vie des populations locales .

Il est toujours très dangereux de dépendre d'une seule source d'activité économique. Il y a de plus le problème de la saisonnalité, la perte d'opportunité lorsque toutes les terres sont vouées à une utilisation touristique et un risque de perte de propriété par l'attrait que le développement touristique exerce sur l'investissement étranger.

Les impacts varieront fortement en fonction du type de tourisme, du nombre de touristes mais également en fonction de l'activité pratiquée. Un groupe d'ornithologues amateurs venu observer la faune n'aura pas le même impact sur l'aire qu'un groupe venu découvrir celle-ci en quad ! Les impacts touristiques vont également dépendre de la planification et de la gestion de celui-ci. L'impact d'une infrastructure peut être exacerbé par une mauvaise décision quant au lieu, au design, une mauvaise procédure de construction...

Deux facteurs détermineront également le niveau d'impact : la résistance au changement et la « résilience » : « Resistance is the ability to absorb use without being disturbed and resilience is the ability to return to an undisturbed state after disturbance. In practical terms, resistance is a measure of the ability of different environments and different cultures to resist change. Sherpas in Nepal have been able to absorb the presence of tourists while maintaining their culture for several generations.»<sup>1</sup>

De plus, les impacts sont cumulatifs. Ainsi, par exemple, la construction de maisons de vacances au bord de l'eau, et un mauvais traitement des eaux usées augmenteront le dépôt de nutriments. Cela augmentera l'eutrophisation de l'eau et diminuera la ressource en oxygène. Des espèces vont disparaître, ce qui peut à terme avoir un impact sur la pêche locale, la fourniture d'aliments pour la population locale mais également pour les touristes et augmenter la demande en imports...Ainsi, l'eutrophisation de la côte Adriatique à Rimini a entraîné un accroissement algal et une forte mortalité de poisson en 1985 avec pour conséquence une pollution et des odeurs qui ont entraîné une perte touristique importante. Il a ainsi été estimé que cette perte a coûté 1,5 milliard d'euros à l'industrie touristique et l'industrie de la pêche.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> PEDERSEN Arthur « Managing tourism at World Heritage Sites : a practical Manual for World Heritage Site Managers », Art. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, Franc, Division of technology, Industry and Economics, UNEP 2002, p.30

<sup>2</sup> EUROPARC « Loving them to death ? Sustainable tourism in Europe's Nature and National Parks » Europarc Federation, 2001, p. 20

Comme nous l'avons vu, les impacts touristiques sont de nature diverse, complexes et en interrelation les uns avec les autres. Afin de les réduire, différentes techniques ont été mises au point pour évaluer le niveau d'impact touristique afin d'intégrer cette composante dans la gestion des aires protégées.

#### 4. LES TECHNIQUES D'ÉVALUATION DES IMPACTS DU TOURISME

Différentes techniques de gestion et d'évaluation d'impacts existent et sont utiles, soit pour évaluer un projet avant sa mise en place, soit pour contrôler les impacts d'un projet déjà réalisé. Ces techniques sont entre autre : l'évaluation de la capacité de charge d'un écosystème, la limite de changement acceptable, la gestion de l'impact du visiteur, l'expérience du visiteur – protection des ressources, les processus de gestion pour les activités des visiteurs, l'éventail des opportunités de récréation...

##### a) La capacité de charge

L'évaluation de la capacité de charge est une des premières techniques à avoir été mise en place pour évaluer l'impact que certaines activités avaient sur un écosystème. Elle est définie comme suit : « The capacity of an ecosystem to support healthy organisms while maintaining its productivity, adaptability and capability of renewal. In other words, carrying capacity represents a threshold level of human activity: if exceeded, the resource will be deteriorated.»<sup>1</sup>

La capacité de charge touristique est donc le niveau maximum de touristes et d'infrastructures qui peuvent être gérés sur l'aire. Si ce niveau est dépassé, il y aura une détérioration irréversible des ressources naturelles. De plus la satisfaction du visiteur ne sera pas atteinte, ce qui aura à son tour des impacts sur la société, la culture et l'économie.

La capacité de charge comprend quatre composantes<sup>2</sup> :

- La composante biophysique : qui reconnaît qu'aucun système ne peut supporter une utilisation illimitée. Il faut donc définir un seuil d'activités touristiques au dessus duquel des changements irréversibles de l'environnement vont apparaître. Ce seuil va dépendre de la taille et de la complexité de l'écosystème.
- La composante socioculturelle : qui reconnaît que des impacts socioculturels vont apparaître au dessus d'un certain seuil de tourisme.
- La composante psychologique : qui se réfère au nombre de visiteurs maximum d'une aire pour que celle-ci fournisse une expérience de qualité. Cette composante se réfère au nombre, au type et à l'endroit de la rencontre avec les autres visiteurs et à la manière dont cette rencontre va affecter l'expérience.
- La composante de gestion : qui se réfère au nombre maximum de visites qui peut être géré convenablement.

La théorie de la capacité de charge tente donc de donner un chiffre afin de déterminer le moment ou le nombre de touriste est en excès. Elle tente de répondre à la question: combien est trop? Mais plusieurs problèmes sont apparus avec l'utilisation de ce système.

---

<sup>1</sup> CEBALLOS- LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», UICN, 1996, p.130

<sup>2</sup> Ibidem

Tout d'abord, il est très difficile d'évaluer et de mettre en place des standards. « In reality, environmental deterioration due to tourism overuse often occurs in mysterious increments so that predicting or assessing the point at which irreversible damage begins is a difficult task.<sup>1</sup> »

Ensuite, le nombre donné par une évaluation de capacité de charge reste au niveau du jugement de l'analyste. Il est en effet possible d'évaluer des changements, mais difficile dans certains cas de les calculer. Il n'y a pas de nombre magique possible. Ainsi, un touriste au comportement destructeur va pouvoir faire beaucoup plus de dégâts que 50 écotouristes !

Enfin, les impacts ne dépendront pas uniquement du nombre de touristes, mais varieront fortement en fonction de caractéristiques telles que : le type d'activité, la saison, l'heure de la journée, le statut de santé des ressources exploitées, l'infrastructure existante et la satisfaction des visiteurs.<sup>2</sup> Ces facteurs vont influencer le type d'impact, sa durée et son intensité. Comme nous l'avons dit précédemment, les impacts sont complexes et souvent en interrelation les uns avec les autres. Les recherches ont de plus montré que beaucoup de types d'impacts sont faiblement ou indirectement en corrélation avec le niveau d'utilisation.<sup>3</sup>

Lorsque les limites de la technique de capacité de charge sont devenues évidentes, les autres techniques citées ci-dessus ont été mises en place. Toutes ces techniques ont des noms différents mais ont une conception similaire, et des processus comparables. Nous nous contenterons ici de décrire les différentes étapes que comprend la pratique de la limite du changement acceptable ainsi que brièvement définir la technique de la gestion de l'impact du visiteur. Toutes ces méthodes reposant sur le même théorème de base, à savoir les conditions acceptables de changements, il ne nous semble pas nécessaire de décrire les différentes étapes de chaque technique, celles-ci étant similaires les unes aux autres. La technique de la limite de changement acceptable a été expliquée de manière plus complète car elle est la plus souvent décrite dans les différents documents et semble la plus utilisée.

#### b) La limite de changement acceptable ( Limit of acceptable change – LAC)

Cette technique tente de surpasser les limites de la capacité de charge en modifiant la question fondamentale du niveau approprié vers un questionnement sur les conditions désirées. On passe donc d'un système basé sur les impacts négatifs du tourisme en un système qui se concentre sur les conditions désirées de l'aire protégée et met l'accent sur la gestion nécessaire pour y parvenir. Cette technique reconnaît implicitement l'inévitabilité des impacts de l'activité touristique et met l'accent sur l'impact acceptable plutôt que sur l'impact zéro ou minimum.

La technique de la limite du changement acceptable tente de définir la limite des changements introduits par les humains et d'identifier la gestion appropriée afin de maintenir ces conditions. Elle définit des classes d'opportunités pour les aires, classes qui vont décrire les conditions acceptables des ressources et la gestion nécessaire, qui sont les suivantes : « pristine, primitive, semi-primitive et de transition. »

---

<sup>1</sup> WELLS Michael P. « Economic Perspectives on Nature Tourism, Conservation and Development » Environment Department Papers n°5, Environmentally Sustainable Development – The World Bank, September 1997, p.39

<sup>2</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996, p.107

<sup>3</sup> Ibidem p.139

Cette technique comprend neuf étapes<sup>1</sup> :

- identifier les valeurs spéciales de l'aire ainsi que ses problèmes ;
- identifier et décrire les zones d'opportunités de récréation ;
- sélectionner des indicateurs des conditions biophysiques et sociales ;
- faire un inventaire des conditions biophysiques et sociales existantes ;
- spécifier des standards pour les conditions des ressources biophysiques et sociales pour chaque classe d'opportunité ;
- identifier les alternatives pour les zones ou classes d'opportunités ;
- identifier les actions de gestion pour chaque alternative ;
- évaluer et sélectionner l'alternative préférée ;
- mettre en place les actions et les contrôler.

L'objectif est donc d'identifier les impacts, acceptés comme étant inhérents à toute activité touristique, d'identifier des standards afin de mesurer ces impacts, de développer des techniques de gestion en fonction de ces indicateurs, de contrôler que le niveau d'acceptabilité soit maintenu et, dans le cas contraire, de modifier la gestion.

Le choix des indicateurs est alors primordial pour obtenir une mesure correcte des impacts. Ils ont pour objectifs de refléter les problèmes des gestionnaires et les objectifs de gestion mis en place pour l'aire. Ils doivent être considérés comme étant un moyen permettant de cerner le problème et ne peuvent représenter le problème dans sa globalité. Un indicateur doit être : « quantitative, easily measurable, relevant to concerns, signifiant, sensitive, reliable over time, responsive to management actions, cheap to measure. »<sup>2</sup>

#### c) La gestion de l'impact du visiteur (Visitor Impact Management – VIM)

Cette technique a été développée par l'Association de conservation des parcs nationaux des Etats-Unis. De même que la limite de changement acceptable et les autres méthodes, elle reconnaît que les impacts sont complexes et influencés par d'autres facteurs que le seul niveau de récréation. Cette approche détermine cinq ensembles d'influence à prendre en compte afin de comprendre la complexité des impacts :

- l'interrelation entre les impacts : il n'y a pas un impact qui correspond à un comportement ;
- La relation entre l'utilisation et l'impact : il n'y a pas de relation linéaire entre utilisation et impact ;
- La tolérance variable aux impacts : toutes les aires ne répondent pas de la même manière à une forme d'impact ;
- L'influence de l'activité spécifique : certains types de récréation créent des impacts plus rapidement que d'autres ;
- L'influence spécifique du site : l'impact est influencé par des variables spécifiques à chaque site.

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul , MC COOL Stephen « Tourism in National Parks and Protected Areas : planning and management », Cabi Publishing, USA, 2002, p. 113-123

<sup>2</sup> PEDERSEN Arthur « Managing tourism at World Heritage Sites : a practical Manual for World Heritage Site Managers », Art. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, Franc, Division of technology, Industry and Economics, UNEP 2002, p.57

Cette approche va ensuite déterminer trois problèmes principaux reliés aux impacts : les conditions du problème, les facteurs de causes, et les stratégies de gestion potentielles<sup>1</sup>. Elle va établir une série de huit étapes afin de déterminer l'impact global.

#### d) Conclusion

L'évaluation des impacts est un processus complexe, guidé par une analyse subjective du professionnel qui l'établit. Même dans les techniques d'évaluation plus récentes que celle sur la capacité de charge, l'établissement de standard pour déterminer les conditions désirées reste un jugement de valeur. Ce jugement devrait dans tous les cas être établi en conformité avec l'analyse de l'état des ressources et relié aux objectifs du site.

Il est, de plus, très difficile de déterminer avec exactitude quel sera un impact, si on évalue également les conséquences de cet impact aussi bien dans leur diversité que dans le temps. De plus, les impacts résultent de relations complexes entre les facteurs environnementaux et socioculturels. L'effet cumulatif des impacts est également un élément indispensable à prendre en compte dans la compréhension de ce problème.

Geoffrey Wall<sup>2</sup> résume ainsi les différentes difficultés rencontrées par l'établissement de l'évaluation des impacts touristiques :

- la difficulté d'établir un niveau de base pour mesurer ensuite le changement ;
- la difficulté de séparer les changements induits par les humains de ceux induits par la nature elle-même ;
- la continuité spatiale et temporelle entre la cause et l'effet ;
- la complexité des interrelations environnementales, un effet primaire induit un effet secondaire et un effet tertiaire, etc... ;
- la diversité des acteurs impliqués ;
- la diversité de l'environnement où a lieu le tourisme ;
- la mobilité des touristes, donc l'impact a lieu en route aussi bien que sur place ;
- les effets cumulatifs.

Nous réalisons également au travers des différentes lectures que beaucoup d'attention est portée sur les impacts du tourisme mais jamais aucune corrélation n'est indiquée entre le type de tourisme et les impacts. Alors que beaucoup de travaux ont été menés sur les impacts du tourisme, peu d'auteurs ont poussés leurs recherches sur le type de tourisme, le type d'activités, les caractéristiques de la communauté, etc...<sup>3</sup>

Les scientifiques ont compris aujourd'hui que le nombre de visiteurs n'est pas forcément le facteur primordial pour influencer sur le niveau d'impact mais que la relation entre ces deux éléments est bien plus compliquée. Cependant, certains scientifiques ont déterminé un sens général pour cette relation, même si les valeurs spécifiques seront déterminées au cas par cas. Ainsi, il est reconnu que l'impact environnemental négatif et l'impact social apparaîtront à un petit niveau d'utilisation, vont croître rapidement jusqu'à un certain point ou la croissance

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Chrisotpher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 168

<sup>2</sup> WALL Geoffrey « Ecotourism : change, Impacts and opportunities » the Ecotourism Equation : measuring the Impact, Yale F & Es Bulletin n° 99, Canada, pp. 109

<sup>3</sup> Ibidem p. 111

devient plus linéaire<sup>1</sup>. Cela démontre le fait que d'autres éléments entrent en compte afin de déterminer le niveau d'impact, tels que le comportement du visiteur, le type de sol, la saison, les caractéristiques de la végétation (plantes résilientes, plantes résistantes...). Cela suggère également que mettre une limite au nombre d'utilisateurs peut dans certains cas être totalement inefficace pour réduire les impacts et que d'autres techniques de gestion doivent être envisagées.

Cependant, malgré cette reconnaissance internationale qui affirme qu'on ne peut émettre un chiffre comme solution aux problèmes de charge d'un écosystème, et que la complexité des relations entre les touristes, l'environnement, les impacts rendent cette technique de capacité de charge désuète de manière évidente, nous avons été surpris que certains l'utilisent encore dans leur publication aujourd'hui, comme par exemple, S. Marzetti Dall'ate Brandolini and R. Mosetti dans leur analyse « Social Carrying Capacity of Mass tourism sites : theoretical and practical issue about its measurement » dans lequel ils disent clairement : « Every process of tourism growth has to be sustained by the tourism carrying capacity of the site. »<sup>2</sup>

Afin de comprendre et d'insérer dans leur juste mesure les techniques d'évaluation d'impacts dans les plans de gestion, il semble dès lors important de chercher à déterminer la typologie du touriste, la relation résident - visiteur, et de cerner les interrelations qui existent entre le tourisme et son environnement. Il est, certes, important d'utiliser les méthodes mises à disposition afin de mesurer les impacts, mais il est également primordial pour le gestionnaire de comprendre les limites de ces techniques avant de les insérer dans les plans de gestion.

## **5. LES METHODES DE GESTION POUR GERER LES IMPACTS TOURISTIQUES**

Comme nous l'avons vu, les impacts des touristes dépendent d'un grand nombre de facteurs. Une des façons de les diminuer, et à défaut de les maîtriser, consiste en une gestion appropriée de l'aire protégée et de l'aspect touristique de celle-ci. Nous allons passer en revue ci-dessous les différents moyens qui permettent d'intégrer le tourisme dans la gestion de l'aire protégée.

### a) La mise en place d'un plan en tenant compte des politiques existantes

Toute aire protégée a un plan de gestion mis en place et revu régulièrement par les gestionnaires de l'aire. Cette planification va permettre de définir les objectifs et les politiques à suivre afin de respecter l'objectif de conservation pour laquelle l'aire a été désignée. « Planning is a process that involves selecting a desirable future out of a range of plausible alternatives, and implementing strategies and actions that will achieve the desired outcome. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen « Tourism in National Parks and Protected Areas : planning and management », Cabi Publishing, USA, 2002, p. 102

<sup>2</sup> MARZETTI DALL'ASTE BRANDOLINI S. and MOSETTI R. « Social Carrying Capacity of Mass Tourist Sites: Theoretical and Practical Issues about its measurement », Nota di Lavoro 144.2005 Fondazione Eni Enrico Mattei, Milano, November 2005

<sup>3</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Christopher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 13

Lorsque le tourisme est un des objectifs de base de l'aire, tel que pour les aires de catégorie II par exemple, il est important que cette planification comprenne un sous-plan de gestion touristique. Celui-ci permettra de réfléchir aux options touristiques, de déterminer les objectifs et les politiques qui s'y rattachent, de développer des indicateurs de contrôle...

Ceballos-Lescurain estime que tous les plans de tourisme devraient comprendre les éléments suivants<sup>1</sup> :

- La préparation de l'étude : afin de spécifier ce qu'on souhaite étudier. Il n'est pas inhabituel que les responsables aient seulement une vague idée de ce qu'ils veulent étudier. Cette préparation doit intégrer une équipe multidisciplinaire.
- La détermination des objectifs : l'étude détermine les objectifs préliminaires. Les objectifs du tourisme devraient refléter la politique générale de développement du gouvernement et sa stratégie.
- L'enquête : un inventaire et une évaluation des attractions touristiques potentielles
- L'analyse et la synthèse : l'analyse doit inclure le développement présent du tourisme, son histoire, les obstacles principaux au développement et le potentiel pour le développement futur ainsi que les caractéristiques générales du secteur touristique, une analyse de marché du tourisme. L'analyse doit prendre en compte la démographie, l'économie, le socioculturel, l'environnement, l'utilisation de la terre. La détermination de la situation actuelle nécessite de poser les questions suivantes : Où sommes nous ? Quel est le statut des ressources naturelles ? Quel est le niveau de la demande touristique ? Quelles facilités sont disponibles ? Quels sont les bénéficiaires du tourisme actuel ? Quels en sont les coûts ? Quelle est la situation par rapport à la communauté alentour ? Quelles sont les ressources culturelles présentes ? Que viennent faire les touristes ? Que pourraient-ils venir faire ? L'étude doit inclure les ressources naturelles à l'intérieur du parc (nombre, menace...), les données de visite (nombre, origine, saison, moyen de transport, TO), les infrastructures du parc, le personnel du parc, les infrastructures régionales et le contexte national.
- La politique et la formulation du plan : les plans nationaux du tourisme incluent souvent des politiques pour : le développement des infrastructures, la formation des ressources humaines, le développement des transports, la coordination avec les autres secteurs, la mise en place de conseils, les taxes... Les questions suivantes peuvent être posées : Où voudrions-nous être ? Comment peut être améliorée la gestion du tourisme ? En partant de rien, que pourrait-on faire différemment ? Comment peut être améliorée l'expérience touristique ? Comment pourrait être minimisé l'impact du touriste ? Quelles sont les opportunités manquées ? Qu'est ce que le parc souhaite communiquer au visiteur ?
- Recommandation : indique les attractions majeures, désigne les régions touristiques ou aires de développement, l'accès des transports et les liaisons internes. Cela va comprendre une répartition du développement, un programme pour le projet, une régulation des zones... Cela peut également permettre de donner des orientations à la stratégie et d'évaluer ce qui a besoin d'être fait pour atteindre un niveau de tourisme désirable. Cela inclut d'identifier les tâches, les capacités nécessaires, qui fait quoi, combien de temps cela prendra, comment c'est financé. La stratégie inclura une liste d'activités qui ont besoin d'être développées.
- La mise en place et le contrôle : aucun plan n'est infallible, donc un contrôle régulier devrait être effectué pour détecter les problèmes.

---

<sup>1</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996, pp. 85-91

Il est de plus primordial d'intégrer ce plan dans une approche plus large, une vision régionale du développement. Etant donné que chaque activité entraînera des conséquences et influencera les autres activités, il est important d'en tenir compte lors de la mise en place du plan. Ainsi par exemple, lorsqu'on prévoit que l'aire va entraîner un grand flux touristique, les villages aux abords peuvent prévoir un doublement ou triplement de la population à certaines périodes de l'année, une pression accrue sur les systèmes de gestion des déchets, sur la ressource en eau... Il est en effet possible d'anticiper d'éventuels impacts, et, de ce fait, de permettre une gestion adaptée. Pour ce faire, il est cependant nécessaire d'établir une relation aussi bien spatiale que temporelle entre les actions, et d'intégrer le plan de l'aire dans une planification régionale.

Afin d'avoir un plan cohérent, il est nécessaire de connaître et de comprendre les politiques étatiques mises en place, aussi bien concernant l'environnement que le tourisme. Il est important que le plan reflète les politiques au sens large, qu'il se base sur une notion de tourisme approprié pour l'aire en question et prenne en compte le but recherché, la raison de la mise en conservation de l'aire, les objectifs de la communauté locale et les aspects scientifiques de capacité de charge de l'écosystème.

#### b) La participation des différents acteurs

Les parties impliquées dans la gestion touristique pour les aires protégées peuvent être réparties en quatre sections : la communauté locale, les gestionnaires des parcs, les tours-opérateurs et les visiteurs. Il est important que ces différents acteurs soient impliqués dans la réflexion dès le début de la mise en place du plan, afin qu'ils se sentent investis du projet.

Les gestionnaires de parcs et l'industrie touristique auront des intérêts divergents et parfois en compétition. Les gestionnaires sont conduits par la législation et l'objectif de protéger les ressources naturelles. L'industrie touristique est conduite par le marché dans l'objectif de faire du profit.<sup>1</sup> Mais la mise en place d'un projet cohérent orienté vers le succès nécessitera la participation de toutes les parties prenantes et la mise en commun des objectifs.

De plus, chacun aura des connaissances spécifiques sur le sujet que n'auront pas spécialement les autres groupes, la collaboration permettra ainsi de développer un projet de gestion le plus adéquat possible. En effet, chaque groupe va voir le tourisme dans l'aire de sa propre perspective. Il est donc important que les gestionnaires de parcs travaillent en accord avec l'industrie touristique, ce qui leur permettra de comprendre, analyser et apprendre de nouvelles techniques de gestion du tourisme. L'industrie touristique quant à elle, peut, à travers cette collaboration, améliorer ses connaissances sur la conservation et les impacts touristiques et de ce fait, préserver son produit de vente et préparer au mieux ses clients.

La communauté locale, à moins d'être compensée pour sa perte d'utilisation de l'aire ou d'être bénéficiaire des nouvelles orientations, n'aura aucune raison de supporter le projet. Elle doit donc être au centre de la prise de décision dès le début afin de permettre le succès de la gestion. Ainsi par exemple, en Tanzanie, chaque aire protégée a son « Community liaison

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », IUCN, 2001, p. 2

officer », dont le travail est de développer la connaissance de la communauté et la confiance. Il représente aussi les intérêts de la communauté dans les décisions sur le plan.<sup>1</sup>

### c) Le financement

Un des grands problèmes des aires protégées à l'heure actuelle est le manque de financement afin de gérer de manière adéquate la conservation. Le tourisme amène sans conteste des frais supplémentaires de gestion, nécessite du personnel supplémentaire, des infrastructures, etc... De plus, aujourd'hui, les états ne peuvent gérer les frais que nécessite la conservation de la biodiversité. Il est donc indispensable que les parcs deviennent indépendants du budget central et génèrent les fonds nécessaires à leur fonctionnement.

Différents mécanismes de financement existent afin de faire participer les touristes aux frais occasionnés :

- établir un prix d'entrée pour l'aire protégée, prix d'entrée différentiel à deux niveaux, comprenant un prix relativement bas pour les locaux, afin d'éviter un sentiment de rejet dans la population locale dont le soutien est indispensable au bon fonctionnement de l'aire et un prix plus conséquent pour les touristes. Ce prix différentiel se justifie ainsi par trois raisons : tout d'abord, les touristes peuvent généralement se permettre de payer plus, deuxièmement, ils ne payent pas de taxes pour supporter le parc et troisièmement, ils ne sont pas mis face à la perte d'opportunité de coût pour ne pas utiliser la zone pour l'agriculture, le bois...<sup>2</sup> De plus, lors de l'utilisation de la méthode de l'évaluation contingente, les gestionnaires se sont souvent rendus compte que les visiteurs donnaient une valeur plus élevée au parc que ce que reflétait le prix actuel, et qu'ils étaient prêts à dépenser plus afin de visiter l'aire.
- Les concessions mises en place pour les fournisseurs de services tels que les restaurants, les transports, les hôtels, les sports... que les gestionnaires de l'aire ne peuvent de toute manière pas gérer eux-mêmes, soit par manque de compétence dans le domaine, soit par manque de temps.
- La licence d'utilisation : par exemple, à Saba, les bateaux de plongées nécessitent une licence afin de faire plonger leurs clients dans les eaux de l'aire protégée. Cette licence doit être renouvelée chaque année et garantit que la société collecte auprès de chaque plongeur un dollar par plongée, ces fonds sont remis mensuellement à l'aire.
- Les taxes sur les entreprises locales situées en dehors de l'aire mais qui l'utilise comme attraction principale
- La mise en place de tours guidés par un garde de la réserve
- Les donations
- La vente de souvenirs

### d) L'éducation du public

L'information du public est un élément indispensable afin de réduire les impacts des touristes et a l'avantage de pouvoir se réaliser à moindre coût. De bonnes informations sont une technique facile pour réduire les impacts directement à la source.

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Christopher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 50

<sup>2</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996, p.114

Différentes formes d'éducation sont possibles :

- l'information aux touristes sur le site : via un centre d'information sur l'aire qu'ils vont visiter. Un certain nombre d'impacts résultent en effet souvent d'un mauvais comportement des touristes et d'un manque de connaissance. De plus, les explications ont une force supplémentaire lorsqu'elles sont données sur le site, car les visiteurs peuvent constater directement la fragilité de l'aire et mieux comprendre les recommandations.
- Des directives pour les tours-opérateurs afin qu'ils respectent certains principes et informent au préalable leurs clients

e) Le marketing

Le marketing, afin de cibler la clientèle potentielle, est également une manière de diminuer les impacts, en attirant sur le site des visiteurs responsables et intéressés. Il n'y a pas un type bien particulier de visiteur pour les aires protégées et chaque type de tourisme aura des caractéristiques différentes, des attentes différentes et des impacts différents. Réfléchir au préalable aux actions de marketing et au public cible du parc permet de mieux gérer les impacts potentiels, d'accroître la satisfaction du visiteur et d'augmenter les bénéfices économiques en choisissant le juste segment.

La gestion du tourisme commencera donc en ciblant le bon public, par la promotion vers les tours-opérateurs et agents de voyages adaptés.

f) Le zonage

Le zonage est une technique qui permet de limiter les impacts dans les zones sensibles. Le zonage peut, soit être basé sur le type d'activité permise dans une partie de l'aire, ou sur le niveau d'impact déterminé comme étant acceptable dans les différentes parties du parc. Il doit prendre en compte les valeurs naturelles et culturelles, la fragilité de l'écosystème et la capacité de charge. Cela permettra d'indiquer dans le plan où le développement peut être permis ou pas, avec des zones de protection strictes d'où les touristes sont exclus, des zones sauvages où le tourisme est limité, des zones modérées où le tourisme peut développer des activités compatibles avec l'environnement naturel et des zones de développement dans une limite définie par le plan de gestion de l'aire.

Les gestionnaires des aires protégées doivent alors décider s'il est préférable de disperser les touristes et donc l'impact, ou de le concentrer. D'après Eagles, Mc Cool et Haynes, le choix de la dispersion est souvent pris pour les petites aires, ou les aires dont les espèces sont relativement résilientes. Le zonage va être basé sur le type d'utilisation touristique, ce qui nécessite une analyse profonde des impacts et de la sensibilité de l'écosystème.<sup>1</sup>

g) Le monitoring

Le monitoring est un composant essentiel de toute bonne gestion car il fournit énormément d'indications et permet la compréhension et le suivi des impacts sur l'écosystème. Les gestionnaires peuvent, avec ces informations, répondre de manière adéquate en modifiant leurs politiques et actions de gestion.

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Christopher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 80

## h) Stratégies concrètes de gestion touristique

Eagles, Mc Cool et Haynes nous donnent un exemple de mesures concrètes pouvant être mises en place pour répondre à un problème spécifique :

Stratégies pour gérer un haut niveau d'utilisation:<sup>1</sup>

Strategy	Management tactics and techniques
Reduce use of the entire protected area	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. limit number of visitors in the entire protected area</li> <li>2. limit length of stay</li> <li>3. encourage use of other areas</li> <li>4. require certain skills and/or equipment</li> <li>5. charge a flat visitor fee</li> <li>6. make access more difficult in all wilderness</li> </ol>
Reduce use of problem areas	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. inform about problem area and alternative</li> <li>2. discourage or prohibit use of problem area</li> <li>3. limit number of visitor in problem area</li> <li>4. encourage/require a stay limit in problem area</li> <li>5. make access harder/easier to areas</li> <li>6. eliminate facilities/attractions in problem area, improve facilities/attractions in alternative area</li> <li>7. encourage off trail travel</li> <li>8. establish different skills/equipment requirements</li> <li>9. charge differential visitor fees</li> </ol>
Modify the location of use within problem areas	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. discourage/prohibit camping/use of horses</li> <li>2. encourage/permit camping/horses in certain areas</li> <li>3. locate facilities on durable sites</li> <li>4. concentrate use through facility design or info</li> <li>5. discourage/prohibit off trail travel</li> <li>6. segregate different types of visitors</li> </ol>
Modify the timing of use	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. encourage use outside of peak use periods</li> <li>2. discourage/ban use when impact potential high</li> <li>3. fees in period of high use/high impact potential</li> </ol>
Modify type of use and visitor behaviour	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. discourage/ban damaging practices/equipment</li> <li>2. encourage/require behaviour, skills, equipment</li> <li>3. teach a wilderness ethic</li> <li>4. encourage/require a party size and/or limit on number of horses</li> <li>5. discourage/prohibit horses</li> <li>6. discourage/prohibits pets</li> <li>7. discourage/prohibits overnight use</li> </ol>
Modify visitor expectations	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. inform visitors about appropriate wilderness uses</li> <li>2. inform about potential conditions in wilderness</li> </ol>
Increase the resistance of the resource	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. shield the site from impact</li> <li>2. strengthen the site</li> </ol>
Maintain/rehabilitate resource	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. remove problems</li> <li>2. maintain/rehabilitate impacted locations</li> </ol>

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen F. Mc Cool, Christopher D. Haynes « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 88

## 6. CONCLUSION

Le tourisme est très diversifié et très complexe, nous ne pouvons donc aborder de manière exhaustive les impacts qu'il engendre sur l'environnement. Ses effets sont multiples tant d'un point de vue écologique, esthétique, que socioculturel et économique. Il génère des effets multipliants et des interrelations difficiles à analyser et à quantifier.

Cependant, le tourisme est également un moyen de soutenir le mouvement d'aires protégées. Lorsque les visiteurs s'y rendent, les apprécient et partagent leur expérience, cela entraîne dans la société un renforcement du support à la protection de la biodiversité. A long terme, le cycle de visite-appréciation- action mène à la création de nouveaux parcs.<sup>1</sup>

Les impacts du tourisme dépendront fortement d'une région à l'autre, des variables environnementales et sociétales, des variables spatiales et temporelles.... Une gestion appropriée sera donc une gestion dépendante des objectifs mis en place dans le plan et basée sur une étude du niveau d'acceptabilité des impacts afin de déterminer les actions nécessaires. Cette étude déterminera ainsi les actions adéquates à mettre en place, telles que le zonage qui va permettre de préserver les valeurs écologiques importantes et de cibler les impacts sur les endroits les plus résistants et résilients, l'information qui va permettre de modifier le comportement du visiteur, le marketing, les décisions de restrictions... Sans oublier qu'il est nécessaire d'intégrer cette gestion dans une optique plus large au niveau régional, les impacts ne s'arrêtant naturellement pas à la frontière d'un parc !

En amenant dans les aires des visiteurs correctement informés, encadrés et suivant une politique déterminée au préalable, cela peut amener non seulement à l'aire, mais également à la communauté environnante et à la société en général un moyen de développer une politique de conservation afin de préserver les richesses naturelles qui vont devenir, par la même occasion, richesse économique d'une manière non consommatrice de ressources.

Enfin, rappelons les problèmes principaux à prendre en compte dans la gestion du tourisme d'une aire protégée, défini par Peter Valentine :

- « définir le type approprié de tourisme pour les aires protégées ;
- définir la relation qui convient entre les gestionnaires des parcs et les tours-opérateurs ;
- établir un partenariat entre le tourisme, l'aire protégée et la communauté locale ;
- contrôler et minimiser les impacts du tourisme dans les aires protégées ;
- établir le niveau approprié de capacité de charge. »<sup>2</sup>

Il est bon de rappeler que le tourisme d'aires protégées nécessite une gestion, non pas plus importante, mais plus contrôlée, que le tourisme normal si l'on souhaite préserver les valeurs pour lesquelles l'aire a été mise en conservation. Pour ce faire, il est primordial, avant d'entreprendre toute action de comprendre pourquoi les touristes visitent ce site et quelles en sont leurs caractéristiques. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, il semble que l'information scientifique soit relativement peu développée à ce sujet. C'est donc une des raisons pour laquelle il est indispensable d'avoir une plus grande concertation entre l'industrie touristique

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen « Tourism in National Parks and Protected Areas : planning and management », Cabi Publishing, USA, 2002, p. 24

<sup>2</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996, p.107

et les gestionnaires des parcs. Ces deux parties prenantes, qui ont aujourd'hui des objectifs différents et peuvent avoir des positions polarisées, ne sont un soutien ni à l'un ni à l'autre domaine. Une meilleure gestion passe par la création d'une relation plus proche entre ces deux secteurs.

**CHAPITRE 5 : LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT**  
**TOURISTIQUE POUR LES DIFFERENTES CATEGORIES**  
**D'AIRES PROTEGEES DE L'UICN**

*«L'absence de système est un système, mais c'est encore le plus sympathique. » Tristan Tzara*

*« A l'extérieur, j'ai pris la nature pour maître et j'ai trouvé la nature dans mon cœur. »  
Peintre chinois du 8ème siècle.*

Comme nous l'avons vu précédemment, le tourisme est une activité hétérogène avec des besoins variés en fonction de la nature de celui-ci. De même, nous avons abordé le problème des impacts de cette activité touristique. Ils sont aussi hétérogènes que l'activité elle-même, difficilement quantifiables, et leurs effets ne se limitent ni dans l'espace aux frontières des endroits touristiques, ni dans le temps lorsque les touristes les désertent.

Il a donc été admis qu'une gestion planifiée du tourisme est indispensable afin de préserver le but premier des aires protégées : la conservation de l'environnement. Des pistes de gestion ont ainsi été décrites dans le chapitre précédent.

Nous allons tenter d'analyser dans ce chapitre si une gestion plus précise du tourisme peut être adaptée aux différentes catégories d'aires protégées de l'UICN. Comme aucun écrit n'a abordé ce point, nous allons d'abord analyser un exemple de système d'aires protégées où le tourisme a été décrit plus en détail : les classes de parcs provinciaux en Ontario – Canada. Nous tenterons ensuite d'adapter ce que nous y avons appris au système de catégories d'aires protégées de l'UICN.

## **1. LE TOURISME DANS LES DIFFÉRENTES CLASSES DE PARCS PROVINCIAUX DE L'ONTARIO**

Les parcs provinciaux canadiens sont : « des zones protégées aux limites définies constituées de terres et d'eau et créées en vertu de la Loi sur les parcs provinciaux principalement pour préserver en permanence les caractéristiques du patrimoine naturel. »<sup>1</sup> En 1995, la province de l'Ontario comporte 265 parcs provinciaux totalisant une surface de 634 981 km<sup>2</sup>.

L'objectif de ce réseau est de « s'assurer que les parcs provinciaux de l'Ontario protègent des environnements naturels, culturels et récréatifs importants, tout en offrant aux visiteurs de nombreuses occasions de participer à des activités récréatives. Les quatre objectifs principaux sont :

- la protection : protéger les éléments importants du paysage naturel et culturel de l'Ontario,
- les loisirs : offrir des occasions de loisirs de plein air allant de l'utilisation quotidienne intense aux activités en milieu sauvage de faible intensité,
- l'appréciation du patrimoine : favoriser l'exploration et l'appréciation du patrimoine naturel et culturel de l'Ontario,
- le tourisme : offrir aux résidents et aux visiteurs de l'Ontario l'occasion de découvrir et de connaître les régions à caractère particulier de la province. »<sup>2</sup>

Les parcs provinciaux existent depuis de nombreuses années et ont vu le nombre de pressions et la demande d'activités augmenter au fil du temps. L'Ontario a élaboré un plan de réseau de parcs provinciaux, plan qui facilite les décisions à prendre quant à l'emplacement, la taille, et les caractéristiques requises pour les créations de nouveaux espaces protégés.

Etant donné la diversité des objectifs de gestion des nombreuses aires protégées, les administrateurs ont mis en place une gamme de politiques et de règlements afin de gérer au

---

<sup>1</sup> Les parcs provinciaux de l'Ontario, document de discussion : renseignement sur les zones protégées actuelles, [www.ontarioparks.com](http://www.ontarioparks.com)

<sup>2</sup> Ibidem

mieux l'utilisation de ces ressources. Une de ces politiques de gestion résulte en un système de classification des parcs avec des objectifs définis pour chaque classe. De plus, étant donné la grandeur de certains, ils ont également mis en place un système de zonage des parcs afin de limiter les pressions.

Les parcs provinciaux sont classés en sept catégories : les zones de nature sauvage, les zones d'environnement naturel, les voies navigables, les réserves naturelles, les zones récréatives, les réserves de conservation et les lieux historiques. Chaque classe se concentre sur un but unique et un régime de gestion.

#### Ontario Provincial Park Classes<sup>1</sup>

Class Name	Definition
Wilderness	Wilderness parks are substantial areas where the forces of nature are permitted to function freely and where visitors travel by non-mechanized means and experience expansive solitude, challenge and personal integration (IUCN Category IB)
Recreation	Recreation parks are areas that support a wide variety of outdoor recreation opportunities for large numbers of people in attractive surroundings (No IUCN equivalent)
Natural Environment	Natural environment parks incorporate outstanding recreational landscapes with representative natural features and historical resources to provide high quality recreational and educational experiences (IUCN category II)
Historical	Historical parks are areas selected to represent distinctive historical resources of the province in open space settings and are protected for interpretive, educational and research purposes (No IUCN equivalent)
Nature Reserve	Nature reserves are areas selected to represent the distinctive natural habitats and landforms of the province and are protected for educational purposes and as gene pools for research to benefit present and future generations (IUCN Category IA)
Waterway	Waterway parks incorporate outstanding recreational water routes with representative natural features and historical resources to provide high quality recreational and educational experience (No IUCN equivalent)
Conservation reserve	Conservation areas protect representative natural areas and special landscapes while allowing consumptive recreation, such as hunting (IUCN Category IV)

Ce système a été sélectionné pour ce travail car il comprend une reconnaissance explicite du tourisme dans les aires protégées. La définition même de l'aire comprend ainsi une évocation des possibilités touristiques compatibles avec le type de protection.

Bien entendu, des différences majeures existent et ne permettent pas une comparaison avec le système de catégorie de l'UICN. Tout d'abord, les classes de parcs de l'Ontario concernent une province uniquement. Le système UICN se voulant international, il implique une grande diversité d'environnements, de cultures locales, de possibilités touristiques dont il faut tenir compte. Ensuite, la vocation même des parcs provinciaux au Canada est en partie touristique comme le démontre les quatre objectifs principaux décrits ci-dessus.

<sup>1</sup> EAGLES Paul , MC COOL Stephen « Tourism in National Parks and Protected Areas : planning and management », Cabi Publishing, USA, 2002, p. 20

Il est cependant intéressant de noter la précision quant aux activités touristiques et la différenciation de celles-ci par classe, comme la récréation consommatrice pour la réserve de conservation, le voyage solitaire par des moyens non motorisés pour la zone sauvage, la Réserve Naturelle dédiée uniquement à l'éducation et à la recherche....

Ce système est ainsi suffisamment explicite pour permettre de déterminer les activités compatibles avec la protection de celles qui ne le sont pas. D'après Eagles, il n'est ainsi pas nécessaire d'essayer de « forcer » des activités dans des classes inappropriées, comme cela se passe avec la catégorie II de l'UICN. Il exprime ainsi le besoin pour l'UICN de reconnaître explicitement dans le système de catégorie la place du tourisme et de la récréation.

## 2. LE TOURISME DANS LE SYSTEME DE CATEGORIES DE L'UICN

### a) Les premières évocations du tourisme dans le système de catégories

Déjà, lors de la réflexion et mise en place du premier système de catégories en 1978, le tourisme avait été abordé. Des groupes de discussions avaient été créés au sein de l'UICN au regard du développement déséquilibré du tourisme.<sup>1</sup> Ainsi, la 11<sup>ème</sup> assemblée de l'UICN exprime son inquiétude face à l'impact du tourisme dans les aires protégées si celui-ci est développé sans planification ni contrôle. A cette époque, on craint l'épuisement des ressources naturelles et la pollution visuelle et culturelle du tourisme. Ainsi, malgré la maigre connaissance de la variété et de l'ampleur des impacts qu'une activité touristique peut avoir sur une aire, cette préoccupation est belle et bien présente.

Cette préoccupation est traduite par certaines recommandations précises concernant l'activité touristique dans les différentes catégories telles que<sup>2</sup>:

- Les aires de catégorie I doivent être fermées au public, à la récréation et au tourisme ;
- Les visiteurs des aires de catégories II vont entrer sous conditions spéciales ;
- Même si les aires de catégorie III ont une valeur touristique, elles doivent être gérées d'une manière qui les laissent relativement libre de perturbation humaine ;
- Les aires de catégorie IV peuvent développer une partie limitée pour l'éducation du public et l'appréciation du travail de gestion de l'aire ;
- Les aires de catégorie V auront souvent les qualités physiques et potentielles pour développer une variété d'utilisations touristiques et de récréation ;
- Les aires de catégorie VI ont un accès restreint qui requiert un contrôle dépendamment des pressions pour entrer et utiliser l'aire ;
- Les aires de catégorie VIII ont dans l'objectif premier d'assurer une production durable de biens et services comme, entre autre, la récréation à travers un zonage adapté.

Comme nous le voyons, lors de la première mise en place du système de catégorie, la relation entre le tourisme et les aires protégées a été clairement établie et limitée. Il est dès lors d'autant plus étonnant que, lors de la révision du système de catégories de 1994, le tourisme

---

<sup>1</sup> UICN « Onzième assemblée générale Banff, Canada 1972, comptes rendus » UICN, Morges, 1973, pp. 367 - 370

<sup>2</sup> LAUSCHE Barbara J. « Guidelines for protected areas legislation » UICN Environmental Policy and Law Paper n°16, UICN, Kenya, 1980, pp. 71-80

n'est plus réellement abordé dans les différentes discussions, malgré une connaissance plus approfondie de ces impacts et l'ampleur que le tourisme de nature est en train de prendre.

b) Rappel : le système de catégorie actuel

Récapitulatif des catégories<sup>1</sup>

Category	Description
I	Strict nature reserve wilderness area : protected area managed mainly for science or wilderness protection
Ia	Strict nature reserve: protected area managed mainly for science
Ib	Wilderness area: protected area managed mainly for wilderness protection
II	National park: protected area managed mainly for ecosystem protection and recreation
III	National monument: protected area managed mainly for conservation of specific natural features
IV	Habitat/species management area: protected area managed mainly for conservation through management intervention
V	Protected landscape/seascape: protected area managed mainly for landscape/seascape conservation and recreation
VI	Managed resource protected area: protected area managed mainly for the sustainable use of natural ecosystems

c) Le tourisme dans le système de catégories

Reprenons le tableau des objectifs de gestion des différentes catégories :

Récapitulatif des objectifs de gestion de chaque catégorie<sup>2</sup>

Management objective	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Scientific research	1	3	2	2	2	2	3
Wilderness protection	2	1	2	3	3	-	2
Preservation of species and genetic diversity	1	2	1	1	1	2	1
Maintenance of environmental services	2	1	1	-	1	2	1
Protection of specific natural/cultural features	-	-	2	1	3	1	3
Tourism and recreation education	-	2	1	1	3	1	3
Sustainable use of resources from natural ecosystem	-	-	2	2	2	2	3
Maintenance of cultural/traditional attributes	-	3	3	-	2	2	1
	-	-	-	-	-	1	2

1 = primary objective, 2 = secondary objective, 3 = potentially applicable objective, - = not applicable

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Chrisotpher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 10

<sup>2</sup> Ibidem p. 11

Ce tableau nous montre différents aspects :

- Le tourisme est potentiellement applicable dans toutes les catégories sauf la catégorie Ia ;
- Le tourisme est l'objectif premier de la catégorie II, III et V ;
- Le tourisme est « potentiellement » applicable pour la catégorie IV et VI, ce qui signifie qu'il n'est pas un objectif de base du système ;
- La préservation des espèces et de la diversité génétique reste l'objectif premier de presque toutes les catégories, ce qui est un point important à ne pas oublier ;
- Il n'y a pas qu'un objectif pour une aire, plusieurs vont être en concurrence dans le respect les uns des autres et par ordre de primauté.

Afin de déterminer le niveau de développement touristique permis par catégorie, il est utile de rappeler également le niveau de gradation de l'activité humaine permise dans les différentes catégories (cf. chapitre 2). En effet, de la catégorie I à VI, les activités humaines peuvent devenir de plus en plus intrusives. Nous pouvons ainsi considérer qu'il en va de même pour les activités touristiques, bien qu'il n'y ait aucune reconnaissance spécifique de celles-ci dans le système de classification.

Nous allons tenter ci-dessous de donner des orientations pour la gestion touristique, catégorie par catégorie, en fonction des différents éléments établis plus haut. Il est cependant primordial, au préalable, de rappeler certains points :

- Le tourisme est une activité hétérogène et les aires protégées mondiales sont toutes spécifiques en fonction de leurs écosystèmes, de l'environnement socioculturel et économique dans lequel elles se trouvent et de la gestion dont elles dépendent. L'impact du tourisme va lui aussi dépendre d'un certain nombre de variables. Il est donc très difficile, voire impossible, d'émettre une régulation touristique qui serait applicable mondialement.
- Les critères de développements touristiques doivent être basés sur l'objectif de gestion de la zone et du zonage appliqué. Les projets doivent ainsi être reliés au plan de gestion de l'aire.
- Il est indispensable de ne pas perdre de vue la raison principale de la mise sous protection d'un territoire : la préservation d'espèces et d'habitats, quelle que soit la raison de cette préservation.
- L'évolution actuelle du tourisme de nature crée d'énormes opportunités, qu'elles soient économiques, éducatives, sociales... en faveur du mouvement de conservation en général. Il est donc important de considérer qu'une aire protégée n'est plus un espace vierge, dénué de toute activité humaine quelle qu'elle soit, mais que le tourisme apporte également des bénéfices aux aires protégées.
- Etant donné que la conservation est le but premier d'une aire, le tourisme dans les aires protégées devrait également avoir pour but final la conservation.
- La conservation n'étant pas toujours compatible avec le développement, dépendamment de la situation locale, toutes les aires ne sont pas susceptibles d'accueillir des touristes.

**La réserve naturelle intégrale (Ia)** a pour objectifs la recherche et la préservation d'espèces et d'habitats. Les directives établissent clairement une limitation de l'accès au public et une réduction au minimum des perturbations (cf. chapitre 2). Le tourisme et la récréation ne sont pas un objectif défini de l'aire, ni même un objectif potentiel. Les « Guidelines for protected area management categories » préconisent que: « public access, if any, should be allowed

only in larger protected areas in this category, and even then it should be limited to marked trail in a small part of the area. »<sup>1</sup>. Ils parlent ici d'un accès public, non pas particulièrement du tourisme ou de la récréation. En considérant que la catégorie Ia est la plus élevée dans l'échelle de protection et la plus basse sur l'échelle de la gradation d'intervention humaine, nous pouvons ainsi considérer qu'une réserve intégrale dont l'objectif est la préservation de l'environnement dans son état naturel pour la recherche devrait être exempte de toute activité humaine non scientifique.

**La zone de nature sauvage (Ib)** est protégée essentiellement à des fins de préservation d'espèces et d'habitats et de maintien des services environnementaux. Le tourisme peut être un but secondaire, soumis aux besoins préalables de l'objectif primaire. Les objectifs et directives de gestion pour les aires de catégorie Ib précisent qu'un accès au public est possible « de manière à garantir le bien-être physique et spirituel des visiteurs tout en conservant les qualités naturelles sauvages... » et que « l'aire est accessible par des moyens de transports simples, non bruyants, non polluants et non intrusifs. » (cf. chapitre 2). Etant donné que nous sommes toujours dans la catégorie la plus élevée au niveau protection et au minimum de l'intervention humaine, nous pouvons considérer que le développement touristique est ici limité en nombre et en activité et la permission est basée sur le respects des besoins de l'écosystème. Ainsi, par exemple, une zone de nature sauvage qui protège des espèces spécifiques va pouvoir être fermée au public à certains moments de l'année, par exemple en période de ponte pour les tortues, en fonction des besoins de ces espèces. Ceballos-Lescurain exprime sur ce point que: « Il est généralement conseillé que le développement dans les aires vierges, particulièrement si elles fournissent l'habitat ou la nourriture pour des espèces en danger doit être interdit. Si le développement a déjà eu lieu, les aires clés pour le refuge et les aires de naissance doivent être fermées au public au moment propice de l'année. »<sup>2</sup>

**Les parcs nationaux (II)** ont pour objectifs primaires le tourisme, la récréation, la préservation d'espèces et d'habitats et le maintien des services environnementaux. C'est donc une des catégories la plus relevante pour ce travail, avec les catégories III et V. Il est cependant précisé dans les lignes directrices qu'il faut « limiter le nombre de visiteurs, aux motivations spirituelles, éducatives, culturelles ou récréatives, afin que l'aire reste dans un état naturel ou quasi-naturel. » (cf. chapitre 2) Il est précisé dans certaines directives que : « Recreational and enjoyment activities in these areas should not conflict with the main aim of protection. Therefore, tourist and sporting activities must be nature-oriented and subordinate to nature conservation objectives. This type of protected area is not a test site for all types of technical equipment such as mountain bikes, motorbikes...»<sup>3</sup> Le tourisme est basé ici en priorité sur la découverte et l'expérience d'une nature intacte. L'éducation fait partie intégrante de la gestion des visiteurs. Cela sous-entend aussi que le développement touristique s'oriente vers un tourisme « doux », non bruyant, non polluant, non motorisé et par petits groupes. Peut-on en effet affirmer découvrir une nature intacte en traversant un parc national en voiture, ou en rencontrant 1000 personnes au même endroit faisant la même chose que vous ? La catégorie II se trouve à un niveau élevé de l'échelle de la conservation et à un niveau minime de l'intervention humaine. Une solution efficace pour mêler les deux objectifs

---

<sup>1</sup> UICN « Guidelines for protected area management categories: interpretation and application of the protected area management categories in Europe » published by UICN World commission on protected areas, Europarc federation with the assistance of the World conservation monitoring center, UICN, 1999, p. 23

<sup>2</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», IUCN, 1996, p.130

<sup>3</sup> UICN « Guidelines for protected area management categories: interpretation and application of the protected area management categories in Europe» published by UICN World commission on protected areas, Europarc federation with the assistance of the World conservation monitoring center, IUCN, 1999, p. 26 - 27

primaires avec efficacité consiste ici en un zonage comprenant une zone centrale de protection stricte et une zone périphérique permettant le développement touristique. Etant donné le niveau élevé dans l'échelle de la protection, il est également envisageable d'établir des réglementations strictes avec fermeture au public à certaines périodes si la protection des espèces le requiert. Les restrictions de développements touristiques seront beaucoup plus importantes que pour la catégorie V, étant donné son statut de protection plus élevé.

**Les monuments naturels (III)** ont pour buts premiers la protection d'espèces et d'habitats, la protection de caractéristiques spécifiques naturelles ou culturelles et le tourisme. Les objectifs de gestion déterminent cependant que « dans une mesure compatible avec l'objectif susmentionné (protéger ou préserver des éléments naturels particuliers), (l'aire permet) d'offrir des possibilités de recherche, d'éducation, d'interprétation et de loisirs. » La différence principale entre cette catégorie et la précédente résulte dans la taille de l'aire. Du fait d'une superficie moindre, l'accès ainsi que les possibilités de développement touristique y seront plus facilement réduits. Nous pourrions donc considérer que d'un point de vue de développement touristique, la catégorie II sera plus permissive que la catégorie III, car la taille de la catégorie II permettra plus facilement d'établir un zonage. « This type of protected area is usually designated across a relatively small area (under 1000 ha) but may be visited by large numbers of visitors. Therefore good visitor facilities and a buffer zone large enough to assimilate the visitor pressure are important if the main values of the site are not to be destroyed.»<sup>1</sup>

**Les aires de gestion des habitats ou des espèces (IV)** ont pour buts la protection d'espèces et d'habitats ainsi que le maintien des services environnementaux. Le tourisme n'est ni un objectif premier ni secondaire, mais uniquement potentiel. On privilégie ici les activités de recherche et la gestion durable des ressources. Les objectifs de gestion préconisent de « consacrer des secteurs limités à l'éducation du public, afin de le sensibiliser aux caractéristiques des habitats concernés et au travail de gestion des espèces sauvages. » (cf. chapitre 2). Le tourisme n'est donc pas évoqué sous sa forme d'activité de loisirs et d'appréciation des espaces, mais bien sous l'égide de l'éducation du public. L'aire est à un niveau plus élevé d'intervention humaine, mais dans une optique de gestion des ressources et non pas de développement des loisirs. L'éducation des visiteurs devrait donc être l'objectif premier de tout développement touristique.

**Les paysages marins ou terrestres protégés (V)** ont pour buts la protection de caractéristiques naturelles ou culturelles, le maintien d'attributs culturels et traditionnels et le tourisme. C'est donc également une des catégories la plus pertinente en ce qui concerne cette étude. Les objectifs de gestion déterminent que ces aires peuvent : « offrir au public toute une gamme de loisirs de plein air en respectant les qualités essentielles de l'aire. L'aire offre des possibilités de loisirs et de tourisme compatibles avec le mode de vie et les activités économiques habituelles de ses habitants. » (cf. chapitre 2). Le but visé par cette protection résulte en une balance harmonieuse entre la nature et le peuple. Ces aires vont non seulement inclure des espaces grands et relativement vierges, mais peuvent aussi comprendre des villages, des zones cultivées, des sites historiques... Ces aires ont le niveau de protection moindre et se situe à l'échelon le plus élevé au point de vue de l'intervention humaine. C'est donc la catégorie qui permettra le développement touristique le plus complet et le plus diversifié ainsi que l'affirme Lawton : « Conventional tourism activities become more

---

<sup>1</sup> UICN « Guidelines for protected area management categories: interpretation and application of the protected area management categories in Europe » published by UICN World commission on protected areas, Europarc federation with the assistance of the World conservation monitoring center, UICN, 1999, p.29

compatible in the higher-numbered categories, in line with the above statement regarding allowable levels of human activity. »<sup>1</sup> Cependant, il est précisé dans les lignes directrices qui ont été éditées pour la gestion de la catégorie V que : « the most important point is that, in Category V protected areas, provision for recreation and tourism is usually fully integrated into the local economy and social circumstances rather than being just a « park service ». This is why, in Category V protected areas:

- It might sometimes be appropriate to accommodate some carefully regulated general tourism, e.g. a well designed resort type development of appropriate scale, whereas in most protected areas the focus would be on ecotourism...»<sup>2</sup>

Les objectifs du tourisme dans les aires de catégorie V vont être non seulement environnementaux, mais également économiques et sociaux tels que décrit ci-dessous<sup>3</sup> :

Box 24. The aims of sustainable tourism in Category V protected areas (from [EUROPARC Federation, 2001](#), P.22).

Environmental aims:

- conservation over the long term; and
- better knowledge and awareness of conservation among local people and visitors.

Social aims

- visitor satisfaction and enjoyment;
- improved living standards and skills among local people;
- demonstration of alternative to “mass” and package tourism, and promotion of sustainable tourism everywhere;
- making sustainable tourism part of local and national culture; and
- enabling all sectors of society to have the chance to enjoy the protected area.

Economic aims

- improvement of the local and national economies;
- provision of local business and employment opportunities; and
- generation of increased revenue to maintain the protected area.

Les aires de catégories V ont donc pour objectif global d’insérer le tourisme dans la gestion du territoire protégé et des communautés locales, afin de le développer comme un modèle de développement durable.

**Les aires protégées de ressources naturelles gérées (VI)** ont pour buts la protection des espèces et habitats, le maintien des services environnementaux et l’utilisation durable des ressources. Le tourisme n’est vu que comme un objectif potentiellement applicable et s’il est appliqué, il pourra être développé au même niveau que pour la catégorie V.

---

<sup>1</sup> LAWTON L.J. « Public Protected areas » dans « The Encyclopedia of Ecotourism », Edited by David B. Weaver, Cabi Publishing, 2001, p. 289

<sup>2</sup> UICN: [www.iucn.org](http://www.iucn.org), “management of category V protected areas : policies.

<sup>3</sup> Ibidem

Lors d'un développement de projet touristique, il sera donc important de tenir compte des objectifs de l'aire protégée, des valeurs écologiques, des études scientifiques, mais également des valeurs économiques, politiques et sociales. De plus, il sera important de tenir compte de la notion de profit du projet touristique. En effet, un projet qui est en perte et ne fournit donc pas de bénéfices socio-économiques causera plus de problèmes qu'un projet bénéficiaire.

#### d) Les activités dans les aires protégées

Les activités développées aujourd'hui par le tourisme de nature sont diverses et dépendent fortement des caractéristiques physiques du terrain. Les activités traditionnelles dans les aires protégées comprennent la marche, l'escalade, le V.T.T, le ski, la voile, la plongée, l'équitation, la photographie, la pratique de l'ornithologie en amateur... De plus en plus cependant, les engins motorisés entraînent un engouement en tant que forme de récréation dans les espaces relativement vierges, tels que le jet-ski, la motoneige, les 4x4, les bateaux puissants, les motocross....Ceux-ci ont des impacts relativement importants sur les aires protégées, de par la pollution, la nuisance sonore, la perturbation des habitats, la perturbation de la visite des aires pour certains touristes qui cherchent la tranquillité.

Les activités permises ou interdites dans les aires protégées vont dépendre de l'objectif de chaque aire, de la nature de celle-ci et du zonage appliqué. Ainsi, certaines activités vont pouvoir être pratiquées dans une aire de catégorie II dans un pays et pas dans un autre. Certaines activités vont être permises sous conditions et d'autres totalement interdites.

Au regard des objectifs généraux déterminés pour chaque catégorie, nous pouvons ainsi admettre que :

- la catégorie Ib va permettre des activités simples et particulièrement non intrusives comme la marche ou l'ornithologie en amateur, par exemple ;
- les catégories II et III permettent un développement déjà plus poussé avec des aires de camping, des sentiers éducatifs, des centres pour visiteurs dans une petite partie, en limitant cependant les activités à celles non bruyantes, non polluantes et qui permettent l'appréciation de la nature ;
- la catégorie IV va permettre un développement de la récréation comme la récréation consommatrice telle que la chasse et la pêche si cela correspond aux besoins de gestion de l'aire ;
- les catégories V et VI vont permettre un développement plus intensif d'activités, comprenant éventuellement des activités motorisées dans le respect des objectifs de gestion et les besoins de l'écosystème.

Nous pouvons ainsi considérer que les activités compatibles, en règle générale, avec une aire protégée, sont les activités qui ne créent pas de dommages à l'aire et ne polluent pas, qui ne nécessitent pas d'aménagement destructeur de l'aire, comprennent des groupes de tailles relativement restreintes et sont de nature calme. La fédération Europarc précise à ce niveau : Un bon nombre maximum pour les marches ou les groupes de nature est entre 12 et 15 personnes car un tel groupe peut voyager dans un seul minibus, avoir un seul guide qui peut garder le contact avec tout le monde et les maintenir ensemble.<sup>1</sup>

La fédération Europarc donne également ses conseils en ce qui concerne l'incompatibilité de certaines activités comme suit :

---

<sup>1</sup> EUROPARC « Loving them to death ? Sustainable tourism in Europe's Nature and National Parks », Europarc Federation, 2001, p. 28

Sont incompatibles :

- les infrastructures à grande échelle associées au package ou au tourisme de masse,
- les grands hôtels,
- les parcs de loisir...
- les événements sportifs majeurs à cause de leur échelle et de leur intensité. De plus, ils tendent à s'orienter vers la compétition plutôt que le plaisir de la nature,
- les groupes organisés de grande taille,
- Les activités motorisées doivent être restreintes du fait de bruit, de la pollution, de la congestion et des problèmes d'érosion,
- les activités qui requièrent une modification ou une destruction de l'environnement naturel ne sont généralement pas appropriées.<sup>1</sup>

Cependant, une des règles générales consiste à affirmer que les activités économiques qui ne doivent pas nécessairement avoir comme cadre l'aire protégée devraient alors être organisées à l'extérieur. Ainsi, Adrian Phillips a déterminé un test afin d'analyser si l'activité est acceptable dans l'aire protégée : Il faut ainsi se demander si : - c'est une activité durable, - cela contribue à l'objectif de l'aire, - il y a de fortes raisons pour que ce soit situé à l'intérieur de l'aire. Si l'activité échoue à ce test, elle devrait être totalement repensée ou située à l'extérieur.<sup>2</sup>

Bien entendu, les limites vont être beaucoup plus sévères pour les aires de catégorie II que les aires de catégorie V, capables elles, d'absorber des développements plus conséquents. De plus, même si certaines activités vont être permises, les aires vont comprendre un zonage qui va instaurer des interdictions d'endroits, de périodes sur la pratique de certaines activités, voire fermer totalement une zone au public.

Outre le zonage, différentes techniques de gestion permettent également de limiter l'accès au public et l'interdiction d'activités telles que nous les avons vues au chapitre 4. Il est ainsi possible d'utiliser les concessions ou permis comme une manière de gérer et contrôler les différentes activités permises dans un parc. La création de sentiers va également permettre de maintenir les marcheurs dans les endroits désirés et éviter que les touristes ne s'éparpillent.

En conclusion, reprenons la description de Eagles concernant les activités autorisées dans une aire protégée: « In general, acceptable activities are low impact, non consumptive, promote education and awareness building and fit with the goals and objectives of the protected area. Appropriate activities often occurs in small groups rather than large tours (the exception to this is school groups arriving for an environmental education program. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> EUROPARC « Loving them to death ? Sustainable tourism in Europe's Nature and National Parks », Europarc Federation, 2001, p. 30

<sup>2</sup> PHILLIPS Adrian « Management guidelines for IUCN Category V Protected area Protected Landscapes / seascapes » WCPA, Best practice Protected area guideline series n°9, IUCN – The World Conservation Union, 2002, p. 41

<sup>3</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », IUCN, 2001, p. 48

#### e) Les infrastructures touristiques

Qui dit tourisme dit infrastructures pour le recevoir. En effet, le développement touristique d'une aire implique la présence de logements, de restaurations, de magasins, de route d'accès, d'infrastructures pour des activités particulières. De plus, afin de remplir l'objectif d'éducation, l'aire protégée peut mettre en place des centres pour visiteurs, des sentiers interprétatifs, des musées... Tous ces aménagements ne sont bien entendu pas sans conséquence sur leur environnement.

Si l'on considère une utilisation appropriée des aires, la règle générale, de même que pour les activités, veut que : « si vous pouvez le faire ailleurs, faites-le ailleurs. »<sup>1</sup> De plus, la possibilité de développement des infrastructures va dépendre des objectifs de l'aire et du niveau de protection mis en place.

Ainsi, il est généralement admis que les logements touristiques vont être interdits ou restreints dans les catégories I, II et III.<sup>2</sup> Si cependant le logement est permis, il va être limité à de petites huttes simples, des chalets de petites dimensions ou des aires de camping. Les logements devraient généralement se trouver dans les zones périphériques et les communautés avoisinantes. « No building should be erected within zone of high levels of protection such as wilderness zones of a national park or core zones in a biosphere reserve. If infrastructure already exists, efforts for sustainable operations should be made. Where existing facilities conflict with the aims of the protected area, there should be a policy to re-design or remove them.»<sup>3</sup> La mise en place d'infrastructures de logements dans ces catégories, si elle est indispensable, va devoir être réfléchie et analysée en tenant compte des études d'impacts et de capacités de charge. Ainsi, il sera préférable d'utiliser des endroits antérieurement éclaircis ou déjà fortement perturbés, et certaines aires d'habitats ou de végétation native pourront être interdites. Le camping peut être autorisé à des endroits préalablement réfléchis et adaptés pour cette activité. Le camping dans des aires non prévues à cet effet est plus dommageable que lorsqu'il est concentré dans un site spécifiquement désigné.<sup>4</sup>

La catégorie V permet des développements plus importants, d'autant plus qu'elle inclut souvent des villages. La communauté locale peut ainsi créer et gérer des logements et autres infrastructures à une petite échelle de sorte qu'elle retire un bénéfice économique de l'activité touristique et évite les fuites hors de la région. Les lignes directrices déterminent d'ailleurs : « It would often be appropriate to provide accommodation and other forms of servicing for tourists within the designated areas so as to bring economic benefits to local communities, whereas these might be excluded from most protected areas; many facilities that serve local needs in Category V protected areas – e.g. the road network, footpaths, shops and places to eat and drink – will be shared with visitors, so there is scope to develop visitor facilities to help meet the needs of the local community.»<sup>5</sup>

Il existe un grand débat aujourd'hui quant à savoir si les infrastructures de logements pourraient être permises dans les aires de catégories I à IV, ou si celles-ci doivent

---

<sup>1</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», UICN, 1996, p. 24

<sup>2</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », UICN, 2001, p. 25

<sup>3</sup> Ibidem p. 65

<sup>4</sup> CEBALLOS-LASCURAIN Hector «Tourism, Ecotourism and Protected Areas», UICN, 1996, p. 67

<sup>5</sup> UICN [www.iucn.org](http://www.iucn.org), "management of category V protected areas : policies"

obligatoirement être situées dans les communautés locales voisines. Eagles, Mc Cool et Haynes ont analysé le pour et le contre de l'insertion des logements dans les aires<sup>1</sup> :

Les arguments pour la construction de ces infrastructures dans les aires protégées sont :

- les gestionnaires ont un contrôle plus fort sur le complexe de logement et la manière dont les visiteurs utilisent l'aire ;
- les visiteurs passent quasiment tout leur temps dans l'aire protégée, ce qui doit améliorer leur appréciation. De plus, cela entraîne une demande moindre pour le transport ;
- des logements bien dessinés et d'autres infrastructures peuvent attirer des visiteurs dans des endroits moins utilisés ;
- à travers des droits d'entrée et d'autres arrangements financiers, l'aire protégée bénéficie de l'argent dépensé par les visiteurs pour le logement et les repas.

Les arguments contre sont les suivants:

- le logement touristique est en soi hors du caractère d'une aire protégée, étant souvent intrusif visuellement et potentiellement polluant ;
- le développement touristique requiert une série de services, normalement amenés par la route, qui crée un second impact sur l'aire ;
- le logement a un potentiel pour croître et, une fois construit, il est difficile à retenir ;
- en fournissant le centre de l'activité touristique hors de l'aire protégée dans des peuplements voisins, il est plus facile d'apporter des bénéfices aux populations locales.

Il faut cependant préciser que les développements à large échelle sont considérés comme inappropriés dans une aire protégée quelle qu'elle soit. Tout remplacement ou expansion d'infrastructure peut être vu comme inapproprié dans la majorité des aires protégées sauf dans celles comprises dans la catégorie V. Afin de déterminer si le développement ou l'extension prévu est adéquat, l'étude de l'impact environnemental est indispensable. Cela permettra en effet de situer le projet là où l'impact est minimal, de s'assurer que la solution retenue est celle qui comprend le moins d'impacts environnementaux, sociaux et économiques et le plus de bénéfices pour les communautés avoisinantes.

La catégorie V permet de recevoir d'autres types d'infrastructures touristiques telles que des musées, de l'artisanat, etc...qui dans les autres catégories devraient obligatoirement se situer en zone périphérique.

Il existe également un type d'infrastructure faisant partie intégrante de la gestion du parc, et qu'on appelle infrastructures éducatives. Elles représentent des outils primordiaux pour la gestion touristique en permettant de développer un des objectifs principaux du tourisme dans les aires protégées : l'éducation. Ainsi, en fonction de l'écosystème, du zonage et des objectifs de gestion, les aires protégées peuvent mettre en place des centres pour visiteurs, des sentiers éducatifs et autres outils d'interprétation. L'idéal est bien entendu qu'ils soient situés à la frontière de la zone, ou en zone périphérique. Ces infrastructures doivent avoir comme objectifs l'éducation du visiteur et une influence sur celui-ci à respecter les réglementations mises en place pour la visite de l'aire.

---

<sup>1</sup> EAGLES, MC COOL Stephen, HAYNES Christopher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 69

Toute infrastructure quelle qu'elle soit doit être réfléchi de sorte d'être la moins intrusive possible et la plus « durable » possible. Les constructions doivent ainsi refléter les valeurs du parc, non seulement pour minimiser leurs impacts, mais également afin de démontrer aux visiteurs les techniques pour construire de manière durable et ainsi accroître leur éducation générale à la protection de l'environnement. Il est ainsi du devoir du gestionnaire d'adopter les systèmes écologiques que ce soit pour l'eau, l'énergie, la gestion des déchets et dans la mesure du possible de penser en terme de réduction, réutilisation et recyclage ...et de devenir de ce fait un exemple de bonne pratique de développement durable.

L'utilisation de l'eau de pluie, le chauffage à énergie solaire, le recyclage de l'eau à travers un lit de plantes particulièrement demandeuses d'eau et de nutriments, une ventilation naturelle, l'utilisation de produits non toxiques, la construction en matériaux locaux... sont autant d'exemples qui devraient être d'application pour les infrastructures dans les aires protégées. Certains vont encore plus loin, tel le parc provincial Algonquin en Ontario, qui a établi une interdiction de canettes et bouteilles pour les trekkings et canoëing. Le secteur privé a répondu rapidement à cette interdiction en créant une gamme de produits ayant un packaging léger, faciles à brûler ou à ramener. Le résultat de cette interdiction a été l'élimination du problème de déchets à l'intérieur du parc. Cela démontre également que la collaboration entre les différents secteurs économiques permet d'améliorer la gestion quotidienne d'une aire.

Des politiques de bonnes pratiques à ce niveau ont été établies dans les directives pour la catégorie V<sup>1</sup>.

#### f) Le zonage

Le zonage représente un moyen efficace de gérer le tourisme au regard des besoins de préservation d'une aire. Le zonage peut être basé soit sur le type d'activités permises, soit sur le niveau d'impact acceptable dans différentes zones. Le système de parcs canadiens a mis en place un procédé de zonage comprenant une description claire des opportunités publiques permises dans chaque zone<sup>2</sup>.

On peut ainsi envisager dans une même aire, en fonction des besoins de préservation différents types de zones telles que :

- Une zone centrale, ou zone sanctuaire, totalement préservée et dont l'accès aux touristes est interdit ;
- Une zone sensible, calme où l'accès est limité par différentes techniques de gestion telles que de petits groupes, l'accompagnement d'un guide obligatoire, aucune mise en place d'infrastructure, uniquement dédiée à la marche et à l'observation de la nature ;
- Une zone touristique où les activités développées sont toujours compatibles avec les objectifs de gestion, par exemple un accès libre mais non motorisé, comprenant des activités d'éducation et d'interprétation ;
- Une zone pour le développement durable du tourisme où peuvent prendre place les différentes infrastructures requises.

Lorsqu'un zonage est mis en place, il est nécessaire de garder en mémoire qu'au moins trois quart - et de préférence plus- de l'aire doit être gérée en concordance avec l'objectif primaire et la gestion du quart restant ne doit pas être en conflit avec ce même objectif.

---

<sup>1</sup> voir annexe 1

<sup>2</sup> voir annexe 2

Un des exemples de l'utilisation du zonage résulte en la législation des aires pour le programme PAN (Protected area Network mis en place par le WWF). La taille minimum d'une aire pour faire partie du programme doit être de 25 000 hectares dont 10 000 hectares doivent être placés en zone core, centrale, fermée aux visiteurs et libre de toute intervention de gestion.

g) Le type de visiteurs des aires protégées

Quand on parle de tourisme dans les aires protégées, on pense directement aujourd'hui à des termes comme « tourisme de nature », « tourisme vert », « écotourisme ». Il y a pourtant des distinctions marquantes entre les différents concepts comme nous l'avons vu au chapitre 3. Il y a néanmoins une caractéristique principale que le tourisme dans les aires protégées se doit de respecter : « In so far as tourism and recreation are objectives of certain protected areas, there are understood to mean environmentally compatible tourism. »<sup>1</sup>

Idéalement, en vue de respecter l'objectif de durabilité des entreprises touristiques dans les aires protégées, les développements touristiques et activités devraient être associés à la protection de l'environnement et au développement socio-économique des communautés locales. Les infrastructures et activités mises en place devraient l'être au niveau d'impact minimum, ... les bénéfices retirés de l'activité touristique devraient retourner en grande partie dans l'économie locale, et il faudrait un volet d'éducation s'adressant à tout voyageur d'une aire protégée. L'écotourisme, en intégrant toutes ces composantes, semble donc la forme de tourisme idéale pour les aires protégées. En effet, l'écotourisme comprend, d'une acceptation générale, trois critères principaux : c'est un tourisme orienté vers la nature, géré de manière durable et qui comprend un volet éducatif. Il consiste dès lors en une forme de tourisme qui supporte la conservation et le développement des populations locales. Weaver affirme de ce fait « ecotourism places the stress on an educative or appreciative interaction with that environment or some element thereof... »<sup>2</sup>

Il est généralement sous-entendu aujourd'hui que l'écotourisme est une activité inoffensive pour son environnement et un exemple de tourisme respectant le développement durable et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il est bien entendu que cette forme de tourisme détient des avantages indéniables. Les écotouristes sont généralement des visiteurs éduqués aux problèmes environnementaux, qui sont principalement intéressés par une appréciation de la nature dans son état sauvage. C'est également une clientèle moins demandeuse en terme de confort, qui exige donc moins d'investissement en infrastructures. De plus, elle préfère une infrastructure adaptée à la vie de la communauté locale, avec des matériaux locaux et s'intéresse aux coutumes locales.<sup>3</sup> Elle permettra donc une meilleure insertion des projets touristiques dans la communauté, communauté qui en retirera un bénéfice plus grand.

L'écotourisme comprend lui-même différents segments tel que l'écotourisme dur et l'écotourisme doux. Lawton définit les deux types d'écotourisme comme suit : « Soft activities are those where a more casual, less dedicated approach is taken to the activity or

---

<sup>1</sup> UICN « Guidelines for protected area management categories: interpretation and application of the protected area management categories in Europe » published by UICN World commission on protected areas, Europarc federation with the assistance of the World conservation monitoring center, UICN, 1999, p. 13

<sup>2</sup> WEAVER D.B. « Ecotourism in the context of other tourism types. » dans « The Encyclopedia of Ecotourism », Edited by David B. Weaver, Cabi Publishing, 2001, p. 75

<sup>3</sup> « Compendium of Recent Studies on Tourism Development » General Secretariat of the Organization of American States, Executive Secretariat for Economic and Social affairs, Department of Regional Development and Environment, Washington D.C., 1993, p. 2-6 , 2-7

natural attraction, and a desire to experience it with some basic degree of comfort. Hard adventure or ecotourism involves specialist interest or dedicated activity, and a willingness to experience the outdoors or wilderness with few comforts.»<sup>1</sup> Suite à cette définition, elle analyse le type d'écotourisme permis dans les différentes catégories de l'UICN.

Compatibility/suitability of forms of tourism with IUCN's Protected Area Management Categories (after Lawton, 2001)<sup>2</sup>

IUCN protected area category	Hard Ecotourism	Soft Ecotourism	Other forms of tourism
Ia	no	no	no
Ib	yes	no	no
II	yes	yes	no
III	yes	yes	no
IV	yes	yes	no
V	no	yes	yes
VI	no	yes	no

Ainsi donc, l'écotourisme 'soft' n'est pas compatible avec la catégorie I, mais hautement compatible avec les autres catégories, particulièrement la II et la III. L'écotourisme 'dur' est qualifié pour la catégorie I, ainsi que pour la II et III. La compatibilité de celui-ci diminue dans les autres catégories à cause des plus grandes modifications de l'environnement que ces catégories permettent. Lawton conclut que : « In general, low compatibility in the first three categories is attributable to prohibitions on certain types of activities, while low compatibility in the next three categories owes to the unsuitability of the landscape.»<sup>3</sup>

Cependant, Weaver admet à ce propos que : « 'Soft' ecotourism activity in some destinations is in practice already large enough in volume to warrant the label of mass tourism (without its negative value connotations), while remaining coherent with the principles of sustainability.»<sup>4</sup> Et est-il indispensable de rappeler que certaines destinations nommées un jour écotouristes sont depuis lors devenues le paradis du tourisme de masse. «It is often the genuine ecotourism operators that seek to initiate the geographic spread of tourism by seeking new unspoiled environments. Lawrence et al (1997) argue that the legitimacy of ecotourism is threatened by the tension between sustainability principles and the basic fact that growth in ecotourism involves more and more tourist moving to pristine areas.»<sup>5</sup>

Il existe aussi aujourd'hui un mythe naïf et enthousiaste à propos des bienfaits de l'écotourisme, qui omet de prendre en compte ses impacts, qui, bien que moindre qu'une autre forme de tourisme pour son environnement, sont néanmoins bien présents. « Ecotourism should not be considered as an isolated, even quaint phenomenon, as if it were immune to the universal ailments of pollution, patterns of excessive consumption, social inequity, and the

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Christopher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », UICN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 23

<sup>2</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Christopher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », UICN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 23

<sup>3</sup> LAWTON L.J. « Public protected areas » dans « The Encyclopedia of Ecotourism », Edited by David B. Weaver, Cabi Publishing, 2001, p. 288

<sup>4</sup> WEAVER D.B. « Ecotourism in the context of other tourism types.» dans « The Encyclopedia of Ecotourism », Edited by David B. Weaver, Cabi Publishing, 2001, p. 78

<sup>5</sup> BLAMEY R. K. «Principles of Ecotourism » dans « The Encyclopedia of Ecotourism », Edited by David B. Weaver, Cabi Publishing, 2001, p.15

economic pressures to wheedle “just a little bit more” expansion to meet market demand.»<sup>1</sup> Ainsi, par exemple, une des motivations principales des écotouristes est l’observation de la faune sauvage. L’influence de cette activité sur les animaux est bien souvent ignorée même si elle peut créer des impacts sérieux.

L’écotourisme, de même que le tourisme durable, ou toute autre forme de tourisme, a des impacts indéniables, comme le rappelle Persaud et Douglas, à propos du tourisme durable qui<sup>2</sup> :

- « increase consumption of resources and, in case that are poorly planned and managed, exhaust the resource
- increase waste and litter production
- upset natural ecosystems and introduce exotic species of plants and animals
- lead to population movement towards areas of tourist concentration
- lead to a loss of traditional values and a uniformity of cultures
- increase prices and the local population potentially loses ownership of land, houses, trade and services
- encourage purchase of souvenirs that are sometimes rare natural elements
- take up space and destroy the countryside by creating new infrastructures and buildings.»

De plus, comme abordé dans le chapitre précédent, les différentes définitions actuelles de l’écotourisme rendent difficilement reconnaissable l’entreprise réellement responsable d’un point de vue environnemental. Sans la création d’un label international et d’un système de vérification indépendant de l’utilisation du terme écotourisme, le visiteur aura des difficultés à évaluer le réel respect de l’environnement de tel ou tel tour opérateur. Il est évident qu’aujourd’hui, certaines entreprises utilisent ce terme comme outil de marketing sans mettre en place les réformes profondes que peut nécessiter une vision écotouriste du voyage. Comment aujourd’hui analyser un projet écotouriste alors que la définition même du terme n’est pas claire ?

Mais est-ce que seul le tourisme de nature peut prendre place dans les aires protégées ? La catégorie V, ainsi que la catégorie VI, les deux catégories les plus permissives, vont pouvoir intégrer d’autres formes de tourisme que l’écotourisme. En effet, ces deux catégories peuvent comprendre en leurs seins des villages, de l’artisanat et des formes d’utilisations durables des ressources qui peuvent résulter en soi en un attrait touristique. Le tourisme intégré, ou rural, peut donc être une des formes de tourisme adapté à cette catégorie. Celui-ci est défini par Alain Laurent<sup>3</sup> comme: « une initiative locale de développement qui s’appuie sur la volonté des populations de faire partager aux touristes la vie au village et de participer ensemble au développement du territoire. Cette forme de tourisme permet aux populations de prendre en charge leur destin à partir d’activités lucratives saines. » C’est donc une activité touristique créée par les acteurs eux-mêmes qui privilégie la rencontre et l’échange autour du territoire et des hommes qui y vivent. Malgré qu’elle ne soit pas orientée directement vers la protection de

---

<sup>1</sup> NEWMAN Vivian and SAGE Samuel « Tourism and the environment : out on a limb and sawing », the Ecotourism Equation : measuring the Impact, Yale F & Es Bulletin n° 99, Canada, pp. 73

<sup>2</sup> EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG-HUNG Tao Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », UICN, 2001, p. 31

<sup>3</sup> LAURENT Alain « Caractériser le tourisme responsable, facteur de développement durable » Direction Générale de la coopération internationale et du développement, Ministère des Affaires étrangères, France, 2003, p. 96

la nature, elle offre aux communautés locales une forme de revenus autre qu'une utilisation des ressources de l'aire.

Nous l'avons admis ci-dessus, le tourisme dans les aires protégées devrait idéalement être géré de manière durable. Cela sous-entend bien entendu que toute activité touristique et infrastructure mise en place, que ce soit par les gestionnaires de l'aire ou par une concession, doit être gérée durablement.

Est-il possible pour les aires protégées de n'accepter que les activités établies de manière durable ? En théorie, bien entendu. Les gestionnaires pourraient ne donner de concessions qu'aux tours-opérateurs qui respectent une charte de qualité afin de certifier que toute activité prenant place dans l'aire soit respectueuse de son environnement et de la communauté avoisinante. Cependant, dans la pratique, il ne faut pas oublier que les touristes amènent un moyen de financement et une manière de rallier le public à la cause de la conservation. Se limiter à l'écotourisme pur se résume alors à limiter fortement le public concerné du fait que l'écotourisme est caractérisé par des activités à très petites échelles et touchant aujourd'hui un public alternatif. De plus grands volumes de visite, s'ils respectent les normes établies par la limite de changement acceptable de l'aire, peuvent créer des économies d'échelle et octroyer de ce fait des revenus suffisants permettant de mettre en œuvre des techniques de gestion qui vont faciliter la gestion durable.

En conclusion, il semble donc que l'écotourisme n'est pas la panacée telle que reconnue actuellement ni l'unique forme de tourisme adaptée aux aires protégées. Les différentes catégories d'aires protégées vont justement permettre de s'adresser à différents types de visiteurs de part la diversité des possibilités de développement touristique permis. Nous pourrions également ajouter à ce fait, qu'en fin de compte, ce n'est pas le type de tourisme qui importe pour une gestion du tourisme dans les aires protégées. Il est inutile de tenter de déterminer si tel ou tel type de tourisme est adapté à une aire protégée, la gestion du lieu et la réglementation en place se chargent à elles seules de déterminer les activités compatibles de celles qui ne le sont pas. C'est donc le plan de gestion de l'activité touristique dans l'aire qui doit prendre en compte la durabilité des développements touristiques permis.

Les aires protégées doivent ainsi pouvoir recevoir un tourisme géré de manière durable. Nous reprendrons donc ici la définition d'Alain Laurent du tourisme durable, vu comme un concept de planification globale et non plus comme une industrie isolée : « toute forme de développement, d'aménagement ou d'activités touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent et séjournent dans ces espaces.<sup>1</sup> »

La distinction entre un projet touristique que nous pouvons considérer comme durable ou non pourra se faire selon le tableau suivant <sup>2</sup>:

---

<sup>1</sup> LAURENT Alain « Caractériser le tourisme responsable, facteur de développement durable » Direction Générale de la coopération internationale et du développement, Ministère des Affaires étrangères, France, 2003, p. 127

<sup>2</sup> Ibidem p. 131

DURABLE	NON DURABLE
<b>Concepts généraux</b>	
Développement lent	Développement rapide
Développement contrôlé	Développement incontrôlé
Échelle appropriée	Échelle disproportionnée
Long terme	Court terme
qualitatif	quantitatif
Contrôle local	Contrôle extérieur
<b>Stratégies de développement</b>	
Planifier et après développer	Développement sans planification
Diffusion des pressions et des bénéfiques	Augmentation de la capacité
Développeurs locaux	Développeurs étrangers
Travailleurs locaux	Travail importé
Architecture locale ou traditionnelle	Architecture non locale
<b>Comportement des touristes</b>	
Préparation au voyage	Voyage peu préparé
Apprentissage de la langue locale	Ne cherche pas à apprendre la langue locale
Sensibilité et bon sens	Intensité et insensibilité
calme	lourd
Visites répétées	N'aime pas retourner

Ainsi donc, le tourisme durable n'est pas l'écotourisme. Ces deux formes de tourisme ont bien entendu des points communs importants : le support à la préservation des ressources naturelles et le support aux économies locales. Le tourisme durable cependant, à la différence de l'écotourisme, n'est pas automatiquement une forme de tourisme orientée vers la nature et n'implique pas un volet éducatif. L'écotourisme n'est donc qu'une forme de tourisme durable parmi d'autres qui, pour les aires protégées, a un potentiel important pour assurer la conservation des ressources tout en permettant le développement local.

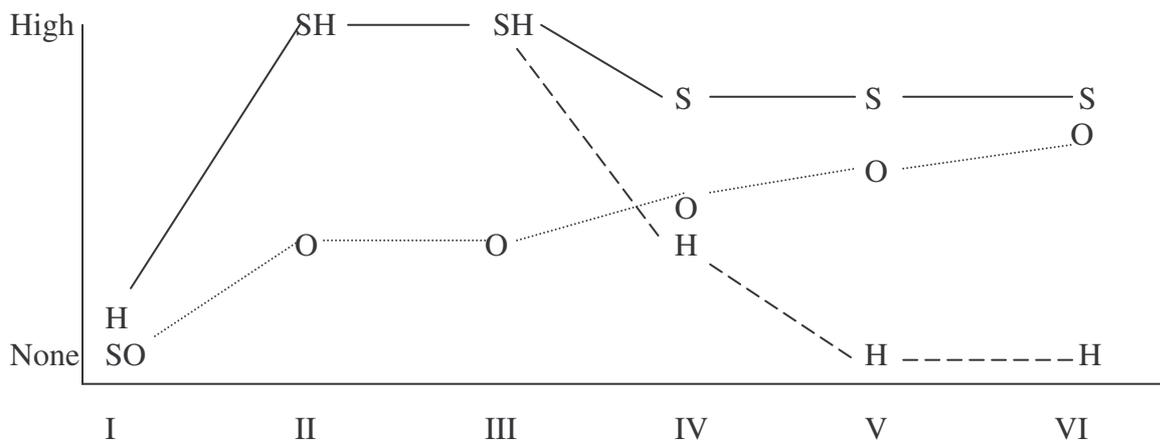
L'objectif de durabilité des développements touristiques est donc essentiel afin de préserver de la meilleure manière possible les attributs pour lesquels l'aire a été mise sous protection. Mais l'objectif de durabilité ne concerne pas uniquement le tourisme des aires protégées. Tout développement touristique quel qu'il soit aujourd'hui se devrait de respecter les critères de durabilité, afin de permettre à cette industrie substantielle de participer aux objectifs du millénaire établis par les Nations-Unies. La durabilité de l'entreprise est primordiale non seulement pour la préservation de l'environnement et pour le développement, mais également indispensable pour la préservation de l'outil de travail de l'entreprise elle-même.

### 3. CONCLUSION

Nous l'avons vu donc ci-dessus, le système actuel de catégories d'aires protégées permet d'adapter différentes formes de tourisme aux situations locales et aux objectifs mis en place de l'aire. Nous ne pouvons cependant définir un type de tourisme précis adaptable au système.

Certaines tendances se dégagent néanmoins quand à la compatibilité du tourisme aux catégories, tendances mises en graphiques par Lawton :

Compatibility of tourism and ecotourism with protected area categorie.<sup>1</sup>



H = hard ecotourism, S = soft ecotourism, O = other forms of tourism

Nous pouvons observer ainsi que, plus nous avançons dans le nombre de la catégorie, moins l'écotourisme est adapté au profit d'un tourisme plus conventionnel, ceci en raison d'une plus grande permissivité d'activité humaine et de modification de l'environnement. Les définitions des types d'aires protégées donnent donc une indication quant à l'utilisation touristique potentielle des aires protégées. Elles établissent un continuum qui va de la préservation stricte au développement intensif de la ressource et qui va permettre d'en dériver les utilisations touristiques potentielles. Le mélange exact entre la préservation et le développement dépendra par après de la situation de chaque aire en particulier. Ainsi, certains développements compatibles dans une aire ne le seront pas dans une autre.

Nous pourrions ainsi établir, au regard des différents éléments décrits dans ce chapitre, un tableau récapitulatif des opportunités touristiques par catégories :

<sup>1</sup> LAWTON L.J. « Public protected areas » dans « The Encyclopedia of Ecotourism », Edited by David B. Weaver, Cabi Publishing, 2001, p. 290

Catégorie	Caractéristique générale de l'aire	Gradation de l'activité humaine	Objectif touristique	Critères touristiques généraux	Type de tourisme
IA	Aire libre de toute intervention et présence humaine	Activité humaine nulle	néant	Aire fermée à l'accès public	aucun
IB	Large aire laissée en l'état naturel	Activité humaine nulle ou quasi-nulle	secondaire	Tourisme dédiée à l'expérience de la solitude et de l'intégration dans une nature vierge et sauvage	Écotouristes avisés, en nombre fortement limités, de préférence voyageur individuel, non intrusif, non motorisé, non polluant, afin d'avoir une expérience en communion avec la nature, infrastructures limitées aux campings primitifs si nécessaire
II	Large aire dédiée à la protection et à la récréation, laissée le plus possible libre de toute intervention	Niveau minimum	primaire	Tourisme orienté vers l'éducation et la découverte d'une nature intacte, laissée libre de toute perturbation. Des conditions spéciales d'accès peuvent être mises en place ainsi qu'un zonage afin de préserver les surfaces les plus fragiles	Ecotourisme doux, tourisme de nature et potentiellement d'aventure, en nombre limité, en petits groupes (exception faite des groupes éducatifs qui pourraient être plus grands), tourisme non motorisé, non polluant. Activités simples telles que la marche, le kayaking, l'escalade... qui permet de découvrir une nature intacte. Les

					infrastructures peuvent comprendre des aires de campings, et éventuellement refuges et huttes, des sentiers éducatifs, des centres pour visiteurs, mais celles-ci doivent rester rustiques, à petites échelles, en respect avec l'environnement et la culture locale.
III	Aire plus petite dédiée à la conservation d'attributs spécifiques	Niveau minimum	primaire	Valeur touristique d'un attribut particulier. Restriction plus élevée que la catégorie précédente dû à la superficie plus petite	Idem que la catégorie II
IV	Aire de conservation d'écosystème au moyen d'une gestion adaptée	Niveau médium dédié à la conservation de l'écosystème	potentiel	Tourisme dédié à l'éducation du public et l'appréciation du travail de gestion	Écotourisme, tourisme de nature, tourisme d'aventure, tourisme vers un intérêt spécialisé. A la base, doit être principalement orienté vers l'aspect éducatif. Mais peut permettre activité touristique consommatrice telle que la chasse et la pêche si c'est en concordance avec les nécessités de gestion de l'écosystème.

					Permet le camping et le logement rustique, à petite échelle et établit en relation avec l'environnement et la culture locale
V	Aire multi-usage dédiée à la conservation et à la récréation	Niveau le plus élevé	primaire	Permet la plus grande gamme d'activités touristiques pour le loisir, l'éducation...développement touristique le plus complet	Ecotourisme et tourisme conventionnel. Permet une gamme variée d'activité si en relation avec les objectifs de gestion, permet un développement d'infrastructures telles que hôtels, restaurants, musées, artisanat, en concordance avec le mode de vie local
VI	Aire dédiée à l'utilisation durable des ressources	Niveau élevé	potentiel	Permet une gamme d'activités touristiques variées même si cela n'est pas l'objectif de base d' l'aire.	Idem que pour la catégorie V

Nous observons donc qu'il est difficile d'établir qu'un type de tourisme précis peut être adapté à une catégorie spécifique. Le tourisme est une activité hétérogène comprenant un certain nombre de produits différents, de secteurs différents et d'intervenants différents. Les impacts touristiques sur une aire vont donc être variés dans l'espace et dans le temps. De plus, la législation en vigueur dans une aire protégée dépendra fortement des caractéristiques locales. Il n'est donc pas possible d'établir des interdictions reliées à un type d'activité d'une manière mondiale. La relation doit s'établir au cas par cas en fonction des circonstances locales et de l'écosystème en question. L'écotourisme semble à première vue la forme de tourisme la plus adaptée aux aires protégées, mais celui-ci doit être considéré comme un potentiel à atteindre et non comme une pratique certifiée. Rappelons simplement que nous avons établis précédemment : c'est la fonction du lieu qui importe et qui va définir le type de législation à établir.

De plus, la limitation à un type de tourisme ou l'interdiction d'un type d'activité nécessite, afin d'établir des législations spécifiques, de connaître tout d'abord les caractéristiques des visiteurs, le pourquoi de leurs visites et les différentes statistiques y afférents. Il faudrait de plus pouvoir établir au préalable le type d'impact qu'un type de touriste, ou qu'une activité spécifique peut avoir sur l'écosystème de l'aire en question. Étonnement, ce sont des données qui sont encore aujourd'hui cruellement manquantes lorsqu'on aborde la question du tourisme dans les aires protégées.

Enfin, dans le cadre du système de l'UICN, l'interdiction de certaines activités dans certaines catégories nécessiterait un renforcement du système en général. Le système, dans ce cas, se devrait d'être plus fort, plus transparent et plus global dans son éventail d'application, comprenant la mise en place d'une méthode afin de régler les différends ainsi que la création de vérificateurs indépendants concernant la détermination correcte d'une catégorie à une aire protégée. Cela nécessiterait une définition plus claire des directives pour la désignation et des conseils plus larges sur les types d'utilisations de chaque catégorie. Il ne faut cependant pas oublier que le système se veut général et applicable mondialement, les orientations sont donc volontairement généralistes afin de pouvoir être adaptées à chaque cas avec la flexibilité requise.

Il est aussi indispensable de rappeler que la désignation d'une aire et la déclaration des objectifs et potentialités touristiques n'assure pas la survivance des valeurs de l'aire. Nous pouvons donc affirmer que l'important n'est pas de déterminer le type de tourisme pour une aire protégée, mais d'établir la manière dont ce tourisme sera géré. Rappelons que : « Even small amounts of recreational use can lead to disproportionately large biophysical or social impacts, so any level of leads to some impacts.<sup>1</sup> » C'est donc en même temps l'écologie de l'aire, le type de tourisme et la gestion mise en place qui vont permettre un développement durable d'une activité touristique.

Il est donc nécessaire, outre de déterminer les possibilités de chaque aire en fonction des objectifs de gestion et des caractéristiques locales, de contrôler régulièrement les impacts touristiques et de mettre en place une évaluation de l'efficacité de gestion. Nous ne nous étendrons pas sur ce concept, relativement récent dans les documents de l'UICN, qui pourrait être développé à lui seul dans ce type de travail. Soulevons néanmoins que l'attention de l'UICN est aujourd'hui portée sur ce concept qui permet de mesurer le degré de protection d'une aire et de vérifier si les objectifs de l'aire sont atteints et respectés.

---

<sup>1</sup> EAGLES Paul, MC COOL Stephen, HAYNES Christopher « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », UICN Gland Switzerland and Cambridge, UK, p. 79

En effet, le tourisme dans l'aire protégée va dépendre de la maintenance des caractéristiques de l'aire. Les gestionnaires vont ainsi devoir protéger les valeurs des parcs tout en permettant le développement du tourisme. Le tourisme nécessite des infrastructures et des activités, mais toutes ne pourront être réalisées car certains développements pourront être en contradiction avec les objectifs premiers des aires. Les gestionnaires devront donc gérer au mieux cette demande à travers un plan de gestion établi au niveau du parc en concordance avec la politique régionale, ainsi qu'au travers des actions de contrôle afin d'assurer la durabilité du développement. Ils devront établir le plan en consultation avec les autres parties prenantes telles que les acteurs touristiques et la communauté locale, développer une connaissance de la demande touristique et des impacts que ceux-ci créent dans l'aire, établir la limite de changement acceptable pour les différentes parties de l'aire et utiliser les méthodes disponibles telles que le zonage afin de limiter ces impacts.

Buckley détermine ainsi une série de principes dont il faut tenir compte lors du développement du tourisme dans les aires protégées :

- «- Parks are for conservation first.
- Parks are for recreation second.
- Only low-impact recreation should be in parks.
- Tourism has no special right to parks.
- Planning for parks and tourism needs a regional ecosystem approach.
- Partnerships need consent not coercion.
- Any user fees should reflect management costs including conservation impacts.
- Tourism facilities in parks should provide a net benefit for conservation.
- Commercial tour operators should meet all the costs they impose on parks.
- Commercial tour operators should pay a resource rent.
- Marketing should match park plans.
- Parks agencies need a range of staff skills.»<sup>1</sup>

En conclusion, reprenons les mots de Lausche : « Ultimately, all activities in a protected area must be judged according to whether they advance or defeat the objectives and purposes of that area.<sup>2</sup> »

---

<sup>1</sup> BUCKLEY Ralf « Draft Principles for tourism in Protected Areas » Journal of Ecotourism, Vol 1, N° 1, Australia, 2002, p. 76

<sup>2</sup> LAUSCHE Barbara J. « Guidelines for protected areas legislation » UICN Environmental Policy and Law Paper n°16, UICN, Kenya, 1980, p. 24

## CONCLUSION

*« Oui bienheureux les doux, car ils auront la terre en héritage. » Jean Marie Pelt « La terre en héritage », éditions Fayard, 2000, p. 246*

*« Il faut sauver les condors. Pas tellement parce que nous avons besoin des condors, mais parce que nous avons besoin de développer les qualités humaines nécessaires pour les sauver. Car ce seront celles-la mêmes dont nous avons besoin pour nous sauver nous-mêmes. » Mac Millan*

La communauté internationale s'est engagée, en l'an 2000, à réaliser un certain nombre d'objectifs en faveur du développement appelé « les objectifs de développement du Millénaire ». Le septième objectif consiste à assurer un environnement durable, et pour ce faire, un des indicateurs retenus réside en « la superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité. »<sup>1</sup>

Cet objectif reflète ainsi l'évolution du concept de protection qui apparaît ces dernières décennies, où la préservation des espèces et des habitats s'intègre dans une politique plus globale de développement durable, comme nous l'avons vu au chapitre 2. Les aires protégées deviennent des espaces où s'intègrent aujourd'hui des objectifs non seulement touristiques et de préservation d'espèces, mais également scientifiques, économiques et culturels. L'utilisation des ressources et les modèles de propriétés et de gestion intégrant les populations locales sont deux avancées majeures au nom du développement durable. Le développement scientifique permet d'appréhender la complexité des relations dans un écosystème et des impacts de l'homme sur celui-ci. Cela transforme la vision de zones protégées et fermées tels des îlots de préservation en un souci de protection plus large comprenant des aires transfrontalières, des corridors de biodiversité, des aires périphériques et des systèmes de zonage qui permettent une utilisation plus variée de la terre qu'auparavant, tout en maintenant l'objectif de protection. Cette évolution de conception permet également de mieux faire face aux pressions grandissantes qui pèsent sur les aires protégées, de par l'évolution démographique, l'accroissement de la pollution à échelle mondiale, les changements climatiques...

Il y a aujourd'hui plus de 100 000 aires protégées dans le monde, « représentant 20 000 000 km<sup>2</sup> soit près de 12% de la superficie des terres émergées. »<sup>2</sup> Le système de catégories, au vu de l'augmentation croissante des aires protégées ces dernières années, peut donc avoir son rôle à jouer afin de contribuer à la poursuite des objectifs du millénaire, par la volonté de l'UICN de « parler un langage commun » entre tous les professionnels de la conservation de par le monde.

En effet, en adhérant au système de catégories, les gestionnaires des aires protégées au niveau national bénéficient d'une reconnaissance internationale, d'un échange de données et de directives qui peuvent contribuer à l'amélioration de la gestion. En se basant sur le système de catégories, le gouvernement peut ainsi, par la variété d'objectifs de protection proposée, établir un plan de conservation au niveau national relié au besoin de développement du pays. Ceballos-Lascurain affirme à ce propos que la création d'un système d'aires protégées devrait être vu comme un élément important d'un planning d'utilisation de la terre. Les catégories fournissent une base pour incorporer la conservation dans le développement. Chaque catégorie devrait en principe être reliée à une des grandes composantes du plan de développement d'une nation : la nutrition, l'éducation, le logement, l'eau, la science, la technologie, le tourisme, la défense et l'identité nationale. Vu dans ce sens, les catégories deviennent un moyen de développement durable.<sup>3</sup>

Cependant, à l'utilisation, certaines lacunes sont également apparues. Le système présume à l'heure actuelle que l'entièreté d'une aire peut être soumise à une catégorie, ce qui n'est pas le cas pour les grandes aires telles que la grande barrière de corail en Australie par exemple, qui

---

<sup>1</sup> Nations-Unies, les objectifs du millénaire : [www.un.org/french/millenniumgoals](http://www.un.org/french/millenniumgoals)

<sup>2</sup> LEDANT Jean-Paul « Etendre les aires protégées, un objectif de développement ? » Indicateurs pour un Développement durable n° 2005 – 4, Institut pour un Développement Durable, p. 1

<sup>3</sup> CEBALLOS-LASCURAIN « Tourism, Ecotourism and Protected Areas » UICN, 1996, p. 32

à elle seule pourrait regrouper toutes les catégories. Ensuite, le système ne semble pas réellement adapté aux législations nationales en vigueur dans le monde et difficilement applicable, pour les canadiens par exemple, qui estiment que le système « oublie » les sites historiques, ces derniers ne rentrant dans aucune catégorie existante.<sup>1</sup> De plus, le système ne comprend pas un organisme indépendant de certification de l'assignation. Ainsi, et bien souvent à cause d'une mauvaise compréhension du système, les catégories appliquées ne correspondent pas véritablement à la réalité, tel que le parc national Banff au Canada, classé en catégorie II, qui comprend cependant une ville de 10 000 personnes et qui, du fait, devrait être classé en catégorie V.<sup>2</sup> Enfin, certains considèrent que le système perçoit les visiteurs comme une anomalie, qu'ils argumentent par : « It implies that category I, without hardly a visitor, is best, while category VI with many is worst. » Ce débat d'interprétation est, entre autre, lié au problème non résolu de dénomination des aires.

Mais quelle est alors la place des visiteurs dans le système de catégories ? L'importance croissante du tourisme, et principalement du tourisme de nature, qui a comme attrait principal les aires protégées, soulève cette question. En effet, le tourisme n'est pas sans impact sur son environnement, comme nous l'avons vu au chapitre 4, et peut de cette manière se révéler parfois en contradiction avec l'objectif de protection établi pour l'aire. Cependant, le tourisme, correctement géré, peut également apporter un certain nombre de bénéfices à l'aire protégée de par le soutien financier qu'il apporte, l'éducation qu'il permet et de ce fait l'accroissement de l'appui de la société au mouvement de conservation en général.

Le système reconnaît ouvertement le tourisme comme objectif primaire de certaines aires, objectif secondaire ou potentiel pour les autres, excepté la catégorie Ia. L'hétérogénéité de l'activité touristique et la complexité des impacts que celle-ci engendre ne permet cependant pas de définir un type de tourisme adapté au système de catégories. Néanmoins, l'interprétation des définitions de chaque catégorie et la gradation d'activités humaines sous-entendue permet d'établir une gradation des possibilités de développement touristique dans les catégories, comme nous l'avons déterminé au chapitre 5.

Toutefois, ce n'est pas tant le type de tourisme qui importe mais la gestion de ce tourisme, qui se doit d'être effectuée dans l'optique de durabilité de l'activité et de l'intégration de cette celle-ci dans la gestion plus globale de l'aire. La gestion du tourisme dans les aires protégées nécessite une plus grande compréhension de cette activité par les gestionnaires afin de pouvoir évaluer les besoins et anticiper les demandes et les pressions que cette activité engendre. Alors que peu d'études aujourd'hui sont effectuées sur les impacts d'un type d'activités ou d'un type de tourisme, une gestion durable requerrait une connaissance approfondie des visiteurs, de leurs attentes, des interactions entre les visiteurs, les communautés environnantes et leur environnement. Ainsi, malgré leurs intérêts qui peuvent parfois sembler contraires, les acteurs de l'industrie touristique et ceux de la conservation ont donc aujourd'hui un avantage commun à collaborer ; pour les premiers, afin de préserver les caractéristiques intrinsèques de leur outil de travail, et pour les autres, afin de mieux comprendre et gérer les pressions soumisees par l'activité touristique sur les aires protégées.

Ainsi, raisonnablement géré, le tourisme dans les aires protégées peut devenir un outil de développement durable, que le système de catégorie se doit de promouvoir par une gestion

---

<sup>1</sup> Entretien avec Mr. EAGLES Paul, Professor, Department of Recreation and Leisure Studies, University of Waterloo, Ontario, Canada, le 16 mai 2006

<sup>2</sup> Ibidem

participative des communautés locales et la reconnaissance des usages multiples compatibles avec la notion de protection.

L'UICN, au vu de ce développement, devrait donc inciter aujourd'hui les professionnels à récolter de plus amples données statistiques sur le tourisme dans les aires protégées. Un autre problème à gérer également est le manque de législation spécifique sur le tourisme dans les aires protégées. Quelques législations nationales y remédient, comme la Canadienne dont l'exemple est donné dans le chapitre 5, ou la Française qui établit une limitation spécifique aux zones core des parcs nationaux.

Toutefois, est-ce le rôle de l'UICN d'être plus prescriptif sur certains types d'activités alors que le système est basé sur une contribution volontaire de la part du gouvernement national et applicable mondialement ? Cette question nous reporte sur le débat en cours concernant l'utilisation du système comme base législative lors de controverses d'utilisations de la terre et comme régulateur d'activités dans les aires protégées. Cela nous renvoie aux interrogations déjà émises au chapitre 2 de ce travail quant à savoir si le système tel qu'appliqué aujourd'hui est un fondement suffisamment solide pour permettre ce type d'utilisation. Certaines modifications fondamentales seraient en effet à prévoir, afin de pouvoir certifier de manière indépendante l'assignation des catégories, qui prend alors toute son importance, si, de cette assignation dérivent certaines interdictions. Cela pose également la question de savoir sur quoi les réglementations devraient alors être basées : sur les objectifs de gestion ou sur l'efficacité de gestion ?

La notion d'efficacité de gestion prend aujourd'hui tout son sens quand on lit le rapport de l'institut pour un développement durable qui affirme : « L'expansion remarquable des aires protégées n'a pas calmé les inquiétudes qui pèsent sur l'état de la biodiversité ni arrêté les dégradations qui ont pu être constatés. ... La tendance (entre 1970 et 2000, l'indice Planète Vivante a chuté de près de 40 %) est remarquablement inverse de celle présentée par l'extension des aires protégées (augmentation de plus de 300 %). L'indicateur est donc loin de mesurer le progrès vers l'objectif : le réseau mondial d'aires protégées est – ou est encore – largement inefficace par rapport à la finalité de conserver la biodiversité. »<sup>1</sup>

Il nous semble donc que l'UICN se doit aujourd'hui de revoir son système de catégories d'aires protégées au vu de tous ces éléments si elle souhaite confirmer le rôle du système en tant que référence internationale et outil important pour la planification et la gestion des aires protégées dans un contexte de développement durable, comme elle l'affirme dans sa vision du système à atteindre pour 2013 lors du prochain Congrès Mondial sur les Parcs.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> LEDANT Jean-Paul « Etendre les aires protégées, un objectif de développement ? » Indicateurs pour un Développement durable n° 2005 – 4, Institut pour un Développement Durable, p. 1

<sup>2</sup> BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Use and performance of the UICN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », Cardiff University, UICN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004, p.39

## **ANNEXES**

## Annexe 1: Sustainable approaches to energy, structures, waste and water in Category V protected areas<sup>1</sup>

### Box 28. Sustainable approaches to energy, structures, waste and water in Category V protected areas

*Policies for the sustainable use of resources within Category V protected areas, notably energy, structures, waste and water, could cover such matters as:*

- *Energy:* aim at a ‘carbon neutral’ target for the area, at least in the longer term. This requires:

- a switch in energy generation from fossil fuels to renewable energy (e.g. solar, wind, wave, tidal, geothermal, energy crops and other forms of biomass energy), with perhaps some generating capacity of this kind in the area, providing the environmental character of the area is not compromised (see [Boxes 17](#) and [18](#));
- energy conservation (e.g. encouraging designers and owners of properties to set and meet high standards of insulation, and generally promote energy efficiency in buildings);
- climate change mitigation measures (e.g. tree planting);

- discouragement of fossil fuel-powered vehicles, and encouragement of those  
*Structures:* aim at a minimum resource use strategy. This calls for:

- designing new buildings etc. so that, in both their construction and operation, resource use demands are minimised;
- re-using redundant existing buildings wherever possible;
- recycling materials from demolished buildings and other structures as far as possible.

- *Waste:* aim at waste minimisation. This requires:

- environmentally-sound waste collection and disposal methods;
- the adoption of state-of-the-art standards to minimise resource use and waste minimisation;
- encouraging the recycling of biodegradable and other waste by all residents, shopkeepers, businesses and commercial enterprises, farmers, builders and other potential waste generators in the area;

<sup>1</sup> UICN [www.iucn.org](http://www.iucn.org), « management of category V protected areas : policies »

- minimising the transport of waste to disposal sites, and generally making the waste creator responsible for its disposal.

- *Water*: aim at the highest standards of management: This includes:

- using alternative low- or no-carbon technologies.
- integrated management of river basins using “green” techniques of flood minimisation (e.g. removing artificial drainage in catchments) and flood control (e.g. allowing natural flooding to occur rather than combating it);
- support for innovative domestic and commercial techniques to reduce water consumption and increase recycling; and
- recovering a proper level of reimbursement from towns downstream that use water resources whose quality and quantity depends on the protection of watersheds in protected landscapes.

## Annexe 2: Zoning system summary for parks Canada<sup>1</sup>

### Zoning system summary for Parks Canada

Zone Class	Zone Purpose	Boundary Criteria	Resources	Public Opportunity
Special Preservation	Specific area or features that deserve special preservation because they contain or support unique, rare or endangered features or the best examples of features	The natural extend and buffer requirements of designated features	Strict resources preservation	Usually no internal access. Only strictly controlled and non motorized access
Wilderness	Extensive areas that are good representations of each of the natural history themes of the park and which will be maintained in a wilderness state	The natural extend and buffer requirements of natural history themes and environments in areas 2000 ha and greater	Oriented to preservation of natural environment setting	Internal access by non motorized means. Dispersed activities providing experiences consistent with resource preservation. Primitive camping areas, primitive roofed accommodation including emergency shelters
Natural Environment	Areas that are maintained as natural environments and which can be sustained with a minimum of low density outdoor activities and a minimum of related facilities	The extend of natural environments providing outdoor opportunities and required buffer areas	Oriented to preservation of natural environment setting	Internal access by non motorized and limited motorized means, including air charter access, usually dispersed activities, with more concentrated activities associated with limited

<sup>1</sup> EAGLES Paul , MC COOL Stephen « Tourism in National Parks and Protected Areas : planning and management », Cabi Publishing, USA, 2002, p. 91

				motorized access. Rustic, small scale, permanent, fixed roof accomodation for visitor use and operational use. Camping facilities are to be at the semi primitive level
Recreation	Limited areas that can accomodate a broad range of education, outdoor, recreation opportunities and related facilities in ways that respect the natural landscape and are safe and convenient	The extent of outdoor opportunities and facilities and their area of immediate impact	Oriented to minimizing impact of activities and facilities on the natural landscape	Outdoor opportunities in natural ladscape or supported by facility development and landscape alteration. Camping facilities will be to the basic serviced category. Small and decentralized accomodation facilities
Park Service	Town and visitor center in certain existing national parks that contain a concentration of visitor services and support facilities as well as park administration functions	The extent of services and facilities and their area of immediate impact	Orientate to emphasizing the national park setting and value in the location design and operation of visitor support services and park andministration function	Internal access by non motorized and motorized means. Centralized visitor support services and park administration activities. Facility based opportunities. Major camping areas adjacent to or within a town or visitor center to the basic serviced category. Town or visitor center.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## ENTRETIENS

EAGLES Paul, Professor, Department of Recreation and Leisure Studies, University of Waterloo, Ontario, Canada, le 16 mai 2006

ROSABAL Pedro, Senior Programme Officer, IUCN Programme on Protected Areas/WCPA, Gland, Suisse, le 25 mai 2005

## PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

ADAMS Alexandra « First World Conference on National Parks Seattle, 1962 » National Park Service, United States Department of the Interior, Washington DC, USA,

ADRIAN Phillips « Management guidelines for IUCN Category V Protected area, Protected Landscapes / seascapes » WCPA, Best practice Protected area guideline series n°9, IUCN – The World Conservation Union, 2002

BHAVAN Vigyan « 10<sup>ème</sup> assemblée générale, New Delhi, 24/11-01/12, 1969 » Volume II, proceedings and summary of Business, IUCN, Suisse, 1970

BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Use and performance of the IUCN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », résumé du Rapport, Cardiff University, IUCN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004

BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Use and performance of the IUCN system of management Categories for protected areas : Speaking a common language », Cardiff University, IUCN – The World Conservation Union and UNEP – World Conservation Monitoring Center, 2004

BISHOP Kevin, DUDLEY Nigel, PHILLIPS Adrian and SOLTON Sue « Speaking a common language : an assessment of the IUCN categories of protected areas carried out for the World Commission on Protected Areas » by Cardiff University and partners, an issue paper for the world parks congress, August 2003

BOO Elizabeth « Ecotourism : The potentials and Pitfalls, Volume 1 » WWF, Washington, 1990

BRIDGEWATER Peter, PHILLIPS Adrian, GREEN Michael and AMOS Bruce « Biosphere reserves and the IUCN system of protected area management categories » IUCN, UNESCO and the Australian Nature Conservation Agency, Canberra, 1996

CAHILL Sarah, DAVIES Terry « Environmental Implications of the Tourism Industry » Discussion Paper 00-14, Resources for the future, Washington, USA, March 2000

CEBALLOS - LASCURAIN Hector « Tourism, Ecotourism and Protected Areas », IUCN, 1996

CHRIST Costa, HILLEL Oliver, MATUS Seleni, SWEETING Jamie « Tourism and biodiversity : mapping tourism's global footprint. », Conservation International – UNEP, 2003

DASMANN R.F. « Classification and Use of protected natural and cultural areas », IUCN Occasional Paper n° 4, 1973

EAGLES Paul, BOWMAN Margaret, CHANG -HUNG TAO Teresa « Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia », IUCN, 2001

EAGLES Paul F. J., MC COOL Stephen F., HAYNES Chrisotpher D. « Sustainable Tourism in Protected Areas : guidelines for planning and management », IUCN Gland Switzerland and Cambridge, UK

EUROPARC FEDERATION « Loving them to death ? Sustainable tourism in Europe's Nature and National Parks» Europarc Federation, 2001

EUROPEAN COMMISSION « Sustainable Tourism and Natura 2000 : guidelines, initiatives and good practices in Europe » Final Publication Vol. 1 based on the Lisbon Seminar of December 1999, Environment DG, European Commission, October 2000

HARROY Jean Paul « Un siècle d'évolution du concept de parc national à travers le monde » Session II rapport I, Compte rendu d'une conférence organisée sous les auspices de la National Parks Centennial Commission des Etats Unis, Yellowstone 1972, publié par l'UICN, Morges 1974

LAURENT Alain « Caractériser le tourisme responsable, facteur de développement durable » Direction Générale de la coopération internationale et du développement, Ministère des Affaires étrangères, France, 2003

LAUSCHE Barbara J. « Guidelines for protected areas legislation » IUCN Environmental Policy and Law Paper n°16, UICN, Kenya, 1980

LEDANT Jean-Paul « Etendre les aires protégées, un objectif de développement ? » Indicateurs pour un Développement durable n° 2005 – 4, Institut pour un Développement Durable

MARZETTI DALL'ASTE BRANDOLINI S. and MOSETTI R. « Social Carrying Capacity of Mass Tourist Sites: Theoretical and Practical Issues about its measurement », Nota di Lavoro 144.2005 Fondazione Eni Enrico Mattei, Milano, November 2005

MC NEELY Jeffrey and MILLER Kenton « National Parks, conservation and development, the role of protected areas in sustaining society » IUCN, Proceedings of the World Congress on National Parks, Bali, Indonesia, Octobre 82.

MC NEELY Jeffrey « Parks for life, report of the IVth World congress on national parks and protected areas» IUCN, 1993

MULONGOY Kalemani Jo et SHAPE Stuart « Protected aread and biodiversity : an overview of key issues » UNEP, WCMC, CBD

PEDERSEN Arthur « Managing tourism at World Heritage Sites : a practical Manual for World Heritage Site Managers » Art. Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, Franc, Division of technology, Industry and Economics, UNEP 2002

RAUSCHELBACH Burghard, SCHAFER Annette, STECK Birgit « Cooperating for Sustainable Tourism – Kooperieren für Nachhaltigen Tourismus : Proceedings of the Forum International at the Reisepavillon 2002 », GTZ, 2002

ROSABAL P. « IUCN Guidelines for protected area management categories: a framework for actions » dans Gibier – Faune Sauvage, Game Wild, Vol 14 (2), Juin 1997

STEVENS Professor T. « Sustainable Tourism in National Parks and Protected Areas: an Overview » Scottish Natural Heritage Commissioned Report n° F01NC04, 2002

SYNGE Hugh « European Models of good practice in protected areas », IUCN, Gland, 2004

IUCN « 18ème session de l'assemblée générale, procès verbaux, Perth, Australie, 1990 » publiée par l'IUCN, 1992

IUCN « Benefits beyond boundaries : proceedings of the Vth IUCN World Parks Congress. »

IUCN « Categories, objectives and criteria for protected areas : a final report » Committee on criteria and nomenclature, Commission on National Parks and Protected Areas, IUCN, 1978

IUCN « Guidelines for protected area Management Categories », CNPPA with the assistance of WCMC, IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 1994

IUCN « Guidelines for protected area management categories: interpretation and application of the protected area management categories in Europe » published by IUCN World Commission on Protected Areas, Europarc Federation with the assistance of the World Conservation Monitoring Center, IUCN, 1999.

IUCN « Le programme de l'IUCN : évaluation des progrès 2003 : connaissance, autonomisation et gouvernance », IUCN, Gland, 2004

IUCN « Le programme de l'IUCN 2005-2008 : plusieurs voix, une seule terre » adopté par le congrès mondial de la nature, Bangkok, Thaïlande du 17 au 25 novembre 2004, IUCN, Novembre 2005

IUCN « Liste des nations unies des parc nationaux et réserves analogues » IUCN, 1967

IUCN « Onzième assemblée générale Banff, Canada 1972 : comptes rendus », IUCN, Morges, 1973

IUCN « Parks : protected areas categories 2004 », Protected Area Programme, vol 14 n° 3, IUCN, 2004

IUCN « Procès verbaux de la 19ème Assemblée Générale de l'IUCN » Buenos Aires, Argentine, 1994

IUCN « Protected areas in 2023 : scenarios for an uncertain futur » IUCN, Gland, Suisse 2003

WELLS Michael P. « Economic Perspectives on Nature Tourism, Conservation and Development » Environment Department Papers n°5, Environmentally Sustainable Development – The World Bank, September 1997

WORLD TOURISM ORGANISATION « Faits saillants du tourisme édition 2005 », World Tourism Organization

WORLD TOURISM ORGANISATION « Tourisme : horizon 2020, volume 7 : prévisions globales et profils des segments de marché », World Tourism Organization, Espagne, 2002

« Compendium of Recent Studies on Tourism Development » General Secretariat of the Organization of American States, Executive Secretariat for Economic and Social affairs, Department of Regional Development and Environment, Washington D.C., 1993

### **LIVRES**

DIXON John A, SHERMAN Paul B. « Economics of Protected Areas : a new look at benefits and costs » East-West Center, Earthscan Publications Ltd, London, 1990

EAGLES Paul F.J., MC COOL Stephen F. « Tourism in National Parks and Protected Areas : planning and management », Cabi Publishing, USA, 2002

GENOT Jean-Claude « Quelle éthique pour la nature? » Edisud, 2003

GORBATCHEV Mikhaïl « Mon manifeste pour la terre » Ose savoir – Le Relié, septembre 2002

HULOT Nicolas « Le Syndrome du Titanic », Calman Levy, Paris, 2004

MICHAUD Jean Luc « Le tourisme face à l'environnement », Le Géographe, Presse universitaire de France, 1983

PELT Jean Marie « La terre en héritage », éditions Fayard, 2000

REEVES Hubert et LENOIR Frederic « Mal de terre », Seuil, Paris, 2003

WEAVER David B. « The Encyclopedia of Ecotourism » Cabi Publishing, 2001

### **REVUES**

BESSE DESMOULIERES Raphaelle, BALNDINIERES Sophie et KOCK Marie « Le réveil des peuples autochtones », Ushuaia Magazine N° 5, Juin – Juillet – Août 2005, pp.50- 53

BUCKLEY Ralf « Draft Principles for tourism in Protected Areas » Journal of Ecotourism, Vol 1, N° 1, Australia, 2002

CHAPIN Marc « Un défi pour les protecteurs de l'environnement : comment préserver les lieux sauvages sans nuire à ceux qui y vivent? » L'état de la planète Magazine n°18, novembre-décembre 2004, pp. 5-25

CHOUCHENA – ROJAS Martha « La convention sur la diversité biologique : un cadre utile » Planète Conservation 1, 2000

FITTER Richard « Cinquante et un ans d'UICN » Planète Conservation 3-4, 1998

GOELDLIN Pierre « Fondation : Vision, Ténacité : les racines de l'Union » Planète Conservation 3-4, 1998

HAJOST Scott « Le nouveau monde de la conservation : à la périphérie » Planète Conservation 1, 2000

HOLDGATE Martin « La Toile Verte : 50 ans de conservation internationale » Planète Conservation 3-4, 1998

MC NEELY Jeffery « Les conventions sur la biodiversité et l'UICN » Planète Conservation 1, 2000

NEWMAN Vivian and SAGE Samuel « Tourism and the environment : out on a limb and sawing », the Ecotourism Equation : measuring the Impact, Yale F & Es Bulletin n° 99, Canada, pp. 72 – 80

NICHOLSON Max « UICN de mes dilemmes » Planète Conservation 3-4, 1998

PHILLIPS Adrian « Consolidation : un parc n'est pas une île » Planète Conservation 3-4, 1998

PLANETE CONSERVATION « Vème congrès mondial sur les parcs de l'UICN: Bénéfices par delà les frontières » n° 2, 2003

SCIENCES HUMAINES « Sauver la planète ? Les enjeux sociaux de l'environnement. » hors série n° 49, Juillet – Août 2005

SHEPPARD David « Protéger le patrimoine naturel mondial » Planète Conservation 1, 2000

TERRE SAUVAGE « Le tourisme est-il contre nature » mensuel mars 2005, n° 203

WALL Geoffrey « Ecotourism : change, Impacts and opportunities », the Ecotourism Equation : measuring the Impact, Yale F & Es Bulletin n° 99, Canada, pp. 108 – 117

« Un plaidoyer humaniste », entretien avec Mariteuw Chimère Diaw, issu de « Biodiversité : conserver, pour qui ? » Courrier de la planète n°75

### **SITES INTERNET**

Les Parcs Provinciaux de l'Ontario – documents de discussion : renseignement sur les zones protégées actuelles, [www.ontarioparks.com](http://www.ontarioparks.com)

Nations-Unies, les objectifs du millénaire : [www.un.org/french/millenniumgoals](http://www.un.org/french/millenniumgoals)

The Canadian Encyclopedia – Parcs Provinciaux, [www.thecanadianencyclopedia.com](http://www.thecanadianencyclopedia.com)

World Tourism Organization – faits et chiffres, [www.world-tourism.org](http://www.world-tourism.org)